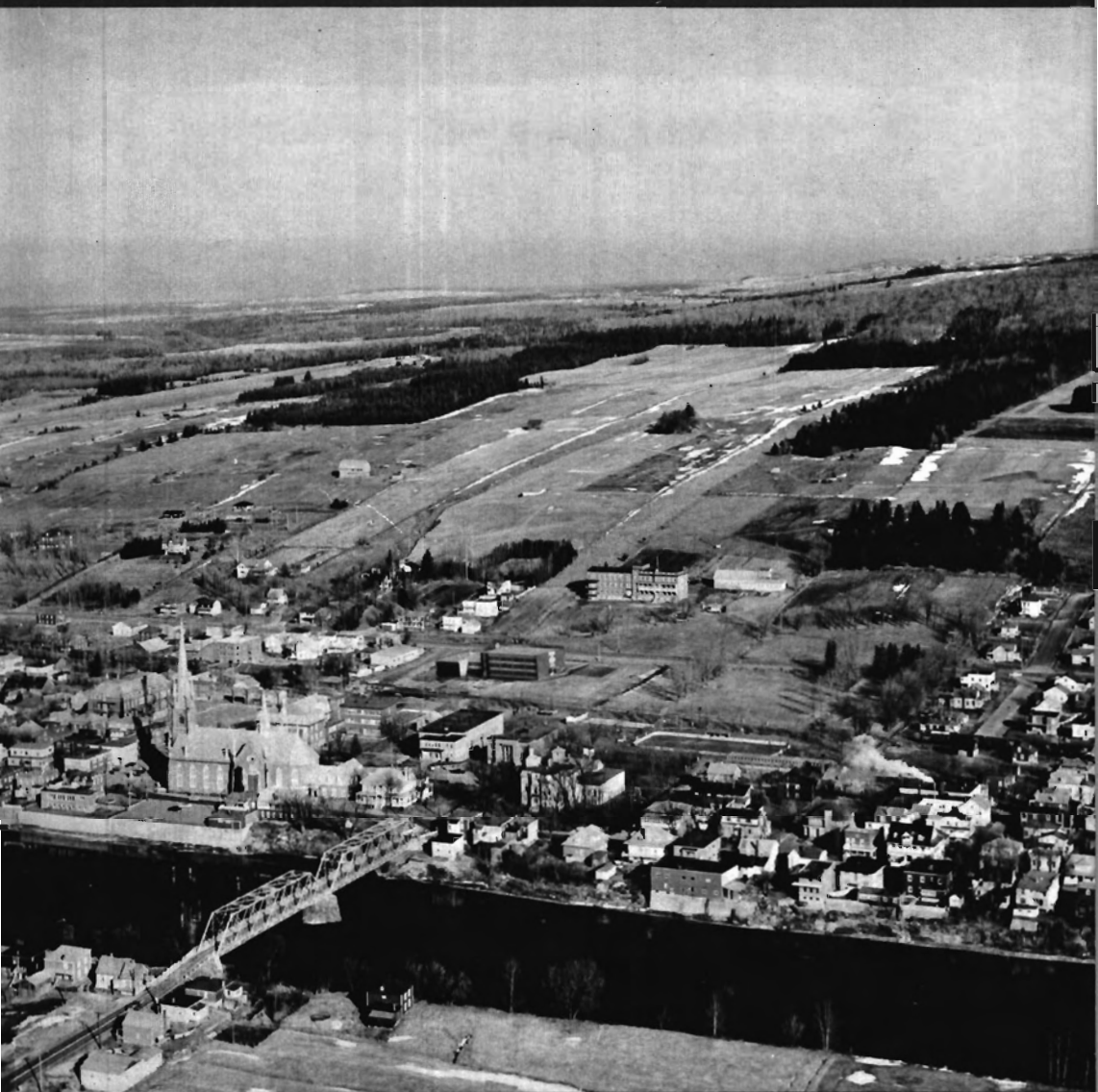


H. PROVOST



**SAINTE-MARIE DE LA
NOUVELLE-BEAUCE**

DU MÊME AUTEUR :

- ◆ *Compte-rendu des Fêtes du Deuxième Centenaire de Sainte-Marie-de-Beauce*, 1944, 184 pages ; prix \$1.
- ◆ *Vieilles maisons de Québec*, 1947, 48 pages (épuisé).
- ◆ *Les Abénaquis sur la Chaudière*, 1948, 28 pages (épuisé).
- ◆ *La Bonne Sainte-Anne de Beauce*, 1950, 60 pages ; prix 50 cts.
- ◆ *La Censive Notre-Dame de Québec*, 1954, 32 pages ; prix 50 cts.
- ◆ *Le Couvent de Sainte-Marie de Beauce*, 1957, 64 pages ; prix 50 cts.
- ◆ *La dévotion à la sainte Famille en Canada*, 1964, 24 pages ; prix 50 cts.
- ◆ *Le Séminaire de Québec — Documents et Biographies*, 1964, XVI-542 pages ; prix \$5.
- ◆ *Voirie et peuplement au Canada français — La Nouvelle-Beauce* (en collaboration), 1965, 36 pages ; prix 50 cts.
- ◆ *Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce — Histoire religieuse*, 1967, XII-625 pages et nombreuses illustrations.

Chez l'Auteur,
au Séminaire de Québec,
c. p. 460, Québec (4), P.Q.,
Canada

EN PRÉPARATION :

- ◆ *Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce — Histoire civile.*
- ◆ *Chaudière-Kennebec, grand chemin séculaire.*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

971.471
P 969 s

Nihil obstat : PAUL LACOULINE, censeur.

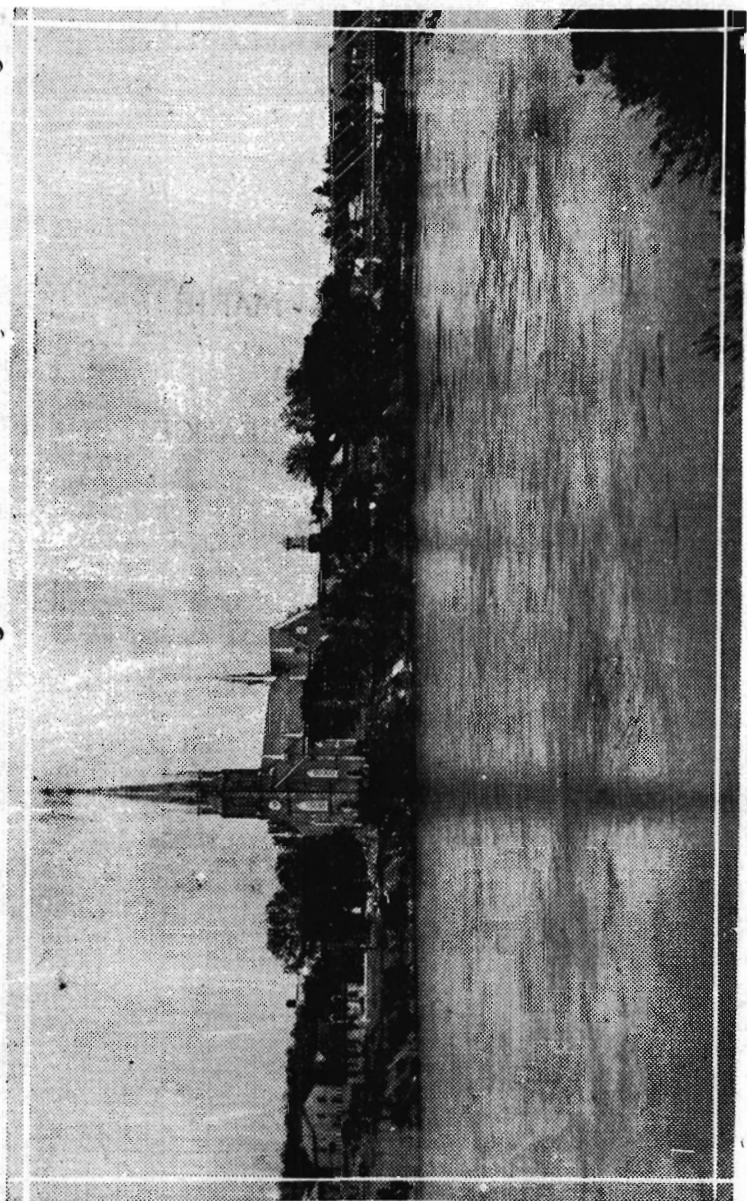
Imprimatur : G.-E. GRANDBOIS, v.g.

Quebec, le 9 février 1967.

32546

SAINTE - MARIE
de la
NOUVELLE BEAUCE





SAINTE-MARIE DE LA NOUVELLE-BEAUCE

●
HISTOIRE RELIGIEUSE

par

L'ABBÉ HONORIUS PROVOST, m.a.



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

pour

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CHAUDIÈRE **Cédé Par**

Québec, 1967

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

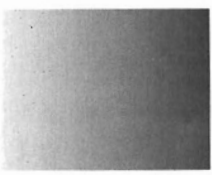
FINIT MARIÉ

1981

Société de
technologie de
Drummondville
100, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J8

Historique de la Bibliothèque Cédé Par

Don de



Fondation Raymond-Beaudet



**449, rue Notre-Dame
Drummondville
(Québec) J2B 2K9
(819) 478-2519**

Introduction

L'histoire d'une paroisse canadienne, spécialement l'histoire de sa propre paroisse, quelle invitante entreprise et quelle exaltante réalisation, pour quiconque, avec tant soit peu de temps et de culture, se met à chercher et à écrire ! Combien se sont lancés dans l'aventure, qui n'ont pu la terminer ou du moins la mettre à jour ! Car, en ce genre littéraire principalement, autre chose est d'écrire et autre chose de se risquer à l'édition. Pour éditer une histoire régionale, il faut en effet d'autres mobiles que celui des bénéfices en perspective.

Notre intérêt à l'histoire de Sainte-Marie s'est éveillé lors de la préparation des grandes fêtes du deuxième centenaire de notre paroisse en 1944. Depuis lors, par intermittence, nous avons continué les recherches, compilé les trouvailles et publié des tranches d'histoire paroissiale dans les hebdomadaires locaux, *Le Guide* et *Le Dorchester*, auxquels nous tenons au premier chef à exprimer notre reconnaissance. Du reste, on nous le répétait souvent, ces chroniques ont fait les délices des lecteurs. Puissent maintenant ceux-ci démontrer leur appréciation en se procurant notre volume, pour le conserver comme un précieux souvenir et un trésor de famille, malgré ses lacunes, évitables ou inévitables. . .

Nous avons eu pour nous encourager et nous guider sans cesse, voire pour rédiger lui-même les premières tranches de cette histoire, l'inlassable chanoine J.-Alphonse Labbé, ancien vicaire de Sainte-Marie pendant vingt ans, dont les connaissances et la mémoire sont encore une histoire vivante de la paroisse, vivante tant qu'il vivra lui-même. C'est à lui comme à nous que Sainte-Marie devra cet ouvrage.

Nos sources d'information principales, pour cette histoire religieuse, ont été, il va sans dire, les archives de la fabrique et celles de l'Archevêché de Québec ; elles se complètent admirablement et constituent une mine d'une incroyable richesse. Sainte-Marie a la grande fortune de conserver non seulement ses registres primitifs, mais une foule d'autres documents, entre autres les papiers de l'ancien curé Antoine Villade. Les archives publiques d'Ottawa et de Québec, les archives judiciaires de Saint-Joseph, ainsi que les archives du Séminaire de Québec, nous ont été pareillement d'une fréquente utilité. Nous n'avons rien laissé perdre de ce qui pouvait apporter quelque brîbe d'intérêt et ce ne sera pas sur ce point qu'on pourra nous faire de reproche.

Feu l'abbé Ivanhoe Caron, qui fut un maître écrivain en histoire, proposait un jour, dans un mémoire sur « les monographies, leur rôle, leur caractère », deux plans différents pour la monographie d'une paroisse assez ancienne, comme c'est le cas pour la nôtre.

Son premier plan, après quelques généralités comme préambule, divisait l'existence de la paroisse par périodes plus ou moins arbitraires, par exemple de 50 ans de durée. Ce serait une sorte de chronique, un dépouillement systématique du journal de la paroisse, avec des assemblages d'éléments aussi disparates que ceux de nos modernes quotidiens.

Le second plan nous a paru plus logique. Il prenait pour centre d'intérêt les personnages d'une part et les institutions de l'autre. Ainsi l'ordre chronologique est d'abord sauvegardé, par la succession des vedettes, puis supplémenté par un retour sur des thèmes majeurs, qu'on aime à voir traiter dans leur intégrité, sans aucun découpage. Pour éviter l'écueil des redites, on n'a qu'à écarter systématiquement de la première partie les éléments que l'on réserve pour la seconde. Les mêmes figurants réapparaissent bien dans celle-ci, mais sur un théâtre spécial qui fait le centre d'intérêt.

On constatera que nous avons suivi ce dernier plan. Et, ça été non seulement par goût, mais par nécessité, en quelque sorte, vu le système de rédaction par tranches que nous avons adopté dès le début, pour pouvoir publier des articles substantiels et suivis dans les journaux. Nous avons même réussi de cette façon à éditer séparément des monographies sur la chapelle de Sainte-Anne de Beauce, sur le Couvent et le Collège, nos plus importantes institutions. On les retrouvera intégralement dans la matière du présent ouvrage.

Nous avons fait un effort spécial pour terminer d'abord l'histoire religieuse et pour en risquer l'édition, puisqu'il y a assez de matière pour un bon volume. L'avenir ne nous appartient pas. C'est toutefois notre ferme résolution de continuer l'œuvre commencée. Il reste des recherches et des compilations à effectuer, un long chemin, parfois embarrassé, à parcourir. Mais, si Dieu nous prête vie et nous en fournit les moyens, nous donnerons un jour à notre paroisse son histoire civile, qui ne le cédera en rien à la première pour ce qui est de l'intérêt et du volume de la matière.

Si quelqu'un s'étonne de voir passer sous la rubrique religieuse toute l'histoire des écoles et de l'enseignement, nous répondrons que non seulement notre enseignement a toujours cheminé sous la bannière de la confessionnalité — c'est une expression brâlante d'actualité —, mais il a été de plus dispensé en grande partie et depuis très longtemps par deux de nos principales communautés religieuses de la Province.

Nous ne livrons pas le fruit de nos travaux au grand public sans une certaine appréhension. Nous avons un double auditoire à satisfaire : celui des savants, des maîtres en histoire, avec qui nous avons l'honneur de frayer

et qui, pour être nos amis, n'en seront pas moins nos critiques ; d'autre part, il y a le bon peuple des lecteurs à qui parviendra ce volume et qui, l'abordant sous l'angle de leur intérêt personnel, peut-être de leur goût de sensation, seront parfois déroutés par des longueurs à leurs yeux injustifiées, ou par l'appareil scientifique, ou par des termes recherchés que nous aurions échappés, en voulant faire du style. . .

En tout cas, c'est à ce dernier groupe, notamment nos coparoissiens anciens et actuels, que nous dédions cet humble ouvrage. C'est pour eux que nous l'avons réalisé.

*« Sainte Marie,
Riant séjour,
Toute ma vie,
Tu seras mon amour. »*

(Refrain du chant paroissial de Sainte-Marie)

Honorius PROVOST, ptre.



TABLE DES ABRÉVIATIONS

AAQ.	Archives de l'Archevêché de Québec.
AJB.	Archives judiciaires de Beauce.
AJQ.	Archives judiciaires de Québec.
APC.	Archives publiques du Canada.
APQ.	Archives publiques du Québec.
ASQ.	Archives du Séminaire de Québec.
FSM.	Fabrique de Sainte-Marie.

PREMIÈRE PARTIE

Missionnaires et curés

PREMIERE PARTIE

Missionnaires et curés

CHAPITRE I

L'organisation religieuse

« Tout le système de colonisation de la Nouvelle-France, écrit l'abbé Henri-Raymond Casgrain¹, reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêtaient généralement un mutuel soutien. Le censitaire, qui était en même temps le paroissien, avait deux points de ralliement : l'église et le manoir, dont les intérêts étaient en quelque sorte identiques ; aussi, voit-on que les limites de la seigneurie devenaient presque toujours celles de la paroisse. L'esprit démocratique et sécularisateur de notre siècle est opposé à ces institutions féodales et ecclésiastiques, mais il nous est permis de douter qu'il eût pu inventer un système plus conforme au génie de notre race et aux besoins de la situation.

« Dès qu'un seigneur, accompagné de quelques colons, avait pris possession d'une partie du sol, le missionnaire arrivait sur leurs traces pour les encourager et les fortifier, en leur offrant les consolations et les secours de la religion » . . .

Nous sommes en 1737. Au mois d'avril, le Roi a confirmé la concession de trois lieues de terre de front sur quatre lieues de profondeur, faite en septembre 1736 à Thomas-Jacques Taschereau par le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart. Du jour où la confirmation royale était connue officiellement à Québec, incombait au nouveau seigneur l'obligation d'établir des colons dans son domaine. Et ce serait donc à cette année 1737 qu'il faudrait faire remonter la paroisse Sainte-Marie, non pas encore la paroisse dans le sens strict ou canonique du mot, mais la paroisse dans le sens large, désignant un groupement d'habitants appelés à être desservis ensemble au point de vue religieux.

Les premiers colons de Sainte-Marie de Beauce s'établirent dans le centre et dans le bas de la seigneurie. Quelques colons se fixèrent aussi de bonne heure dans la seigneurie de Saint-Étienne, à la suite de ceux de Sainte-Marie, au sud-ouest de la rivière Chaudière, et quelques autres au nord-est, dans la seigneurie Jolliet, quand celle-ci fut devenue la propriété du seigneur Taschereau. Cependant, à cause de leur petit nombre

et de la proximité de Sainte-Marie, les habitants de ces deux seigneuries devaient pendant bien longtemps appartenir à cette paroisse.

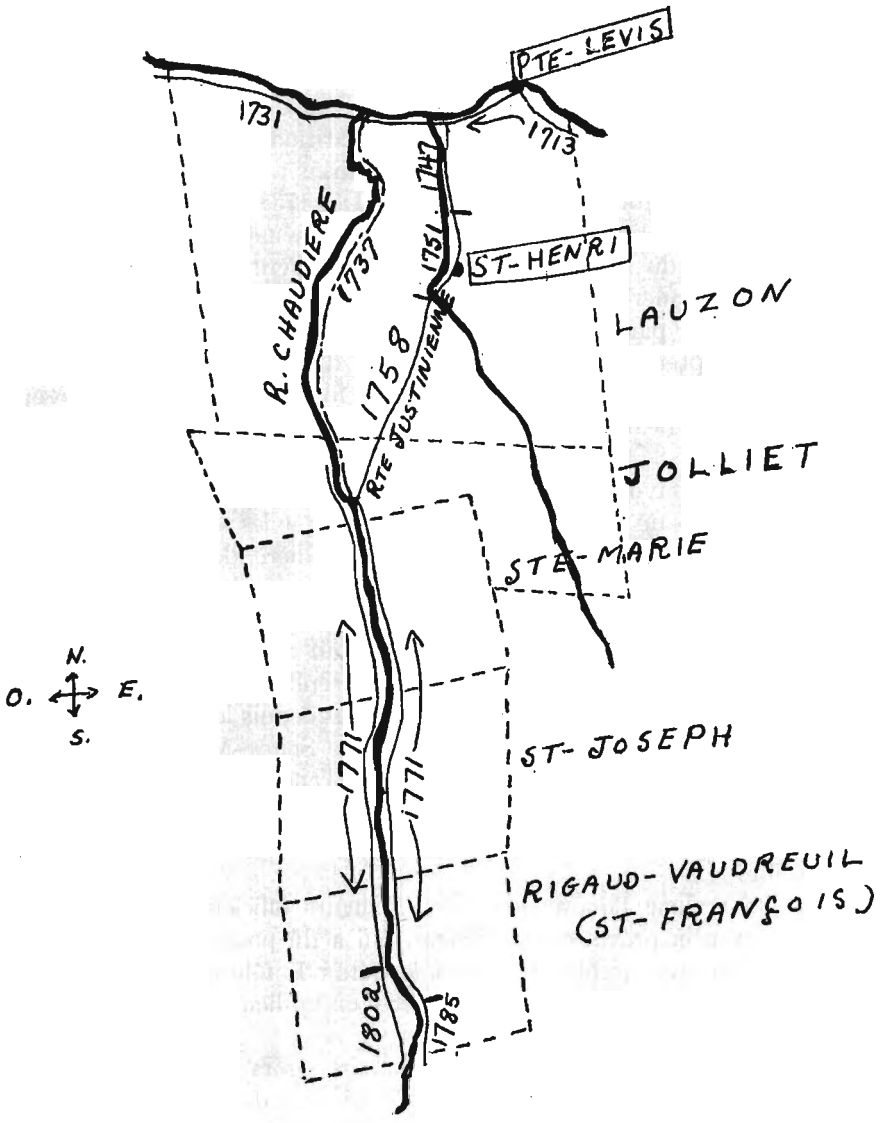
Il en fut autrement en remontant vers Saint-Joseph. Tout le haut de la seigneurie Taschereau, moins favorable au défrichement de chaque côté de la Chaudière, demeura pendant au moins vingt-cinq ans à l'état de forêt vierge. On peut en dire autant du bas de Saint-Joseph. C'était un épais rideau, un mur de séparation entre les deux localités. C'est pourquoi, dès l'origine, les habitants de Saint-Joseph et ceux de Sainte-Marie furent deux groupements bien distincts et ils devaient l'être à jamais.

Sur le terrier du seigneur Taschereau², on trouve, au numéro de la terre du curé de Sainte-Marie, une note disant que le Père François-Solano Carpentier, « Récolé », a desservi Sainte-Marie de 1737 à 1743 et qu'il était logé, lorsqu'il y venait, « dans la maison du Domaine ». De même, en tête du premier registre des baptêmes, mariages et sépultures, nous trouvons une note explicative du curé Jean-Marie Verreau, qui commence ainsi : « Il est à remarquer, dans le cas de la recherche de quelque extrait, que cette paroisse, quoiqu'établie dès l'année 1737 », etc. Mais, si, en principe, au sens large du mot, la paroisse de Sainte-Marie remonte à 1737, en pratique l'organisation religieuse fut bien lente, au cours des premières années de son histoire.

L'organisation fut plus rapide du côté de Saint-Joseph, où le seigneur du lieu, Joseph Fleury de Gorgendière, avait plus de loisir que M. Taschereau pour s'occuper de sa seigneurie. C'est lui, du reste, qui demanda à l'Évêque de Québec, dès 1737, le premier missionnaire de la Nouvelle-Beauce, le Père Carpentier ; le fait est signalé au terrier de la seigneurie Taschereau : il n'y a donc pas à en douter.

Les procès-verbaux de l'arpenteur Noël Beaupré³, du 17 décembre 1737, puis de l'été et de l'automne 1738, nous révèlent les noms des premiers propriétaires de terres de nos deux seigneuries. Mais il n'est pas encore fait mention des noms de Saint-Joseph ni de Sainte-Marie, pas même de celui de « Nouvelle Beauce ». L'arpenteur se contente de dire qu'il « s'est transporté sur la seigneurie de M. Fleury », puis « sur la seigneurie de M. Taschereau ».

Les séjours du Père Carpentier dans la région, au cours de ces deux premières années, ont dû être très brefs et n'ont pas laissé de traces. Le seul indice nous permettant de supposer qu'il y est venu se trouve dans l'acte de baptême qu'il inscrira en tête des registres de Saint-Joseph, le 6 janvier 1739, à l'effet que, le 2 août 1738, le Père Jacques Lesueur, Jésuite, a ondoyé, « en l'absence du curé », le premier enfant né dans la Beauce, Joseph-Marie, fils d'Étienne Raymond. Or, le Père Lesueur était



SEIGNEURIES ET ROUTES.

Seigneuries bordant la Chaudière, avec les routes primitives et leurs dates d'ouverture. Noter que la seigneurie Jolliet, entre celles de Lauzon et de Sainte-Marie, a pour pendant, à l'ouest de la Chaudière, la seigneurie de Saint-Etienne, dont le nom n'apparaît pas sur la vignette.

le missionnaire des Abénaquis du Maine et ne faisait alors que passer par la vallée de la Chaudière. Il a ondoyé cet enfant « en l'absence du curé » ; on peut donc supposer que le curé — le Père Carpentier affectait de s'attribuer ce vocable — avait déjà fait apparition dans la région.

Le seigneur de la Gorgendière organisait pourtant le nécessaire pour une desserte régulière de sa seigneurie. Dès 1738, on a dû y aménager un local dans la maison du domaine, peut-être même un édifice distinct pour les réunions du service divin. Ce local, le Père Carpentier ne craindra pas de lui donner le nom d'église, dans la plupart des actes qu'il y rédigera, à commencer par celui du 6 janvier 1739, après avoir suppléé les cérémonies du baptême à l'enfant déjà ondoyé d'Étienne Raymond. Dans cet acte apparaissent aussi pour la première fois les noms de Saint-Joseph et de Nouvelle-Beauce. Le seigneur du lieu sert de parrain en la circonstance.

Nous pouvons reconstituer l'évènement de la façon suivante. On commençait sans doute à utiliser le chemin que les seigneurs de la Beauce s'étaient engagés à ouvrir le long de la Chaudière, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Sainte-Marie. Ce chemin devait être plus praticable sur les neiges que durant les autres saisons. On pouvait en faire des bouts, d'ailleurs, sur la glace de la rivière et c'était alors le seul moyen de communication entre Sainte-Marie et Saint-Joseph. Le seigneur de la Gorgendière et le Père Carpentier sont donc venus depuis le fleuve par le chemin d'hiver. Ils ont traversé la seigneurie de Sainte-Marie ou Taschereau, visité au passage les quelques colons de l'endroit, entre autres Étienne Raymond. Celui-ci décida alors de les accompagner avec son enfant de cinq mois, qu'il n'avait pu encore faire recevoir liturgiquement dans l'Église.

On a donc l'impression que s'inaugure officiellement, le 6 janvier 1739, avec la présence du seigneur, qui a dû pourvoir au nécessaire, le service du culte public ; et, comme c'était la fête de l'Épiphanie, on a dû assister à la première messe célébrée en un lieu sacré dans le territoire de la Beauce.

Ce n'est pas à dire que le missionnaire y sera toujours résident, puisque le mois suivant, il rédigera, à Saint-Joseph de Lauzon, deux actes de mariage et un acte de sépulture. Et l'automne suivant, le 21 octobre, Julienne Pernay, femme de Nicolas Comiré, encore une fois de Sainte-Marie, mourra sans sacrements, ne pouvant avoir de prêtre assez promptement ; c'était le premier décès survenu dans la Beauce. Elle fut inhumée à Saint-Joseph par le Père Carpentier ; mais il est possible qu'il ne fût pas dans la région au moment du décès. Et la même supposition vaut

spontanément pour d'autres actes postérieurs : le 14 février 1741, baptême du second enfant d'Étienne Raymond, né le depuis le 17 novembre 1740, et, le 1er juin 1741, baptême d'un enfant de Laurent Gobeille, né depuis le 4 de mai.

Le Père Carpentier s'est toujours qualifié lui-même de « missionnaire (ou curé) de la paroisse de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce ». Mais, en allant à Saint-Joseph ou en revenant, il traversait Sainte-Marie nécessairement et devait visiter ou secourir sur place les quelques colons résidents à cet endroit, quoique nous n'en ayons aucune mention explicite. D'autant plus que, jusqu'à 1741, le seigneur Taschereau ne paraît pas avoir pourvu aux nécessités du culte. Durant l'hiver de cette année-là, il fit enfin fabriquer à Paris des vases sacrés et acheta tous les ornements nécessaires à la célébration du saint sacrifice. Plusieurs nouveaux colons vinrent sur les entrefaites augmenter la population locale et, du même coup, le besoin de culte public organisé.

Nous croyons donc que le Père Carpentier a dû commencer vers 1741, à venir célébrer la messe, de temps à autre, à Sainte-Marie. Mais, à défaut d'édifice religieux, cela se faisait dans la maison du fermier seigneurial, dite maison du domaine. En tout cas, c'est là que logeait le missionnaire venant à Sainte-Marie, comme en témoigne, « pour mémoire », le vieux terrier de la seigneurie, au numéro 38. Cette maison devait être aux alentours du site où s'élevait, jusqu'à ces dernières années, l'ancien manoir de Louis Taschereau, voisin de la Chapelle Sainte-Anne, au nord-ouest.

C'était encore un régime provisoire, permettant de temps à autre la messe, la confession et la communion. Pour les baptêmes solennels — il y en eut encore quatre au moins, de 1741 à 1743 inclusivement —, et pour les deux sépultures survenues dans le même temps, les pauvres colons de Sainte-Marie durent se transporter à Saint-Joseph, où il y avait au moins un embryon d'église et un cimetière. Le Père Carpentier, dans tous les actes qu'il rédigea durant son règne, le dernier est du 15 décembre 1743, omettra même totalement le nom de Sainte-Marie, bien qu'il fût adopté depuis au moins 1740 et qu'il y eût une séparation géographique assez imposante entre les établissements des deux seigneuries. Ce lachisme du premier missionnaire de la Beauce ne doit pas nous en imposer.

Le Père Carpentier était de l'ordre des Récollets, branche disparue aujourd'hui de l'arbre franciscain. Il était né à Québec, fils d'Antoine Carpentier et de Marie-Thérèse Maillou. On le baptisa, paraît-il, sous l'unique prénom de François, le 15 février 1712 ; mais il s'appela dans le monde François-Marie, nom qu'il échangea avec celui de François-Solano,

en entrant en religion. Il fit profession le 17 novembre 1729, mais ne fut ordonné prêtre que le premier mai 1735. L'évêque de Québec, alors à court de prêtres séculiers, employait plusieurs Récollets comme aumôniers militaires ou comme missionnaires dans les nouvelles colonies les plus pauvres et les plus éloignées, où on n'aurait pu faire vivre un curé ordinaire. Après son ordination, le Père Carpentier desservit ainsi quelque temps Les Cèdres, en haut de Montréal (1736-1737), avant de se consacrer plus spécialement à la Nouvelle-Beauce, de 1738 au 15 décembre 1743. On le reverra plus tard à Saint-Nicolas (1749-1751), aux Trois-Rivières (1756-1760), à Sainte-Croix (1760-1766) et de nouveau à Saint-Nicolas (1766-1769). Il fut supérieur et curé aux Trois-Rivières, de 1769 à 1771, et il serait mort, on ne sait où, le 24 décembre 1773.

L'œuvre apostolique du Père Carpentier en Nouvelle-Beauce fut forcément pénible et sans éclat. Mais elle ne fut pas sans fruits. Avec le mérite d'y avoir consacré cinq des meilleures années de sa vie, il lui reste l'honneur d'avoir été le fondateur de la vie religieuse dans la région. La population de la Beauce a un devoir immense de reconnaissance envers cet ouvrier de la première heure, qui devrait bien avoir quelque part son monument.

* * *

Le successeur du Père Carpentier fut, pendant environ deux ans, de janvier 1744 à décembre 1745, un autre récollet, du nom d'Hyacinthe Amiot. Baptisé à Québec le 11 février 1717, sous le nom de Louis-Claude, il était le fils de Jean Amiot et de Marie Sovet (Sauvé). Il n'avait pas étudié au Séminaire, mais vraisemblablement chez les Jésuites. Entré chez les Récollets, il reçut tous les ordres, de la tonsure à la prêtrise inclusivement, du 20 au 23 septembre 1741. On ne lui connaît pas d'autre poste de ministère avant celui de la Nouvelle-Beauce. Plus tard, il desservira les Vieilles-Forges du Saint-Maurice, puis la cure des Trois-Rivières, entre 1750 et 1766. Finalement on le retrouvera curé de Saint-Nicolas, de 1769 à 1774, et il serait décédé le 3 mars 1776.

Durant les deux ans de son ministère dans la Beauce, le Père Hyacinthe Amiot, comme son prédécesseur, en rédigeant ses actes, s'intitulera continuellement « missionnaire de la paroisse de St-Joseph », sauf une seule exception, vers le milieu de son règne, le 2 janvier 1745, où il s'appellera « missionnaire de la paroisse de Ste-Marie ».

Quant aux habitants de cette paroisse, ils continueront bien à se rendre à Saint-Joseph pour les baptêmes, mariages et sépultures. Mais,

dès le 29 mars 1744, et désormais régulièrement, le missionnaire plus méthodique que son prédécesseur, indiquera explicitement dans ses actes que ces gens sont « de la paroisse de Ste-Marie ». Il y aura de la sorte 10 baptêmes et une sépulture provenant de cette paroisse, enregistrés encore à Saint-Joseph, faute de registres propres à Sainte-Marie.

En 1744, on a nettement l'impression que la seigneurie Taschereau sort d'une période de stagnation. Non seulement on lui reconnaît le statut de paroisse distincte ; mais la population se met à progresser notablement, comme il paraît à l'indice des baptêmes. Et, qui plus est, le seigneur Taschereau se résout enfin à s'occuper de sa seigneurie. Il en confie l'établissement et l'organisation à un administrateur compétent, dans la personne d'Étienne Parent, qui pour cette fin reçoit de l'intendant, le 3 mars 1744, une commission d'arpenteur pour les seigneuries du Sault de la Chaudière, avec résidence à Sainte-Marie. Si nous avons les procès-verbaux d'arpentage d'Étienne Parent, qui sont malheureusement disparus, nous verrions les nouveaux colons arriver à Sainte-Marie en 1744 et durant de longues années dans la suite. C'est grâce à lui que la paroisse corrigera le recul de ses débuts et finira par dépasser en importance celle de Saint-Joseph.

Le successeur du Père Hyacinthe Amiot fut l'abbé Alexis Leclerc, pour cette fois un prêtre séculier. *Le Canada ecclésiastique* de la librairie Beauchemin et l'abbé J.-B.-A. Allaire, dans son *Dictionnaire du Clergé canadien-français*, font tous deux erreur sur ce missionnaire de la Beauce, en prétendant qu'il s'appelait Pierre Leclerc. Il y eut bien un prêtre de ce nom, dans le temps ; mais, curé à Saint-Valier, de 1722 à 1761, nous voyons mal comment il aurait pu tout ensemble desservir Saint-Joseph et Sainte-Marie. L'abbé « Le Clerc » c'est ainsi qu'il signait, n'a jamais révélé son prénom dans les registres d'état civil. Mais quelqu'un d'autre l'a noté et dans un document d'importance : le notaire qui rédigea la concession de la terre du curé à Sainte-Marie, le 28 février 1746⁴.

L'abbé Leclerc venait d'être ordonné prêtre, le 18 septembre 1745, quand il prit le chemin de la Beauce ; on n'avait pas le loisir de former bien longuement les curés, dans ces temps-là.

Cet abbé mérite une mention particulière dans l'histoire de Sainte-Marie. Avec lui, l'importance de la paroisse s'affirme de plusieurs façons. Le nouveau pasteur s'intitule dès son arrivée, en novembre 1745, « missionnaire des paroisses de la Beauce de St-Joseph et de Ste-Marie ». Dans le même ordre d'idées, le missionnaire commence aussitôt la tenue d'un registre distinct pour la paroisse de Sainte-Marie, d'abord pour les actes de baptêmes. Enfin, nous pouvons fixer à la même date, automne 1745

ou hiver suivant, l'inauguration d'une desserte régulière des paroissiens de Sainte-Marie. C'est un document postérieur qui nous en informe, une lettre du curé Jean-Marie Verreau à l'Évêque de Québec, le 3 octobre 1766⁵, où il donne ses raisons de prendre résidence à Sainte-Marie, entre autres : « Il y a plus de 20 ans que les habitants de Sainte-Marie sont obligés, tous les 15 jours, d'aller chercher le curé et de le ramener chez lui. Il paraît naturel que ceux de Saint-Joseph subissent cette corvée à leur tour pendant quelques années ».

L'abbé Leclerc vint donc régulièrement à Sainte-Marie faire des offices paroissiaux et administrer le baptême à cette occasion. Ce ne pouvait être encore ailleurs que dans la maison du domaine. Mais il arriva à l'abbé, dans un acte de baptême du 30 avril 1746, d'échapper cette expression : « l'enfant ayant été apporté à l'église » ; un lapsus, évidemment ; car le missionnaire rédigeait aussi les actes pour la paroisse de Saint-Joseph, où il y avait au moins quelque chose ressemblant à une église.

C'est à Saint-Joseph, d'ailleurs qu'il résidait la plupart du temps et les paroissiens de Sainte-Marie allaient encore l'y rencontrer pour les sépultures — il n'y avait de cimetière que là —, pour les mariages et même pour les baptêmes, quand cela leur convenait ou quand ils trouvaient trop long d'attendre la visite du missionnaire dans leur localité.

Ce régime misérable approchait pourtant de son terme et c'est sous le règne de l'abbé Leclerc que l'on devait poser enfin l'acte décisif à cet égard, c'est-à-dire le choix d'un site pour une église et la concession d'une terre à cette fin. Peut-être avait-on attendu délibérément, avant d'en venir là, de voir quelle serait l'allure que prendrait la paroisse. A ce compte-là, on aurait été plus sage qu'à Saint-Joseph, où on dut plus tard abandonner le premier site de l'église.

A Sainte-Marie, nous ne pouvons dire à qui revient l'initiative du choix. L'abbé Leclerc a sans doute formulé son avis. Mais à défaut d'un corps de fabrique organisé, pour accepter légalement la concession, c'est à l'évêque de Québec, Mgr de Pontbriand, que le seigneur Taschereau accorda, par devant le notaire Jacques Pinguet, le 28 février 1746, pour le missionnaire d'alors et tous ses successeurs à perpétuité, la jouissance et l'usufruit d'une terre de deux arpents par quarante, située au nord-est de la rivière Chaudière, pratiquement au centre de la seigneurie.

Ce terrain, sur lequel on s'engageait à établir chapelle, presbytère et cimetière, sur lequel il y avait même une réserve de six arpents « pour les établissements d'instructions ou autres », le seigneur l'accordait gratuitement, à condition d'être exempté de contribuer à la construction des édifices religieux et de bénéficier des fruits d'une messe basse perpétuelle,

chaque année, pendant la première grande semaine du carême. Cette messe de fondation existe encore.

La terre du curé, il faut bien présumer qu'elle était encore en bois debout. On dut commencer par défricher, essoucher, nettoyer au moins l'emplacement où dès lors on proposait de placer les édifices et le cimetière.

Mais, vu les délais nécessaires, l'abbé Leclerc ne séjourna pas assez longtemps dans la Beauce pour voir ses projets réalisés à Sainte-Marie. Le dernier acte qu'il enregistra pour les habitants de cette paroisse fut le baptême de Guillaume Poucville, le 20 avril 1747. Il s'éloigna de la Beauce peu de temps après et on peut croire qu'il était malade, à ce moment-là. En effet, les derniers actes qu'il a inscrits, tant dans les registres de Saint-Joseph que dans ceux de Sainte-Marie, bien que signés de sa main, ne sont pas de sa rédaction. Et lui-même, quelques semaines après son départ de la Beauce, devait mourir à Charlesbourg, le 24 juin 1747 : un tout jeune curé, plein d'espérances, disparaissait prématurément.

RÉFÉRENCES

1. *Une paroisse canadienne*, p.30
2. Archives de la Fabrique de Sainte-Marie (désormais abrégé en FSM).
3. Archives judiciaires de Québec (désormais abrégé en AJQ).
4. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 13 p. 372 ; acte du notaire Jacques Imbert.
5. Archives de l'Archevêché de Québec, désormais AAQ, cartable Sainte-Marie.

CHAPITRE II

Six autres Missionnaires

— 1 —

Le successeur de l'abbé Leclerc fut le R.P. Alexis Du Buron. Après deux ans d'absence, les missionnaires Récollets reprenaient la desserte de la Nouvelle-Beauce.

Le R.P. Du Buron, selon les biographes du clergé canadien, était le fils de Jean-Joseph Féré Du Buron, lieutenant militaire, et de Jeanne Durand, de Québec, et il était né le 14 août 1719. Il fit ses études dans sa ville natale, entra chez les Récollets et y prononça ses vœux sous le nom de Frère Alexis. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Pontbriand, le 22 septembre 1742. De 1743 à 1746, il remplit la charge d'aumônier, au fort Saint-Frédéric, sur le bord du lac Champlain ; de 1746 à 1747, on le retrouve au fort Jacques-Cartier, à Cap-Santé. Puis il est nommé missionnaire dans la Nouvelle-Beauce, où il arrive pour baptiser, le 28 mai 1747, Louis-Marie, fils d'Augustin Turcotte, de la paroisse de Sainte-Marie. C'est son premier acte dans le nouveau poste qui lui a été assigné.

Le Père Du Buron continua d'organiser la mission de Sainte-Marie. C'est lui qui inaugura le premier cimetière, par la sépulture, le 7 janvier 1748, d'un enfant âgé d'un an, du nom de Claude, fils de Jean Dion et de Cécile Asselin.

Alors qu'il n'y avait pas encore de chapelle, le cimetière s'établit dès l'abord au nord-est de l'église actuelle. Pendant cent trente ans, c'est-à-dire jusqu'à 1878, année de l'ouverture du nouveau cimetière, plusieurs milliers d'inhumations se sont faites dans le champ des morts choisi et aménagé par le Père Du Buron, ainsi que dans le sous-sol de l'église ; et la grande majorité de ces restes y sont encore. Car, c'est à peine si une centaine de corps ont été relevés de l'ancien cimetière pour être inhumés dans le nouveau.

Après sa fermeture en 1878, le « vieux cimetière », mûré et clôturé solidement, a perdu graduellement les égards et même jusqu'au souvenir qu'il méritait. Nous l'avons vu pendant longtemps servir de cour à bois

pour les fournaises de l'église. Puis, pour satisfaire aux exigences du progrès moderne, il a dû se transformer en terrain de stationnement, couvert d'asphalte, pour les automobiles. Il serait bien convenable qu'au moins une croix s'élève sur cette terre bénite, abritant les restes de ceux qui, par leurs travaux, leurs sacrifices, leur vie chrétienne, ont donné l'essor à la paroisse de Sainte-Marie.

C'est aussi le Père Du Buron qui a présidé au premier mariage célébré dans la paroisse, le 23 octobre 1749, celui de Claude Patris, fils de Claude, et de Marie-Thérèse Dupont, fille de Jean-Baptiste. A l'avenir, les colons de Sainte-Marie pourraient se sentir plus à leur aise, plus autonomes : ayant déjà la messe régulièrement depuis quelques années, voilà qu'ils pourraient célébrer chez eux, désormais baptêmes, mariages et sépultures.

L'on entrevoyait sans doute aussi, et pour bientôt, le moment où l'on aurait une chapelle convenable, près du nouveau cimetière sur la terre donnée à cette fin par le seigneur, en 1746. Et l'on devait se trouver bien mal logé dans le local du domaine où se faisaient encore les offices religieux.

Hélas ! Une dure épreuve pour la mission devait retarder l'exécution de ce projet. Ce fut la mort du premier seigneur lui-même qui survint à Québec, le 25 septembre 1749. Disons, en passant, que M. Thomas-Jacques Taschereau occupait en ville une maison située à peu près où s'élève aujourd'hui le palais cardinalice. Son arrière petit-fils, Elzéar-Alexandre devait habiter plus tard dans ce palais, à titre d'archevêque de Québec et de premier cardinal canadien.

La mort du seigneur Taschereau devait forcément ralentir le développement de Sainte-Marie et son organisation religieuse. Sa veuve, en effet, chargée d'enfants en assez bas âge, au surplus éloignée et peu au courant, n'eut guère le moyen, durant quelques années, de s'occuper d'une seigneurie encore bien peu lucrative. Or, sous le régime seigneurial, on comptait toujours avec le seigneur pour la construction des édifices religieux : il était d'ordinaire le conseiller averti et l'âme dirigeante de ces travaux, quand il n'en était pas le bailleur de fonds.

Le R.P. Du Buron quitta la Nouvelle-Beauce en 1750, après avoir inscrit son dernier acte à Sainte-Marie, l'inhumation de Pierre Morissette, âgé de cinq mois, fils de Michel Morissette et de Agathe Grégoire. Ensuite, le missionnaire fit du ministère à Port-Lajoie, Ile du Prince-Édouard. Puis il fut curé de l'Ange-Gardien, de 1759 à 1760 et de 1766 à 1767. Enfin, il serait décédé le 26 novembre 1776.

— 2 —

Les règnes éphémères de nos missionnaires se prolongèrent avec un second Père Carpentier, récollet. Les biographes ont maladroitement identifié notre personnage, en le dédoublant, tantôt sous le prénom de Bonaventure, tantôt sous celui d'Étienne. Mais le Père Archange Godbout, o.f.m., historien des Récollets, a éclairci le mystère et fourni les notes biographiques suivantes.

Le Père Carpentier avait bel et bien reçu le nom d'Étienne à son baptême, conféré à Beaumont, le 18 septembre 1716 ; il était fils d'Étienne Carpentier et de Marie-Charlotte Blanchon. Mais, en faisant profession chez les Récollets le 29 avril 1737, comme c'était la règle, il changea — ou bien on lui changea — son prénom pour celui de Bonaventure. Ordonné prêtre à Québec, le 23 septembre 1741, il servit quelques mois à Lotbinière. Plus tard, il passa deux ans aux Trois-Rivières, de 1745 à 1747, puis se rendit, comme aumônier, au fort Saint-Frédéric, avant d'émigrer dans la Nouvelle-Beauce, en 1750, pour y demeurer trois ans. Son dernier acte inscrit dans les registres de Sainte-Marie est un baptême en date du 25 août 1753.

Nous perdons ensuite la trace du Père Carpentier, durant plusieurs années, pour le retrouver au service des Acadiens regroupés à l'entrée du golfe Saint-Laurent : en 1765, il prêtait serment d'allégeance et se voyait autorisé à rester à Restigouche, au milieu de ses ouailles. Selon notre information, nous voyons plus tard le Père en séjour à Saint-Nicolas, de 1769 à 1770, aux Trois-Rivières, de 1772 à 1773, puis de nouveau à Saint-Nicolas, en 1774, où il finit ses jours en la fête des Rois, 6 janvier 1778, pour y être inhumé le lendemain.

Pendant les trois années de desserte du Père Bonaventure Carpentier, il ne s'est produit à Sainte-Marie aucun événement digne de mention. La colonisation progressait sensiblement et nous relevons dans les registres les noms de plusieurs familles nouvelles. Les paroissiens continuaient de faire leur religion dans la maison du domaine et le missionnaire, quand il venait, de loger chez le fermier du seigneur.

Le séjour du Père Carpentier dans la Nouvelle-Beauce semble avoir été les années les plus paisibles de sa carrière, contrastant avec les difficultés qui furent son partage, à Saint-Nicolas et aux Trois-Rivières. Il a accompli chez nous son ministère à l'entière satisfaction de son évêque et de ses ouailles, ce qui n'atténuait pourtant guère les fatigues et les sa-

crifices que devait lui coûter la desserte d'un immense territoire, avec des colons bien pauvres et des chemins pratiquement inexistants.

Notons en passant que ce récollet avait une belle écriture régulière, contrastant fort avec celle de ses deux prédécesseurs immédiats, le Père Du Buron et l'abbé Leclerc : ceux-ci écrivaient dans toutes les directions, avec des lettres mal formées et une orthographe des plus déconcertantes, surtout le dernier.

Il est regrettable qu'il manque aux archives de la paroisse de Saint-Joseph un bon nombre des actes faits par le Père Bonaventure Carpentier dans cette paroisse. Ces actes, rédigés sur des feuilles volantes ou sur des cahiers mal cousus, ont dû se perdre avec les années. C'est ainsi que, dans les archives de Sainte-Marie, on a retrouvé un fragment de cahier sans couverture, auquel il restait 26 actes se rapportant à la paroisse de Saint-Joseph. Ce document précieux a été retourné aux archives de la paroisse-sœur, le 11 juillet 1941, après une absence possible de 188 ans. Mais, pour ce qui regarde la paroisse de Sainte-Marie, elle a l'avantage d'avoir conservé à peu près tous les actes rédigés par le Père Carpentier.

Un petit détail intéressera le lecteur qui jettera un coup d'œil sur les registres de cette période, à Sainte-Marie, c'est d'y trouver, à la date du 3 mars 1751, un baptême fait en passant par le Père Étienne Lauverjat, de la Compagnie de Jésus, qui se dit « missionnaire des sauvages abénaquis de Narrantsoak ». C'est d'autant plus intéressant que les biographes de ce missionnaire ne paraissent pas savoir où il faisait son ministère en 1751.

— 3 —

Le successeur du Père Carpentier fut un autre récollet, né à Québec le 13 mars 1716, et baptisé sous le prénom de Louis-Alexandre, fils de Denis Constantin et de Louise Bacon. Entré en religion, il prononça ses vœux sous le nom de Frère Justinien. Il reçut la tonsure et les ordres mineurs, le 20 septembre 1741 ; les trois jours suivants, il recevait successivement sous-diaconat, diaconat et prêtrise, des mains de Mgr de Pontbriand. Cette apparente précipitation peut fort bien se justifier, du fait qu'on était privé d'évêque à Québec depuis pratiquement six ans. On ne connaît rien des premières années de sacerdoce du Père Justinien jusqu'à l'automne de 1753, où il s'installe dans la Nouvelle-Beauce, sans prévoir à ce moment qu'il devra y terminer sa vie et y dormir son dernier sommeil.

Le séjour du Père Justinien dans notre petite patrie coïncide avec la guerre de Sept Ans, qui devait se terminer par la perte du Canada pour

la France. On sait que ce furent des années pénibles pour toute la colonie. C'est dire que ce missionnaire a connu toutes les inquiétudes, toutes les misères qui furent le partage des habitants.

C'est peut-être ce qui excita cette âme d'élite à se dépenser sans compter, et pour la gloire de Dieu et pour le bien de ses ouailles. Le Père Justinien fut en effet un grand apôtre, et la Beauce actuelle a l'impérieux devoir de conserver le souvenir de ce missionnaire incomparable qui a soutenu de toutes manières les colons transplantés sur les rives de la Chaudière.

Au point de vue temporel, d'abord, il se fait notaire : il rédige les contrats de vente ou d'échange entre les habitants ; il préside les assemblées de parents pour le réglément des successions ; les futurs époux se fient sur lui pour leur contrat de mariage. Puis, pour activer le développement de la Nouvelle-Beauce et rendre plus faciles les communications de ce nouveau pays avec les anciens établissements, il s'occupe de tracer et de faire ouvrir une route nouvelle, plus courte et plus facile, qui se déroulera du bas de la côte de l'église actuelle de Saint-Maxime de Scott jusqu'à l'endroit où s'est élevé dans la suite le village de Saint-Henri. Cette voie de communication a longtemps porté le nom de « Route Justinienne » ; aujourd'hui, elle est une section de la route Lévis-Jackman, baptisée récemment « route du président Kennedy » (sic), comme si l'illustre personnage avait fait construire cette route ou avait quelque autre liaison avec elle...

Ces préoccupations d'ordre temporel n'empêchèrent pas le Père Justinien de s'occuper activement du bien spirituel de son troupeau. La paroisse de Sainte-Marie doit beaucoup à ce missionnaire, qui a bâti sa première chapelle permanente, à l'endroit où se trouve l'église actuelle. Ce fut probablement à l'occasion de cette construction que fut organisé le premier corps de marguilliers et constituée la fabrique de la paroisse. En tout cas, c'est en 1754 que nous en voyons la première mention dans tous les documents concernant Sainte-Marie.

C'était le 28 juillet 1754. Il s'agissait d'accepter officiellement la fondation à perpétuité d'une messe annuelle, « à l'intention de la famille de feu Jean Lefebvre, de Beauport ». Alors le Père Justinien réunit les « Sieurs Capitaines, Marguilliers et principaux habitants » de la paroisse, qui, après délibération, acceptent un capital de « quatre-vingt-dix livres » — à peu près quinze dollars de notre monnaie — pour une messe basse à célébrer chaque année, le lendemain du Saint Nom de Marie, fête patronale de la paroisse.

Le Jean Lefebvre dont il est question n'a jamais vécu à Sainte-Marie. Mais nous savons qu'un de ses fils, Alexandre Lefebvre, y vint dès le début de la paroisse. Il occupait, au sud-ouest de la rivière, la première terre de la paroisse actuelle de Scott, la terre possédée, de nos jours, par M. Stanislas Lamontagne.

La fondation de messe établie le 28 juillet 1754 est intéressante non seulement parce qu'elle nous fait connaître l'existence d'un corps de marguilliers, mais encore parce qu'elle nous révèle l'année de construction de la première chapelle. En effet, dans son procès-verbal, le Père Justinien déclare qu'il a déjà employé pour « la bâtisse de la nouvelle chapelle », l'argent envoyé par Nicolas Vallée, gendre de feu Jean Lefebvre. Or, comme le missionnaire n'est arrivé dans la Beauce qu'à l'automne de 1753, nous sommes en droit de conclure que cette chapelle a été construite au printemps de 1754. Et, si la somme de quinze dollars peut paraître insignifiante, à notre époque où l'argent coule à flots, il faut comprendre que c'était quelque chose d'appréciable, en 1754, pour l'érection d'une modeste chapelle.

Cette chapelle, l'abbé Jean-Marie Verreau, futur curé, l'appellera toujours son « église », chaque fois qu'il aura à la signaler. A la vérité, elle ne mesurait que 60 pieds français par 22 ; et encore, elle ne servait pas entièrement au culte, puisqu'on avait réservé une extrémité pour la chambre du missionnaire, quand il viendrait dans la paroisse. Mais la chapelle était quand même une énorme amélioration sur le premier local, certainement plus réduit, dont on disposait pour le culte religieux, au domaine seigneurial. Par dessus tout, les colons de Sainte-Marie se sentiraient désormais chez eux pour accomplir leurs dévotions publiques et privées.

En anticipant sur les années et en jetant un coup d'œil sur la liste des concessionnaires des 48 bancs dressée par l'abbé Verreau en 1766, nous retrouverons à la fois la plupart des pionniers de Sainte-Marie et les noms de plusieurs familles actuelles de la paroisse qui en descendent directement. Il y avait quatre rangées de bancs, deux le long des pans et deux au centre de la chapelle, laissant de part et d'autre une petite allée de circulation.

La rangée de droite comportait — comme toujours — en premier le banc du seigneur, puis celui des marguilliers, suivis de Jacques Parent, Étienne Parent (père), Augustin Turcotte, Louis Marcoux, Julien Landry (père), Louis Crête, Pierre Grenier (père), Jean-Bte Durant, Joseph Grenier, Augustin Turcotte (fils), Jean Patris, Augustin Fouché.

La seconde rangée, au centre, nous présente en tête le baillif (les baillifs venaient de remplacer les anciens capitaines); ensuite Claude Patris, Pierre Boivin (père), Jacques Pouville (père), Louis Marcoux, François Parent, Louis Parent, Joseph Marcoux et Philippe Vallières. Il n'y a que neuf bancs dans cette rangée et la suivante, parce qu'il fallait bien laisser un peu d'espace libre en avant, près de la balustrade ou de l'autel, et de même en arrière, près de la porte principale.

Troisième rangée : Joseph Gaumont, François Vallée, Pierre Marcoux, Pierre Langelier, Joseph Gagné, François Hallé, Michel Rainville, Michel Clouet, Joseph Proux.

Enfin, 16 bancs dans la quatrième rangée, le long du mur de gauche : Louis Grégoire, Jean Bilodeau (père), Claude Fouché, René Meneux (père), Étienne Pomerleau, François Perrault (fils), Pierre Comiré, Pierre Drouin (père), Jean-Bte Grenier, Vincent Comiré, Jean Morissette, Louis Bard, Paul Parent, Paul Grenier, Jean Bilodeau (fils), Jean Lefebvre (père).

Dans cette énumération de paroissiens ne figure pas Étienne Raymond le premier colon établi à Sainte-Marie ; c'est qu'à cette époque, c'est-à-dire en 1766, il s'est déjà *donné* à son gendre, Jean Patris. Et le banc de Jean Patris était le deuxième à droite, le long du mur, en entrant dans la chapelle. C'est donc là qu'il faut nous représenter Étienne Raymond priant dans la première chapelle ou église de Sainte-Marie.

Mais revenons au Père Justinien, dont nous venons de signaler les réalisations. Tant de travail, tant de préoccupations au service de la colonie beauceronne devaient l'épuiser prématurément. Il était âgé seulement de 44 ans, que déjà il touchait au terme de sa laborieuse carrière. Au début de l'année 1760, la maladie le força de s'arrêter : il s'alita pour ne plus se relever. Il n'eut même pas la force ou le temps de retourner mourir parmi ses frères en religion, au couvent des Récollets de Québec, et c'est dans son petit réduit, à la mission de Saint-Joseph qu'il décéda, le 28 mars 1760, le premier prêtre à recevoir la sépulture en terre beauceronne.

Voici, d'ailleurs, l'acte inscrit aux registres de Saint-Joseph, à cette occasion :

« L'an mil sept cens soixante le deuxième d'avril par moy prêtre sousigné missionnaire de la Beauce a été inhumé avec les cérémonies ordinaires, dans l'église de cette paroisse de St-Joseph, le corps du Père Justinien Constantin Récollet et Missionnaire des deux paroisses de la Nouvelle Beauce, décédé le 28 de mars dernier, âgé de quarante quatre ans et quinze jours, muni des sacrements, après avoir souffert patiemment une forte maladie de plus de deux mois et avoir desservi ces deux paroisses pendant l'espace de sept ans consécu-

tifs. La dite inhumation s'est faite en présence de Pierre Boulet, Pierre Lessard et un grand nombre d'autres paroissiens qui ont déclaré ne savoir signer, de ce requis suivant l'ordonnance. En foy de quoy j'ai signé à St-Joseph de la Beauce les jour et an que dessus

(signé) *Fr DIDACE CLICHE, ptre recollet*

Ce fut donc un grand deuil, dans notre coin de pays, ce 2 avril 1760, deuil plus grand encore du fait que le Canada était sur le point de passer à l'Angleterre et qu'alors l'inquiétude hantait déjà tous les esprits.

Malgré toute l'admiration due à l'œuvre du Père Justinien, il est tout de même regrettable que ses nombreuses occupations et peut-être aussi la difficulté de se procurer, en ces temps de guerre, un bon cahier pour les comptes de la fabrique de Sainte-Marie, l'aient forcé à tenir ses comptes sur des feuilles volantes, rapidement perdues après sa mort, emportant avec elles une foule de renseignements utiles pour l'histoire. Il discontinua aussi, pour une raison que nous ignorons, l'inscription des baptêmes, mariages et sépultures dans les registres de Sainte-Marie ; ceux de Saint-Joseph redevinrent communs aux deux paroisses, en 1759.

Enfin, pour signaler un dernier détail, c'est du temps du Père Justinien qu'est censée avoir eu lieu la première inhumation sous la chapelle de Sainte-Marie, celle d'un enfant non identifié d'Étienne Charest, seigneur de Lauzon. Bien que n'étant pas signalé dans les registres, le décès a dû survenir à l'automne de 1759 ou l'hiver suivant, alors que nombre de gens des paroisses en bordure du fleuve, surtout les femmes et les enfants, avaient fui devant l'invasion anglaise et cherché refuge dans la profondeur des terres.

— 4 —

Après le décès du Père Justinien ou même avant, puisqu'il présida à la sépulture de son prédécesseur, comme nous venons de voir, c'est un autre récollet nommé le Père Didace Cliche qui devint missionnaire de la Beauce. Il avait été baptisé à Québec, le premier septembre 1710, sous le prénom de Claude, fils de Claude Cliche et de Catherine Dunkin. Le 25 septembre 1737, on le trouve clerc chez les Récollets. Il reçut la tonsure et les ordres, du 20 au 23 septembre 1741, dans les mêmes circonstances que le Père Justinien. Il avait pris en religion le nom de Frère Didace, sans doute en mémoire du pieux Frère Didace Pelletier, récollet, qui était son grand oncle.

Ce religieux une fois prêtre, on le perd de vue pour quelques années. Ensuite, d'après une compilation de l'ancien archiviste du Séminaire de Québec, Mgr Amédée Gosselin¹, le Père Didace Cliche exerce le ministère à Châteauguay, du 4 janvier 1745 au 17 octobre 1751, puis au fort Frontenac, de novembre 1754 au 19 janvier 1758. En 1754 et au commencement de 1760, il fait des apparitions à la Pointe-Levy. Et c'est de là, on le comprend, qu'il vola au secours du Père Justinien, tombé gravement malade à la Beauce.

Le Père Didace continua à inscrire les actes de Sainte-Marie dans les registres de Saint-Joseph et à tenir ses comptes sur des feuillets mobiles, de sorte qu'il n'en restait rien peu de temps après.

Le séjour du missionnaire dans la Beauce ne s'écoula pas sans nuages. Il est toujours difficile de succéder à un homme habile et populaire. Les Beaucerons semble-t-il, n'étaient pas sympathiques, montraient de la mauvaise volonté. Sur la fin de son règne, le 9 novembre 1761², il eut à se défendre auprès de M. Jean-Olivier Briand, vicaire général, de toutes sortes de plaintes portées contre lui, par un nommé Francoeur dit Beaujour, par Joseph Dugrenier dit Perron ; il avait dû interdire pour six mois l'entrée de l'église à la femme de Pierre Jacques et à sa fille, pour injures contre lui.

Ces gens-là étaient de Saint-Joseph. Mais, même à Sainte-Marie, tout n'allait pas sur des roulettes. Ces premières difficultés signalées dans la paroisse étaient d'autant plus ennuyeuses qu'elles avaient pour sujet l'épouse d'Étienne Parent, l'arpenteur royal et l'homme d'affaires de la famille seigneuriale, par conséquent un personnage de prestige et d'influence. Mais le Père Didace n'était pas de trempe à s'en laisser imposer ; et l'on devine assez facilement que ce fut un émoi, lorsque le missionnaire se vit obligé ou prit sur lui d'interdire l'entrée de l'église de Sainte-Marie à Mme Étienne Parent. Dans la lettre à l'Ordinaire citée plus haut, il explique pourquoi il a sévi de la sorte : « Tous les dimanches que j'ay été à Ste-Marie, dans juillet et août, elle a excité des querelles et même frappé une femme à la porte de l'église. Depuis ce temps, tout le monde est tranquille dans l'église car ils se sont plaint à moy plusieurs fois ». . . Qui sait si le Père Didace n'était pas de son côté un misogyne ? . . . Mais, même s'il s'agissait d'une mégère authentique, une pareille sanction publique ne pouvait être appliquée sans provoquer une réaction chez les intéressés. Aussi ne faut-il pas nous étonner si Étienne Parent menaça de dénoncer le Père auprès du gouverneur James Murray, le détenteur de toute l'autorité civile depuis la victoire anglaise, pour ce qu'il appelait « une injustice faite à sa femme ». Mais il ne semble pas que l'incident ait

rebondi plus loin ; ou plutôt, avec les autres griefs qu'on imputait à la conduite du missionnaire, il contribua peut-être implicitement à son rappel immédiat. Dès le milieu de novembre 1761, il était remplacé dans son poste.

Après son départ de la Beauce, on retrouve le Père Didace à Saint-Denis-sur-Richelieu, en 1766 ; puis, selon les biographes du clergé, il serait décédé à Québec, le 7 février 1780.

— 5 —

Un prêtre séculier, le second de la Nouvelle-Beauce, y fut le huitième missionnaire attiré. L'abbé Jean-Baptiste Gatien était né à Québec et avait été baptisé le 27 septembre 1719, fils d'Henri Gatien et de Marguerite Lafranchise. Il avait étudié au Petit Séminaire, à partir du 12 novembre 1742, puis au Grand Séminaire à partir du 14 octobre 1748. Le 18 septembre 1751, il recevait l'onction sacerdotale, et l'on apprend qu'il exerça les fonctions curiales aussitôt après à Saint-Jean-Deschailons avec desserte de Saint-Pierre-les-Becquets, de 1752 à 1760.

Son séjour dans la Beauce fut de courte durée, soit à peine deux mois, du milieu de novembre 1761 au 15 janvier 1762. Mais ce court règne est des plus intéressants pour l'historien ; car, en si peu de temps, l'abbé Gatien a trouvé moyen d'écrire trois fois au vicaire général, donnant chaque fois de précieux renseignements pour l'histoire des deux paroisses de la Beauce³.

Dans une première lettre, du 6 décembre, l'abbé Gatien exprime ses doléances au sujet des beaucerons, qui sont, dit-il, « hautains, mauvaises langues, ne veulent pas se laisser conduire. C'étaient les raisons des difficultés avec les missionnaires antérieurs. Ils veulent que le prêtre voyage à ses frais entre les paroisses ». Or, la rivière est encore l'unique chemin, toujours dangereux. Le missionnaire voyage en canot l'été, en carriole l'hiver.

Notre correspondant parle ensuite de l'état lamentable de la chapelle de Saint-Joseph. Il faudrait la reconstruire près du presbytère, qui est de l'autre côté de la rivière. On sait que la première chapelle était dans les fonds, sur la rive gauche de la rivière quelque peu au-dessus du pont actuel ; alors, il fallait traverser continuellement, chose difficile dans les crues des eaux. Enfin, l'abbé Gatien avise qu'il va continuer comme ses prédécesseurs, à ne tenir qu'un registre pour les deux paroisses.

Quatre jours après cette première lettre, revenant de Sainte-Marie, où il est allé récemment faire les offices religieux, l'abbé Gatien donne à

M. Briand les renseignements demandés sur les affaires temporelles de cette paroisse : « Les comptes de la fabrique de Sainte-Marie, écrit-il, sont dans un très mauvais ordre ; il n'y a point de livre. Le défunt Père Justinien a réglé les comptes sur des feuillets volants et ce seulement depuis l'année cinquante-trois. Il écrit sur une page qu'il n'a point trouvé de comptes, soit qu'ils aient été perdus ou qu'il n'y en ait jamais eu, et que, pour être un peu en règle, il les commence sur quelques (feuillets) volants. Le père Didace les a continués de même. En un mot, il n'y a rien en ordre ». Ajoutons comme excuse que, jusqu'à 1753 ou 1754, n'y ayant ni chapelle ni, apparemment, de corps de marguilliers, l'administration temporelle se réduisit à bien peu de choses ; le seigneur fournissait le lieu et les objets du culte.

En même temps, l'abbé Gatien donne à son Ordinaire des nouvelles sur son état de santé, qui n'est pas très brillant, puisqu'il crache le sang plus que jamais. Il croit de son devoir de l'informer qu'il ne pense pas pouvoir desservir deux paroisses aussi éloignées et aussi pauvres en communications. Mais il s'en remet à la volonté de son chef spirituel, avec une admirable soumission : « *non recuso laborem* », je ne refuse pas la besogne.

Le 4 janvier 1762, l'abbé Gatien envoie sa troisième lettre à Québec. Il y est encore question de sa santé. Elle va un peu mieux. Mais, pour se faire soigner par un « chirurgien », il a dû vendre presque tout son ménage, même ses chemises. On a, par ce détail, une petite idée des privations qu'ont eu à supporter les premiers missionnaires de la Nouvelle-Beauce. Il est vrai que les Récollets avaient au moins la ressource de leur communauté pour leur subsistance.

Malgré le pénible de sa situation, l'abbé Gatien se dépense à la tâche sans récrimination. Il s'occupera même de reconstruire la chapelle de la paroisse de Saint-Joseph. Sans doute, il n'aura pas le temps de présider aux travaux mêmes de cette construction, puisqu'il partira de la Beauce dès la mi-janvier ; mais, à son départ, toutes les formalités seront remplies : assemblée des paroissiens, sites et dimensions de la nouvelle chapelle, qui aura 27 pieds par 70, avec une sacristie de 8 à 10 pieds en prolongement, répartition des travaux entre les habitants, qui doivent fournir le bois, équarrir les pièces de la charpente et transporter le tout sur place. On est étonné de voir qu'un malade ait pu, en quelques semaines, mettre en marche une telle organisation, tout en accomplissant son ministère.

Mais le grand-vicaire Briand eut pitié de ce prêtre, qui aurait pu se tuer à la tâche. Il le rappela de la Nouvelle-Beauce et lui confia la cure de Berthier-en-Bas, beaucoup plus prospère et plus confortable. Après y

avoir refait ses forces pendant deux ans, le curé recevra, deux ans plus tard, le poste de Lotbinière avec desserte de Sainte-Croix. C'est à Lotbinière, en fait, qu'il terminera ses jours, le 10 mai 1785, après plus de vingt ans de ministère au même endroit.

— 6 —

La Beauce va recevoir un dernier récollet comme missionnaire, en la personne du Père Théodore, né en France vers 1730 et portant dans le monde le nom de Claude Loiseau. Ayant été fait prêtre depuis le 21 décembre 1754, il laissait la paroisse de Beaumont, quand il arriva sur nos bords, exactement le 14 janvier 1762, pour y résider plus de quatre ans et demi.

Ce fut un zélé missionnaire, d'une candeur parfois naïve mais d'un dévouement sans bornes et d'une grande spontanéité sous le chapitre de la soumission aux ordres des supérieurs. En voici un exemple. Après le traité de Paris, en 1763, traité qui scella les destinées du Canada, Monsieur Briand, vicaire général de Québec, ordonna le chant du *Te Deum* dans toutes les églises de sa juridiction, pour remercier le Bon Dieu du bienfait de la paix et pour marquer la soumission des Canadiens à leurs nouveaux maîtres. C'était un dur coup pour le cœur bien français du Père Théodore : mais voici ce qu'il écrivit sur le sujet à M. Briand :

« J'ay chanté le *Te Deum* selon votre mandement, *oculis lacrymantibus* [les larmes dans les yeux], et puisque Dieu a bien voulu nous mettre sous la puissance d'un monarque nouveau, je renonce pour toujours à ma patrie, quelque désir que j'ay eu jusqu'à présent de la revoir : mes travaux, ma volonté et ma vie sont à votre disposition. » N'est-ce pas sublime comme expression de soumission ?

Le R.P. Théodore, dès son arrivée, dans la Nouvelle-Beauce, ne tarda pas à se mettre à l'œuvre ; le lendemain de la prise de possession de son poste, c'est-à-dire le 15 janvier 1762, il écrivait déjà à M. Briand, vicaire général, à Québec, pour lui exposer son programme d'apostolat.

Tout d'abord, il se propose d'aller régulièrement tous les quinze jours donner la mission à Sainte-Marie « pour contenter les gens » ; puis, afin d'être plus libre pour le soin des âmes, et peut-être aussi parce qu'il se défie de son habileté sur ce point, il demande à M. Briand « de le dispenser par une défense, lue au prône, de passer des contrats de vente et « d'échange, comme c'est la coutume, à cause des différends qui pour- raient en résulter » : il craignait sans doute de faire, en rédigeant ces contrats, des erreurs préjudiciables aux intéressés. Quant aux contrats

de mariage, il est disposé à s'en charger afin d'éviter aux futurs époux l'embarras d'être parfois obligés de retarder leur mariage à cause du contrat qu'ils n'auraient pu faire, auparavant, devant notaire.

A cette lettre, M. Briand répondit : « Je suis charmé que vous vous « déterminiez d'aller tous les quinze jours à Sainte-Marie ». Et pour ce qui est de la question des contrats, il ajouta : « Je ne vous oblige point à « faire des contrats. Cependant si vous pouviez en apprendre le style, « ce serait peut-être un bien. Les notaires dans les paroisses causent souvent de la peine aux curés. » Évidemment, les choses ont changé depuis deux cent ans. Les notaires, de nos jours, ne sont pas le cauchemar des curés, qui sont les premiers à désirer la présence de ces professionnels parmi leurs paroissiens ; ils comptent d'ordinaire parmi les plus paisibles. Et comme c'est une profession à laquelle il faut recourir très souvent, rien d'étonnant que toutes les paroisses voudraient en avoir au moins un.

Le R.P. Théodore eut aussi à référer à M. Briand, pour plus d'un cas de mariage projeté : il lui était difficile d'avoir les renseignements voulus au sujet de la liberté des conjoints ; il s'en remettait alors aux décisions de l'Ordinaire. Cependant il lui arriva parfois de prendre, sur cette question de mariage, des risques imprudents avec certains habitants qu'il ne connaissait pas suffisamment. On comprend que, dans ces paroisses de la Nouvelle-Beauce, où les colons qui arrivaient, pour s'y établir, venaient d'un peu partout, ce n'était pas toujours aisé, pour un missionnaire, de se fixer sur l'état de liberté des futurs époux ; et les enquêtes à faire, vu l'éloignement et les difficultés des communications, étaient des procédures assez longues, dans certains cas, et cela finissait par impatienter les intéressés. Or, le Père Théodore, naturellement bon et sans défiance, se laissait parfois gagner et croyait trop facilement des témoignages pas assez sûrs, touchant cette importante question. Aussi Monsieur Briand le met-il souvent en garde sur ce point.

La correspondance du R.P. Théodore nous fait voir, dans ce Récollet, un homme de Dieu animé d'un grand zèle pour le salut des âmes, un apôtre qui a conscience de ses responsabilités. Aussi, ce fut pour lui un grand sujet de consolation, au printemps de 1762, après être venu à Sainte-Marie, au temps des Pâques, d'écrire, à M. Briand, que tous les fidèles ont accompli leur devoir pascal, sauf la femme d'Étienne Parent, qui lui a fait dire qu'elle se présenterait la prochaine fois qu'il viendrait donner la mission à Ste-Marie.

Le R.P. Théodore ne néglige pas non plus le ministère des malades. On en a la preuve dans une réponse qu'il faisait, le 16 juillet 1762, à M. Briand, qui lui demandait de venir le rencontrer à Québec. Il ne peut se

rendre à cette demande à cause de plusieurs cas de maladie qu'il énumère ; et cela après avoir pris l'avis du chirurgien, M. Detruval, qui lui conseille de ne pas quitter la Nouvelle-Beauce, dans les circonstances. Cette lettre nous fait connaître encore la présence, dans la région, d'un chirurgien ; et ce n'est pas le premier puisque, dans une autre lettre du même Père, datée du 30 avril 1762, il était fait mention d'un nommé Pierre Poissant, chirurgien au même endroit.

L'instruction des enfants fait également l'objet des préoccupations du R.P. Théodore. Pour ce qui est de la paroisse Sainte-Marie, comme il n'y réside pas, il nomme des personnes sérieuses qui doivent le remplacer à cet effet. Et, au mois de mars 1763, il écrit à M. Briand pour lui faire part de son dessein d'aller passer huit jours à Sainte-Marie « pour y faire la prière du soir, y chanter des cantiques » et surtout pour se renseigner si les personnes qu'il a nommées pour l'enseignement du catéchisme remplissent bien ce devoir.

Le missionnaire, ayant à cœur le bien des âmes, trouva plus d'une fois des motifs d'affliction à cause des désordres occasionnés par la vente des boissons, et, le 6 février 1763, il écrit à M. Briand pour formuler, avec amertume, des plaintes « contre la boisson distribuée dans les deux paroisses. Aucune menace n'y fait. MM. Alexandre McKenzie et Gray « ont mis deux commis à la Beauce (pour le commerce des fourrures, sans « doute ?) ; leur conduite est exemplaire ; on pourrait leur réserver la « distribution en détail. » Cette lettre est intéressante puisqu'elle nous prouve que l'idée de contrôler la vente des boissons enivrantes n'est pas neuve : on y pensait déjà en 1763. M. Briand communiqua les plaintes du missionnaire de la Nouvelle-Beauce à M. Murray, gouverneur de Québec, qui promit d'y voir.

Vers cette époque, il fut aussi grandement question d'un deuxième missionnaire dans la Nouvelle-Beauce qui serait chargé de la paroisse de Sainte-Marie : le R.P. Emmanuel Crespel était même désigné par plusieurs comme le candidat probable ; mais M. Briand détruisit bientôt cette impression en écrivant au R.P. Théodore qu'il ne songeait pas à lui donner un curé voisin. De fait, plus de 20 ans s'écouleront avant qu'il y ait deux curés dans la Nouvelle-Beauce.

La population de Saint-François doit beaucoup au R. P. Théodore, puisque c'est lui qui l'a organisée, en 1763, en une mission distincte des deux autres paroisses de la Nouvelle-Beauce. Dès le mois de janvier 1763, le R.P. Théodore obtint de M. Briand la permission d'accorder une chapelle aux gens de Saint-François ou de la seigneurie de Rigaud. Les choses ne languirent pas, puisqu'il écrit, le 22 juin 1763, à M. Briand qu'il

« a trouvé un lieu décent pour la messe, tous les jeudis , dans la seigneurie « Rigaud ; on a nommé un syndic pour le temporel . » Le 18 décembre 1763, à la requête des habitants de Saint-François, le R.P. Théodore demande un cimetière pour ses habitants. Cette faveur leur est accordée aussitôt. Le R. P. Théodore est donc véritablement le fondateur de la paroisse. Désormais, il en aura trois à desservir et voilà pourquoi, dans les actes des baptêmes, mariages et sépultures, il se sert de l'expression : « Moy missionnaire des trois paroisses de la Nouvelle Beauce » . . .

Ces dessertes, il les fera malgré une santé faible et les privations que lui impose son maigre revenu : en effet il n'a eu pour vivre, en 1762, qu'à peu près 163 minots de blé ; et le surplus de sa dépense il n'a pu le vendre pour se procurer les autres nécessités de la vie.

Avec le R.P. Théodore recommence de nouveau, à la date du 23 mars 1765, la tenue d'un registre pour la paroisse de Sainte-Marie. Il y avait près de six ans qu'on ne tenait qu'un seul registre pour les deux paroisses.

Le missionnaire quitta la Nouvelle-Beauce à la fin de septembre 1766. Le dernier acte qu'il a inscrit dans les registres de Ste-Marie est du 28 septembre. Avec le départ du R.P. Théodore, se clôtura l'ère des missionnaires. Et ce ne fut pas sans regrets que les populations des trois paroisses virent s'éloigner à jamais la bure franciscaine des bords de la Chaudière. Les générations futures auront le devoir de conserver le souvenir de ces premiers apôtres de la Nouvelle-Beauce, qui ont mêlé leurs sueurs à celles des pionniers, partageant avec eux les fatigues et les peines qu'ils ont rencontrés pendant ce premier quart de siècle.

Le R.P. Théodore, après son départ de la Nouvelle-Beauce, fut curé de Sainte-Croix, de 1766 à 1773, de Bécancour, de 1774 à 1779, de Lachine, de 1782 à 1788, où il décéda le 21 décembre 1788.

RÉFÉRENCES

1. Archives du Séminaire de Québec, cahier manuscrit 425.
2. AAQ, cartable Saint-Joseph I.
3. *Ibidem*.

CHAPITRE III

L'abbé Verreau, premier curé (1766-1785)

Nous reprenons l'histoire religieuse de la paroisse Ste-Marie quelques années après la conquête anglaise, alors que la période plutôt primitive, celle des missionnaires, est officiellement close. Nous avons vu, à l'exception de deux prêtres séculiers, toute une série de religieux récollets desservir Sainte-Marie avec le titre de curé. La paroisse existait, mais elle était dans son enfance ; la voici rendue au stage de l'adolescence. C'est pourquoi nous adoptons pour l'abbé Verreau la dénomination de premier curé. Et ce qui nous incline davantage à cette liberté, c'est qu'il fut réellement un homme incomparable, d'une valeur au-dessus de l'ordinaire, le premier des grands curés que Ste-Marie s'honore d'avoir eus, au cours de son histoire.

L'abbé Jean-Marie Verreau naquit au Château-Richer, le 22 mars 1740, du mariage de François Verreau, forgeron, et d'Élizabeth Gagnon. Il entra au Petit Séminaire de Québec en 1753, et fut ordonné prêtre le 25 août 1766. Nous savons peu de chose sur ses jeunes années. Il était cependant d'une famille apparemment bien partagée de la fortune, car il fut ordonné à titre de patrimoine. De plus, sa parenté paraît avoir joui d'un degré de culture un peu rare pour le temps. N'oublions pas qu'il y avait un couvent de la Congrégation au Château-Richer. Un frère cadet du curé, François Verreau, arrivé à Ste-Marie en 1772, sinon auparavant, y prend tout de suite figure de notable, avec le plus haut grade dans la milice locale, et signe comme témoin de marque à toute occasion ; il deviendra le père du premier notaire natif de la Beauce, François Verreau. Ses deux sœurs, Hélène et Thérèse, venues avec lui comme ménagères, signent aussi d'une belle écriture ; la dernière épousera, le 20 février 1770, François Bonneville, un autre notable et officier de Ste-Marie, et deviendra ainsi la mère de Jean-Baptiste Bonneville, le second notaire né à Ste-Marie.

Ce n'était pas un prêtre très âgé que nous envoyait l'évêque de Québec, Mgr J.-Olivier Briand, en 1766, dans la personne de l'abbé Jean-Marie Verreau : il n'avait pas encore six semaines de prêtrise et il en était à son

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

premier poste. Peut-être avait-il pu tout de même s'entraîner au ministère durant l'intervalle, dans sa paroisse natale du Château-Richer. Peut-être avait-il pu également y entendre parler quelque peu de la Nouvelle-Beauce, car le curé du temps était François Duburon, le frère du récollet Alexis Duburon, ancien missionnaire de ces terres nouvelles.

Malgré les perspectives plus ou moins resplendissantes des labours qui l'attendaient, le jeune curé paraît avoir assumé ses fonctions avec tout l'enthousiasme et toute l'ardeur de son âge. Ce sont des dispositions qui souvent disparaissent avec le temps. Mais il est d'autres qualités plus durables et plus importantes, dont la carrière entière de l'abbé Verreau, à Sainte-Marie, devait être une vivante démonstration : un zèle ardent quoique discret et plein de jugement pratique, une droiture admirable et une grande délicatesse d'âme, un tempérament humain et hospitalier, un esprit méthodique et soucieux du détail et de la précision jusqu'à la minutie. C'est cette dernière qualité qui nous permet de faire de son règne une histoire assez complète, malgré la pauvreté de la documentation dans les archives diocésaines. Les nombreuses notes qu'il a laissées aux archives paroissiales peuvent y suppléer.

C'est lui-même qui nous apprend la date de son premier contact avec la Nouvelle-Beauce : « A mon arrivée, le trois octobre mil sept cent soixante six, à Sainte-Marie, j'ai pris possession de la cure : les curés et missionnaires mes prédécesseurs avaient toujours fait leur résidence dans la paroisse de St-Joseph. . . » Il ajoute que les registres sont bien mal en ordre et qu'il n'y a point de livre de comptes. C'est lui qui commencera le premier livre, et la note ci-dessus en est tirée.

Le nouveau curé signe des actes aux registres de Sainte-Marie le 5 et le 10 octobre. Ceci nous fait conclure qu'il a séjourné d'abord quelque peu dans cette paroisse, prenant sans doute le temps d'en visiter les familles une à une. Puis nous le trouvons à Saint-François, le 26 octobre, et à Saint-Joseph, le 27, répétant probablement ce qu'il avait fait à Sainte-Marie ; car, il était nommé et s'inscrivait d'ores et déjà « curé des trois paroisses de la Beauce ».

Mais dans laquelle des paroisses allait-il résider ? Certainement pas dans celle de Saint-François : elle était bien trop petite et son sort allait bientôt se décider pour plusieurs années. Alors, quel sera son choix entre les deux autres ? Suivons-le dans ses allées et venues révélées par les registres, et nous verrons mieux. Son premier retour à Sainte-Marie est signalé le 1er novembre, jour de la Toussaint. Dès le lendemain, il est à Saint-Joseph, où on le voit également le 4 et le 12 novembre. Entre temps, il revient encore à Sainte-Marie, le sept, pour inhumer une personne morte

depuis six jours ; cette visite du 7 doit être assez brève. Le 14 et le 15 du même mois, il va une seconde fois à Saint-François. Jusqu'à présent, donc, ses quartiers-généraux sont à Saint-Joseph. Cela lui donne le temps d'étudier les lieux et de se former une opinion. Car, M. Verreau est un homme pondéré, qui ne prend pas de décisions à la légère ; pour innover, il lui faudra d'excellentes raisons. D'autant plus que toutes les apparences donneraient la faveur à Saint-Joseph, à cause de sa situation centrale et parce qu'elle a toujours été la résidence des missionnaires jusqu'à ce jour.

Mais, avec le début de l'hiver, le régime est modifié. A partir du 20 novembre, Sainte-Marie devient visiblement le pied-à-terre principal. De cette date au premier janvier 1767 inclusivement, des actes sont faits par onze reprises différentes, le dimanche ou sur semaine indistinctement. Durant le même temps, l'abbé Verreau figure aux registres de Saint-Joseph une fois seulement, le dimanche, 30 novembre ; les trois baptêmes qu'il y a faits sont pour des enfants ondoyés déjà depuis plusieurs jours. Dans la suite, on constate que le rythme des visites à Saint-Joseph et Saint-François se conforme généralement à celui des dimanches, toutes les deux ou trois semaines. D'où l'on peut conclure sans hésitation que la résidence habituelle du curé est désormais à Sainte-Marie.

Du reste, on doit prendre comme assuré le témoignage de l'abbé Verreau lui-même, lorsqu'il écrira en forme de préambule aux registres de baptêmes, mariages et sépultures de Sainte-Marie : « ... Il est à remarquer, dans le cas de la recherche de quelque extrait, que cette paroisse, quoiqu'établie dès l'année 1737, il n'y a eu un curé résident en ycelle qu'en l'année 1766 ; jusque là les missionnaires, qui faisaient leur résidence dans la paroisse de Saint-Joseph, ont écrit presque tous les actes de mariages, baptêmes et sépultures sur les registres de la dite paroisse. ... » De plus, à la visite pastorale du 14 et 15 juillet de l'année suivante, 1767, Mgr Briand dictera la recommandation suivante : « Nous exigeons des habitants de Sainte-Marie, qu'ils défrichent la terre de l'Église jusqu'au pied du côteau, faute de quoi nous ordonnerons au dit curé de se fixer et de demeurer à Saint-Joseph »¹. Il n'y a donc pas de doute : le curé s'était fixé à Sainte-Marie.

Cependant, comme on pouvait s'y attendre, le changement de résidence du curé n'alla pas sans provoquer certaines protestations de la part des gens des autres paroisses. Aussi bien, l'abbé Verreau se trouva induit à présenter des explications sur sa manière d'agir. L'écrit qui les contient se trouve à l'Archevêché de Québec². Il n'est pas de la main de l'abbé Verreau, mais doit avoir été rédigé sous sa dictée, car le fond et la tournure du document sont de lui, à n'en pas douter ; c'est trop sa manière person-

nelle, son souci du détail précis. Le document n'est pas daté non plus, bien qu'une main plus récente y ait écrit : vers 1768. C'est à l'automne de 1766 qu'il faut le placer, en nous basant sur les données des autres documents. Voici le texte de cet écrit important :

Raisons qui ont déterminé le curé de la Beauce à fixer sa résidence à Ste-Marie, qui est la paroisse d'en bas, plutôt qu'à St-Joseph (vers 1768).

1) La paroisse d'en bas est la plus peuplée puisqu'elle contient environ 125 habitants établis et que la paroisse de St-Joseph n'en a que 72, qui joints aux 30 habitants de la paroisse de St-François, qui est encore au-dessus, ne sont en tout que 102 habitants. La paroisse d'en bas a donc plus de dixmes que les deux autres. Elle donne environ 250 minots de blé et les deux autres réunies n'en donnent guère plus de 200 minots.

2) Le presbytère d'en bas est tout neuf et doit être fini pour 8 jours ou 15 avec une bonne couverture en bardeau ; au contraire il pleut partout dans le presbytère de St-Joseph qui n'a encore qu'une simple couverture, quoique les missionnaires demandent depuis plusieurs années une couverture en bardeau.

3) Il y a dans la paroisse d'en bas une terre de 2 arpents sur 40 pour l'usage du curé, ce qui ne se trouve pas dans l'autre paroisse où la terre appartient à la fabrique.

4) Le curé aura 4 lieues de mauvais chemins de moins pour aller à confesse.

5) Le curé ne se trouvera pas au milieu de beaucoup de parents très pauvres et d'une conduite peu réglée qu'il a dans la paroisse d'en haut.

6) Le curé ne sera pas moins à main pour desservir tous les habitants, puisqu'il y a plus de deux lieues et demie d'établi au dessous de l'église de Ste-Marie et qu'il n'y en a guère que deux d'établis au dessus de celle de St-Joseph.

7) Il y a plus de 20 ans que les habitants de Ste-Marie sont obligés tous les 15 jours d'aller chercher le curé et de le ramener chez lui. Il paraît naturel que ceux de St-Joseph subissent cette corvée à leur tour pendant quelques années.

NOTA. — Dans la paroisse de Ste-Marie il y a un beau calice et de belles burettes avec un plat d'argent ; le linge et les ornements sont aussi très propres, mais le tout appartient à Mme Taschereau qui n'en a pas encore donné la propriété à l'église mais elle n'est pas éloignée de le faire dès qu'elle y verra un curé arrangé et résidant ; il n'y a pas dans cette église de soleil ni même de ciboire ; c'est un petit porte-Dieu fort propre qui en tient la place. Il doit y avoir dans le coffre de l'église environ 300 » ; il y manque aussi de grands livres de plein chant.

NOTA. — Dans la paroisse de St-Joseph il y a tout ce qu'il faut pour le service divin. Les ornements sont moins propres qu'en bas mais il pleut sur l'autel et il faut obliger les habitants à mettre une double couverture au moins au-dessus de l'autel. Ces deux églises sont en bois de 60 pieds de long mais celle d'en haut a 27 pieds de large et celle d'en bas n'en a que 22.

NOTA. — Quant à la paroisse de St-François, peut-être pourrait-on décharger le curé de l'obligation d'y aller dire la messe vu que les habitants de cette paroisse les plus éloignés de l'église de St-Joseph n'en sont guère qu'à deux lieues, ce qui ne fait que la même distance de ceux du bout d'en bas de la paroisse St-Joseph et ceux des deux extrémités de la paroisse Ste-Marie. Peut-être diront-ils que les chemins sont plus mauvais, mais c'est leur faute. En général les habitants de la Beauce négligent beaucoup leurs chemins et les curés courent risque de leur vie ; il ne leur est guère possible d'aller la nuit aux malades.

L'église d'en bas m'a paru bien placée pour ne pas trop multiplier les paroisses. Celle de St-Joseph est encore assez bien placée, quoi qu'on eut pu choisir une position plus agréable quelques arpents au-dessus ; mais ce changement ne serait pas facile ; il faudrait pour cela trouver à changer pour une autre la terre sur laquelle est bâtie l'église et qui lui appartient.

Quant à l'église de St-François, elle n'est qu'à 2 lieues de celle de St-Joseph, et par conséquent trop voisine. Elle devrait être remontée de près de deux lieues au-dessus, ce qui ne pourra se faire que quand la seigneurie de M. de Lotbinière sera plus établie en remontant.

Le texte de ce document requiert quelques explications. Quand l'abbé Verreau donne le nombre d'habitants (paragraphe premier), il faut entendre le nombre de colons, de cultivateurs, et non pas la population totale. « Le curé aura 4 lieues de mauvais chemins de moins pour aller à confesse » (par. 4) : touchante candeur de ce jeune prêtre ; Sainte-Marie était bien quatre lieues plus près de Québec que Saint-Joseph. Il y a des établissements de faits jusqu'à deux lieues et demie en bas de l'église de Sainte-Marie (par. 6) ; n'oublions pas que la seigneurie de Saint-Étienne et celle de Jolliet prolongeaient la paroisse, en descendant. « Il n'y a pas dans cette église de soleil ni même de ciboire. . . » Or, si l'on examine la dépense de fabrique pour 1766, on voit l'entrée faite « pour un ciboire, 150 livres »³, ce qui nous fait dire que l'écrit en question date des premiers jours de l'installation de l'abbé Verreau à Sainte-Marie, puisqu'il a eu encore le temps d'acheter un ciboire avant la fermeture des comptes de 1766 ; quant au soleil, autrement dit l'ostensoir, il en fit l'acquisition au cours de 1767, au prix de 169 livres et seize sols⁴.

Au paragraphe 2, l'abbé Verreau dit que le presbytère de Sainte-Marie est tout neuf et doit être fini dans 8 ou 15 jours. Pour une révélation, c'en est une ! Car, jusque là, aucune mention d'un presbytère en construction. Auparavant, le missionnaire de passage n'avait qu'un petit appartement dans l'église, appelé chambre presbytérale. On comprend qu'un logis tout neuf, même assez modeste, comme on peut le présumer, ait tenté fortement le nouveau curé, surtout en comparaison avec le presbytère de Saint-Joseph couvert en planches seulement et faisant eau de

toutes parts. Mais, comment expliquer la présence d'un presbytère neuf à Sainte-Marie, au moment où l'abbé Verreau est tout nouvellement arrivé ? C'est donc que la construction en avait été commencée par son prédécesseur, au printemps ou à l'été de 1766, et que la Père Théodore pouvait avoir déjà, sans en parler, l'intention de déménager à Sainte-Marie. Les missionnaires, d'après le document, demandaient « depuis plusieurs années une couverture en bardeau » pour le presbytère de Saint-Joseph. L'autre paroisse avait voulu faire les choses très bien du premier coup. Le prix de la construction avait été mis en répartition. A la visite pastorale du 14 et 15 juillet 1767, Mgr Briand écrira dans son ordonnance : « Nous avons vu avec peine que plusieurs habitants ne payaient point selon la répartition faite pour la bâtisse du presbytère. C'est pourquoi nous enjoignons à Louis Marcoux, syndic de la dite bâtisse de poursuivre en justice ceux qui refusent de payer, chacun au prorata des terres qu'il possède »⁵. Nous savons, par une lettre de M. Verreau à l'Évêque, du 16 décembre 1767, que ces entêtés étaient des gens de la seigneurie de M. Cugnet ou de Saint-Etienne⁶. Quant au reste, nous ignorons tout des dimensions et du coût de ce premier presbytère de Sainte-Marie. L'emplacement, toutefois était la même qu'aujourd'hui ; car, nous savons par ailleurs qu'il a fallu plus tard démolir pour édifier un nouveau presbytère et arriver finalement à celui que nous avons actuellement.

Le même document qui énumère les raisons du curé pour se fixer à Sainte-Marie nous donne des renseignements précieux sur les conditions des deux autres paroisses. Celle de Saint-François, en particulier, est l'objet d'une note importante : le sort même de cette petite mission est en jeu. On comprend que de s'être fixé à Sainte-Marie rend encore plus onéreuse au curé la desserte des paroissiens de cette troisième paroisse, si peu nombreux et, au surplus, relativement rapprochés de l'église de Saint-Joseph. **Comme on se le rappelle, c'est le père Théodore, en 1763, qui avait obtenu la fondation de Saint-François et commencé à y dire la messe tous les jeudis et y faire les fonctions curiales.**

N'ayant pas reçu de réponse de l'Évêque, M. Verreau continuera d'abord de desservir Saint-François et inscrira des actes aux registres, aux dates suivantes : 26 octobre, 14 et 15 novembre, 15 et 16 décembre 1766, 7 janvier 1767, 27 janvier, 2 et 3 mars, 8 avril, 19 et 20 juin. Mais ce régime va être modifié. A sa visite, en juillet 1767, Mgr Briand écoute les représentations de l'abbé Verreau et écrit dans ses remarques : « Nous ordonnons que les enterrements **et** baptêmes de Saint-François **soient** faits à la paroisse de Saint-Joseph, nous consentons que M. le Curé aille une fois par mois dire la messe à Saint-François, les jours de la semaine

et non les dimanches et fêtes »⁷. L'abbé Verreau n'a donc plus qu'à fermer les registres de Saint-François, et voici ce qu'il écrit au bas des actes à cette occasion : « A mon arrivée dans cette paroisse, je n'ai point trouvé d'autres registres pour la paroisse de Saint-François que ceux-ci commencés par le Père Théodore mon prédécesseur, sur lesquels j'ai continué d'y écrire les mariages, baptêmes et enterrements jusqu'au 20 de juin 1767 ; Monseigneur l'Évêque m'ayant alors défendu de faire aucune des fonctions curiales excepté d'y dire la messe un jour de la semaine, voulant que Saint-Joseph et Saint-François ne fissent plus qu'une même paroisse, les registres de Saint-Joseph ont servi pour les deux paroisses depuis ce temps-là. En foi de quoi j'ai signé à Saint-Joseph, le 30^e jour de juillet 1767. Verreau, ptre. Je ne sais comment et par quelle aventure sept feuilles de la fin de ce registre ont été coupées ; il paraît que la chose a été faite malicieusement. Verreau »⁸. Remarquons, en passant, le souci méticuleux du jeune curé : on voit, en effet, que les dernières pages blanches du registre inachevé ont un coin coupé aux ciseaux, dans le bas.

Puisque nous y sommes, vidons la question de la paroisse Saint-François. Condamnée à ne plus avoir que des messes sur semaine, elle devient pour le curé un objet de commisération, et il écrit à l'Évêque, dans sa lettre du 16 décembre 1767 : « Enfin, je supplie Votre Grandeur de me dire si son intention est de ne point souffrir chanter des grandes-messes sur la semaine dans la chapelle de Saint-François. Hélas, elle n'a que ce petit profit qui puisse lui fournir le vin et le luminaire pour les messes »⁹. En tête de la lettre, on a résumé la réponse, et l'Évêque écrit catégoriquement : « Refusé les grandes messes aux habitants de Saint-François ». Avait-il au fond quelque raison de s'en plaindre et de les mettre à la ration ? Toujours est-il qu'à partir de ce jour jusqu'à 1783, la paroisse de Saint-François n'aura plus d'existence que sur le papier.

A Sainte-Marie, l'abbé Verreau n'avait trouvé aucun compte de fabrique régulièrement tenu. Son premier souci fut de remédier à cette lacune et, bien qu'arrivé à la fin de l'année 1766, il put préparer une reddition de comptes pour le marguillier en charge, Jean Lefebvre. Le solde de l'année précédente avait été de 355 livres ; la recette de 1766 étant de 281 livres, l'encaisse fut de 636 livres. La dépense, surtout à cause de l'achat d'un ciboire, s'éleva à 351 livres. Si bien que, le 31 décembre 1766, le trésor de la fabrique de Sainte-Marie s'élevait à 285 livres françaises, soit environ \$47.50¹⁰.

A la visite de l'Évêque, en juillet suivant, le cahier des comptes et des délibérations n'était pas encore commencé. Mgr Briand ordonna « que les comptes de fabrique soient rendus dans le cours de janvier »¹¹.

Nul doute qu'il recommanda également au curé l'ouverture d'un registre de fabrique. En tout cas, nous voyons qu'il s'acquitte de cette responsabilité à la date du 8 août suivant. Il fait choix d'un gros cahier in-folio de 182 feuillets, couvert en toile et fermant avec des cordons de cuir. Le registre fut réparti en trois divisions: a) les titres de la fabrique, fondations et redditions des comptes des marguilliers en charge; b) le tableau des propriétaires de bancs; c) les délibérations de fabrique et les ordonnances épiscopales. Ce premier livre de comptes est parfaitement conservé et constitue aujourd'hui le plus précieux document de nos archives paroissiales.

Chose curieuse, dès le début et jusqu'à 1787 inclusivement, soit, plus de vingt ans, la rédaction des entrées est en majeure partie de la main de Gabriel-Elzéar Taschereau, second seigneur du lieu. C'est lui qui ouvre le registre en y recopiant les actes antérieurs les plus importants. Puis, à chaque reddition de comptes, c'est lui qui tient la plume, au nom du curé. Du reste, on attendait toujours sa visite à Sainte-Marie pour remplir cette formalité. Et il fallait bien déroger parfois à l'ordonnance de l'Évêque à ce sujet, car le seigneur venait moins souvent de Québec en janvier, qu'au cours du printemps ou de l'été; on trouve des redditions de comptes échelonnées sur tous les mois, jusqu'à octobre inclusivement. L'élection des nouveaux marguilliers se faisait plus régulièrement au renouveau de l'année; mais, quand le seigneur pouvait y être, on ne manquait pas la chance de l'avoir comme président d'honneur, pour ainsi parler. A l'élection du 27 décembre 1784, par exemple, « Monsieur Taschereau Ecuier Seigneur de cette paroisse s'est transporté, ayant été prié de s'y trouver... »¹².

Ce privilège honorifique décerné au seigneur, de siéger avec les marguilliers anciens et nouveaux, aux assemblées de fabrique, était-il accordé par la loi, selon la coutume française? Était-il plutôt le résultat d'une convention particulière, approuvée par l'Évêque, ou seulement une démonstration de déférence de la part du curé? Chose certaine, le seigneur Taschereau y était très sensible, et payait de retour par son entier appui moral et matériel. Les choses changeront, comme on verra, quand d'autres curés voudront adopter une politique différente. M. Verreau, lui, cherchait dans la personne du seigneur le bras droit du pouvoir religieux.

Après avoir fini son presbytère, le nouveau curé fit faire des travaux assez considérables à l'église, comme on peut le constater par les comptes de 1767 et 1768. On posa un lambris extérieur et on transforma probablement la chambre presbytériale, soit pour en faire une sacristie, soit pour donner plus de logement à l'intérieur de l'édifice; les détails font

défaut. En 1769, les réparations extérieures furent continuées ; le clocher et le pignon de l'église furent couverts en fer blanc par Louis Grégoire, le menuisier attitré de la fabrique. Au chapitre du mobilier, on acheta un *Enfant-Jésus*, en 1767, et d'autres statues, en 1769; on installa, la même année, une chaire et un banc pour les chantres et on fit un tabernacle, en 1770, au prix de 221 livres (environ \$35.00). En 1771, on se procura six chandeliers et une croix dorés, et on fit faire une bannière. En 1772, on paya 24 livres (\$4.00) « pour un coffre-fort, façon et ferrure » ; mais il est bien sûr que ce n'était pas un coffre-fort en fer, à la façon moderne.

Il sera intéressant de savoir également quels étaient les revenus de la fabrique durant ces premières années d'organisation régulière. Ne nous attendons pas à des recettes fabuleuses. Voici d'abord le tarif en vigueur dans le temps, à Sainte-Marie (la livre équivalait à 1-6 de notre dollar) :

TARIF

		L.S.	L.S.
Pour une grande messe	(Pour la fabrique .. 4.10) (pour le curé 4.10)		9..
Pour un grand enterrement avec service	(pour la fabrique 7.10) (pour le curé 7.10)		15..
Pour un grand enterrement simple	(pour la fabrique 3...) (pour le curé 3...)		6..
Pour un service	(pour la fabrique 4.10) (pour le curé 4.10)		9..
Pour un petit enterrement	(pour la fabrique 1.10) (pour le curé 1.10)		3..
pain bénit, au curé pour l'offrande			12..

La fabrique est obligée d'être munie de cierges pour fournir aux enterrements et services, et il a toujours été d'usage de payer un chelin (équivalent de 24 sols, ou 1 livre et 4 sols ou 20 cts) par cierge fourni par la fabrique pour les enterrements et services. Après les enterrements et services la cire appartient au curé. Le bedeau a un écu par fosse de grand enterrement et trente sous par fosse de petits enterrements et est obligé d'assister aux enterrements ». ¹³

On conçoit qu'avec ce tarif les revenus s'amaient à pas lents. En 1767, il n'y eut que cinq grand'messes payées et trois grands enterrements en tout et partout. La recette la plus substantielle était la rente des bancs; ces derniers étaient vendus une fois pour toutes, mais les propriétaires payaient chaque année la modique rente de 3 livres (\$0.50). Le revenu

des quêtes faites dans l'église les dimanches et fêtes n'était pas fabuleux. Mais une autre quête plus profitable était celle que l'on voit instituée déjà comme coutume, en 1768, et qui se perpétuera sous la forme de la quête actuelle de l'Enfant-Jésus. Dans les premiers temps, vu la rareté de l'argent, les marguilliers faisaient une collecte de différents produits domestiques : blé, pois, filasse, lard, bœuf et même suif à chandelle. Ces objets étaient vendus au profit de l'église et la recette variait avec la prospérité relative des années. En 1783, la collecte fut omise à cause des offrandes pour la construction de l'église ; en 1817, on ne fit pas la quête parce que la gelée avait détruit les récoltes. Enfin, on voit déjà établie la pieuse coutume de faire vendre sur le perron de l'église du beurre, du sucre et autres denrées.

M. Verreau se préoccupait de faciliter la liberté de conscience de ses ouailles. Il avait, comme il le dit lui-même, beaucoup de parents dans les paroisses de sa juridiction, et ceux-ci pouvaient se trouver à la gêne avec lui. On voit, par les dépenses de fabrique, qu'il fit venir deux prédicateurs, en 1767, et un autre en 1771. La fête patronale de la paroisse, le 12 septembre, fête du Saint Nom de Marie, était déjà instituée et se célébrait par un jour chômé, suivant l'ancienne législation. C'est à cette occasion qu'on faisait venir de Québec des confesseurs étrangers. Mais M. Verreau voulut régulariser la chose et en assurer l'exécution dans la suite. Le 29 mars 1772, il réunit une assemblée de paroisse, le seigneur étant présent, et fit passer la résolution suivante :

« ...qu'il serait nécessaire d'avoir chaque année un prêtre extraordinaire le jour de la fête de la paroisse, lequel nous édifieroit par son exhortation en ce jour et donneroit de la facilité à plusieurs consciences gênées dans le sacrement de pénitence qui ne peuvent par leur âge ou autre raison sortir de cette paroisse ; vu et considéré le peu de revenu de cette église et la plus grande gloire de Dieu : les marguilliers, après le consentement de toute l'assemblée se sont engagés tant pour eux que pour leurs successeurs, à amener sans frais à l'église le dit prêtre qui seroit prié par le curé chaque année ; scavoir que le premier marguillier iroit le chercher sous peine par les dits marguilliers refusant d'être déchus de leur charge de marguilliers ou de payer celui qui seroit nommé à sa place, au refus de se conformer à la présente délibération »¹⁴.

De cette façon, la dépense de voyage du prédicateur étranger, à la fête du Saint Nom de Marie, qui avait été de 10 livres et 4 sols (\$1.70), en 1771, ne furent plus que de 1 livre et 4 sols, ou un chelin, les années suivantes, et c'était pour « le passage du prédicateur à la ville », c'est-à-dire les deux passages sur les canots traversiers du temps. Les prêtres visi-

teurs, apparemment, n'étaient pas récompensés autrement que par les agréments... du voyage et les consolations du ministère. Les noms de ces aides bénévoles n'ont pas été conservés ; ils devaient être des prêtres du Séminaire de Québec.

Cependant, la formule imaginée par l'abbé Verreau faillit être mise en échec assez vite. Dès le deuxième automne, 1773, le marguillier en charge se refusa à remplir l'engagement. Le curé en écrivit à l'Évêque, le 9 octobre, lui envoyant copie de l'acte d'assemblée et le certificat suivant :

« Je, missionnaire soussigné, certifie que Paul Grinier, marguillier en charge pour l'année courante, ayant été requis par moi plusieurs jours avant le Saint Nom de Marie, fête de cette paroisse, d'aller chercher à la Pointe de Lévi le prêtre invité pour la dite fête, je certifie, dis-je, qu'il a refusé absolument de le faire, disant qu'on se moqueroit bien de lui s'il servoit de vassal aux autres »¹⁵.

Mgr Briand fit répondre aux marguilliers, le 14 octobre ; il blâmait vertement le coupable, mais sans le punir, l'abandonnant à la justice divine. Il reconsidérerait la question lors de sa prochaine visite. Cette lettre devait être lue à une assemblée des marguilliers seuls, pour éviter l'infamie. Un certificat de M. Verreau, du 21 novembre 1773, atteste que la lettre a été lue aux marguilliers¹⁶.

Au cours de l'été 1772, en vertu d'une décision prise en assemblée de paroisse, le 31 mai, on construisit une petite sacristie de dix-huit pieds par quinze, attenante à l'église, du côté de l'évangile, et l'intérieur de l'église elle-même fut lambrissé en bas jusqu'à cinq pieds de hauteur le reste au-dessus fini en tapisserie. Les ouvrages se firent par corvées et le bois fut fourni gratuitement, car le livre de comptes ne signale que des dépenses minimes et il n'y eut pas de répartition.

L'année suivante, 1773, l'événement principal fut la bénédiction solennelle d'une cloche, le 14 septembre, par le R.P. Augustin-Louis de Glapion, supérieur général des Jésuites du Canada. Un autre prêtre étranger, l'abbé Jean-Baptiste-Noël Pouget, assistait à la cérémonie, ainsi que Gabriel-Elzéar Taschereau et sa mère, veuve Thomas-Jacques Taschereau. Celle-ci contribua à la cérémonie par le don de huit verges de toile fine et de ruban pour les ceintures des enfants de chœur. Monsieur Taschereau donna dix verges de galon d'or et le R.P. Glapion apporta 4½ verges de satin blanc et 1½ verge de moiré couleur de rose. Les contributions de la paroisse, telles qu'entrées aux recettes, montèrent à 66 livres et 17 sols. Le prix d'achat de la cloche est marqué comme suit dans la dépense : « Pour une cloche du pois de deux cents quarante cinq livres à deux chelins de la livre, payé à M. François L'évêque... 588 livres ».

Il y avait eu des fondeurs de cloches au Canada dès le régime français (Cf. *Bulletin des Recherches Hist.* vol. 26, p. 334). Peut-être François L'évêque était-il lui aussi du métier.

Mgr Briand revint dans les paroisses de la Beauce, pour sa seconde visite pastorale, en 1774. La seule mention que nous ayons sur cette visite à Sainte-Marie est l'approbation qu'il signa, le 6 août, aux comptes et délibérations de la fabrique.

L'année 1775 fut marquée dans toute la province, et particulièrement dans la vallée de la Chaudière, par des troubles politiques et l'invasion des révolutionnaires américains. Ces événements importants appartiennent à l'histoire militaire de la paroisse et méritent une attention spéciale. La vie religieuse, durant ce temps, continua son cours, et l'abbé Verreau sut maintenir son honneur et son autorité au milieu de la tourmente.

Après la mort de son père, au Château-Richer, en 1770, le curé de Sainte-Marie avait appelé auprès de lui sa vieille mère, Elizabeth Gagnon. Celle-ci pourtant, ne survécut que 6 ans à son mari. Le 26 février 1776, elle décédait, à l'âge de 66 ans. Ce fut un deuil, sûrement, dans toute la Beauce. Le service fut chanté à Sainte-Marie par un ami du curé, M. Louis Sarault, curé de Saint-Charles. « Madame Verreau a été enterrée dans cette église, vers le milieu, du côté de l'évangile. Il a été payé pour cela quarante livres, sans préjudice aux droits ordinaires de l'église. . . et 5 » au bedeau. Ceci est d'après M. Dufros cydevant curé à la Pointe de Lévi qui a suivi cette conduite. . . Pour les droits du curé, ils sont toujours les mêmes dans tous les cas »¹⁷. Cet extrait, de la main de M. Verreau, et les détails apportés témoignent encore, après dix années de ministère, de sa délicatesse d'âme, de son tempérament méthodique et ordonné.

Un paroissien de Sainte-Marie, du nom de François Hallé, établi à quelque distance de l'église, avait bâti sur son terrain une petite chapelle votive ou chapelle de procession, dédiée à saint François-Xavier, son patron. Sur le point de mourir, en 1777, il en fit don à la fabrique de sa paroisse et l'abbé Verreau recueillit cet hommage sous forme de testament qu'il rédigea en ces termes :

« Le vingt cinq avril mil sept cent soixante dix sept, en présence des témoins cy après nommés moy, Jean Marie Verreau, prêtre et curé de la paroisse Sainte-Marie en la Nouvelle Beauce, à la requête de François Hallé, habitant de ladite paroisse Sainte-Marie, me suis exprès transporté en sa maison, ou étant au lit malade de corps, sain néanmoins d'esprit et d'entendement, tel qu'il nous est apparu à nous dit curé et témoins, lequel de sa propre volonté nous a prié de mettre en ecry comme il donnoit et donne, cède et abandonne en toute propriété à perpétuité à l'église de cette

paroisse Sainte-Marie, la chapelle avec ce qu'il peut y avoir dedans batie sur son terrain et luy appartenante et aussy dix huit pieds de terre en superficie pour la commodité de la dite chapelle, ce à quoy Marie Anne Lessard, épouse dudit François Hallé icy présente à consenty et consent bien volontairement à cette présente acte. En foy de quoy j'ai dans la maison dudit François Hallé passé le présent acte pour servir où besoin sera, à Sainte-Marie les jours et an que dessus, en présence de Claude Patris et Louis Parent, habitants de la dite paroisse Sainte-Marie, pour ce appelés témoins, qui ont avec ledit François Hallé et la dite Marie-Anne Lessard déclarés ne sçavoir ecrire ny signer, de ce enquis, à l'exception dudit Louis Parent qui a signé avec nous, ainsy est signé Louis Parent et Jean-Marie Verreau ptre... »¹⁸.

François Hallé avait d'abord obtenu une concession de terre dans le haut de la paroisse, là où furent plus tard Louis et Bernard Turcotte (no 340 du cadastre officiel) ; mais, au temps de son décès, en 1777, il tenait feu et lieu sur une terre de deux arpents située à quatre arpents seulement au-dessus de l'église, et qui serait aujourd'hui une partie de la terre de M. Jules Gagnon et une partie de la terre voisine vers le sud, propriété de M. Alfred Perrault. A l'inventaire que fit le notaire Miray, le 26 juin 1777, après la mort de François Hallé, il n'est question que du mobilier et, par la suite, on voit un autre propriétaire, Charles Bélanger, occuper le terrain du défunt, sans que nous ayons pu trouver comment la transaction s'est opérée. Charles Bélanger à son tour fera donation de la terre à son fils, mais sans mettre de réserve à l'endroit du terrain de la chapelle, si alors elle existait encore. De sorte que, à moins de découverte possible, nous ne pouvons maintenant préciser où se trouvait exactement cette chapelle de Saint-François-Xavier et quand elle a cessé d'exister. La fabrique paraît avoir conservé des prétentions sur le terrain un certain temps, car, le 8 janvier 1841, elle faisait enregistrer l'acte de donation de 1777, chez les protonotaires de la cour du Banc du Roi, à Québec ; mais rien ne peut nous assurer que la chapelle fût encore debout à ce moment-là. Un jour peut-être cette incertitude pourra se dissiper.

En parlant de chapelles, ce serait ici le lieu de relater la fondation de la première chapelle Sainte-Anne, en 1778, où le curé Verreau eut une bonne part de responsabilité. Mais, étant donné l'ampleur et l'importance du sujet, nous y reviendrons spécialement, dans une autre partie de notre ouvrage,

RÉFÉRENCES

1. FSM, Livres de Compte, I, p. 18.
2. Carton Ste-Marie, I. s
3. FSM, Livres de Comptes, I, p. 19. Les 150 livres équivalaient à \$25.00.
4. *Ibidem*, p. 21.
5. *Ibidem*, p. 18.
6. AAQ, Cartable Ste-Marie, I.
7. FSM, Livres de Comptes, I, p. 18.
8. Fabrique de Saint-François (Beauceville), Registre A.
9. AAQ, Carton Sainte-Marie, I.
10. FSM, Livres de Comptes, I, pages 18 et 19.
11. *Ibidem*, p. 18.
12. *Ibidem*, partie III, p. 35.
13. *Ibidem*, partie I, page 9 et 10. Notons qu'un écu valait 50 cts.
14. *Ibidem*, partie III, p. 2.
15. AAQ, cartable Sainte-Marie I.
16. *Ibidem*.
17. FSM, Livres de Comptes I, partie III, page 7.
18. AJQ, Greffe de Miray, not., dépôt en date du 28 juin 1777 (extrait).

CHAPITRE IV

L'église de pierre

A la revue historique du deuxième centenaire de Sainte-Marie, une des scènes les plus symboliques s'intitulait : L'église de pierre. « On a taillé dans la pierre des champs, disait le narrateur, des blocs pour la construction non plus d'une chapelle à faux frais, mais d'une église, d'un monument d'art qui sera remarquable et remarqué ». Et des figurants, deux par deux, alignaient sur le théâtre des blocs qui paraissaient des pierres bien taillées.

L'église de pierre, ce fut une des grandes œuvres de l'abbé Jean-Marie Verreau, celle à laquelle il se dépensa corps et âme, celle qui termina pratiquement sa carrière à Sainte-Marie. Pourquoi n'en fit-il pas autant au profit de Saint-Joseph ? Peut-être parce qu'il n'y trouvait pas, dans le même temps, le même esprit d'initiative de la part du seigneur et des habitants. Et la chapelle en bois de Saint-Joseph, la deuxième, était dix ans plus jeune que la nôtre, ayant été bâtie en 1764 ; elle avait été faite un peu plus grande et, la population s'étant multipliée moins vite depuis lors, le besoin de logement se faisait moins sentir. Comme question de fait, ce sera dix ans plus tard, en 1790, que Saint-Joseph, à la suite de Sainte-Marie, entreprendra de se donner une **église** de pierre.

Il est bon de noter, en passant, que **trente ans** après la conquête, le gouvernement du vainqueur n'avait pas encore reconnu la personnalité civile des paroisses canadiennes-françaises, cellules vitales et remparts de notre race, aujourd'hui comme hier. La vie religieuse, il est vrai, n'avait pas fléchi d'un degré autour des clochers, et les fabriques continuaient d'administrer civilement le temporel des **paroisses**, **sous** l'égide de l'Évêque, d'après le coutumier du vieux régime. Mais cette administration demeurait informe et précaire, par la disparition d'une autorité légalement responsable pour en ratifier les procédés. On finit un jour par combler cette lacune et, le 30 avril 1791, Lord Dorchester sanctionnait une loi intitulée : Acte ou ordonnance qui concerne la construction et la réparation des Églises, Presbitères et Cimetières¹. Ce n'était pas encore la perfection, mais c'était un premier pas de grande conséquence et on ré-

glait le plus pressant. Une bonne part du mérite revenait, à n'en pas douter, au seigneur de Sainte-Marie, Gabriel-Elzéar Taschereau, car on sait qu'il était alors l'un des Canadiens les plus sympathiques et les plus influents auprès du gouvernement, et l'on voit de plus qu'il fut l'un des cinq premiers commissaires nommés, le 23 juin 1791 ², pour mettre en application la nouvelle loi.

On était donc encore, à Sainte-Marie, dans la petite chapelle de bois de 60 pieds par 22, construite en 1754 par le Père Justinien. Les travaux de construction et d'agrandissement de la chapelle Sainte-Anne, à peine terminés, avaient mis en branle le char du progrès. Une église neuve, maintenant ; une église neuve ! Ce fut le cri enthousiaste de toute la paroisse. Une première assemblée de marguilliers et notables, au presbytère, le premier octobre 1780, amena la convocation d'une grande assemblée de paroisse, requise en pareille circonstance, suivant l'ancien droit. Et voici le procès-verbal de cette assemblée mémorable, dont le texte mérite d'être rapporté, quitte à couper dans la liste des noms de ceux qui y furent présents ³ :

Cejourd'hui quinze octobre mil sept cens quatre vingt, par Mons. Jean-Marie Verreau, curé de Ste-Marie Nouvelle-Beauce, auroit été annoncée une assemblée générale de la dite paroisse au prône de la grande messe de ce jour, et à l'issue de la dite messe paroissiale ce serait trouvés Mons. Gabriel Elzéar Taschereau Ecuyer Seigneur du lieu, les Sieurs, François Verreau et Guillaume Provost capitaine et lieutenant de milice, Jean-Baptiste Blin chirurgien résidant en la dite paroisse, Louis Miray notaire de la Nouvelle-Beauce, Fabien Routier marguillier en exercice, Louis Crette second marguillier, François Parant troisième marguillier, Etienne Barbeau marguillier de Ste-Anne, et les Sieurs (.) tous anciens marguilliers ou notables habitans des seigneuries de Ste-Marie, Linière, St-Etienne, et Joliet, dépendants de la dite paroisse de Ste-Marie, encore le plus grand nombre des nouveaux habitans des susdites seigneuries, les quels composant comme dit est une assemblée générale à l'effet de délibérer sur la bâtisse d'une église paroissiale, et après en avoir murement réfléchi et examiné dans une assemblée privée d'un certain nombre de notables habitans assemblés au presbytère le premier jour de ce mois, les quels auraient fait part de leurs réflexions au plus grand nombre des paroissiens dans des conversations particulières, et ayant de nouveau murement examiné et réfléchi sur la nécessité de bâtir une église paroissiale, la dite assemblée générale aurait décidé et décide toute d'une voie unanime et sans aucune opposition, premièrement : Que tous ce qui sera réglé ci après n'aura force, qu'autant qu'il plaira à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime, Jean Olivier Briand, Evêque de Québec, approuver la présente délibération et reglement.

Ensuite a été dit et est réglé par ces dites présentes que l'église à batir n'aura pas moins de cent à cent vingt pieds de long et de quarante cinq à quarante huit de large, que quant au plan de la dite église, les observations et

ordonnances de Mon dit Seigneur Evesque exeptés, comme cette article soufre des réflexions et changement ce qui serait impossible de régler dans une assemblée générale, la dite assemblée a autorisée et autorise, Monsr le Curé, Monsr Taschereau et les trois syndics qui seront nommés ci après, lesquels auront le pouvoir de passer tous marchés, régler les corvées et enfin déterminer et ordonner tout ce qui sera nécessaire pour parvenir à la bâtisse entière et parfaite de la dite église, que tous et chacun habitant ou possesseur de terre dans les susdites seigneuries, donneront pour contribution pendant trois années consécutives un sols par arpent en superficie, ce qui est égal à six francs pour une terre de trois arpens de front sur quarante de profondeur, payable à la diligence des syndics au onze novembre de chaque année à commencer cette présente année. Qu'on ne pourra contraindre ny obliger les habitans soit par justice ny autrement à donner une plus grosse somme en argent pour la dite bâtisse, laissant aux paroissiens le moyen de manifester leur zèle et leur dévotion dans les aumônes qu'ils leur plaira faire, pour suppléer à la modicité de la somme fixée par ces présentes pour la dite bâtisse, et bien entendu que chacun se portera avec cœur et fidélité à remplir les corvées qui leur seront demandées et fixées par les dits seigneur, curé et syndics.

Et comme il est nécessaire de nommer trois syndics pour se charger de la conduite des ouvriers et matériaux et encore passer tous marchés ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, il a été nommé par la dite assemblée les Sieurs Louis Grégoire père, François Bonneville, et Vincent Comiré, lesquels auront aussi le pouvoir de faire faire l'allonge nécessaire au presbytère en prenant les débris de la vieille église et ce sans qu'on puisse exiger une plus grande contribution en argent que la somme fixée ci dessus, les corvées exceptées, qui seront toujours fournies au besoin, requis et réglé comme il est dit ci-dessus.

Si dans des délibérations et règlements faits par les personnes ci dessus autorisées, il arrivait quelque contestation, la dite assemblée a encore nommé et nomme par ces mêmes présentes les Sieurs Pierre Grinier, Jacques Poueville, et Antoine Marcoux pour donner leurs opinions et ensuite renvoyer la délibération à Monseigneur l'Evesque, qui en décidera en dernier ressort.

Il sera tenu par les syndics un compte exact de recette, où sera écrit, les sommes portées en répartition, les questes faites tant dans la paroisse que dans les paroisses étrangères, espérant de la protection de Monseigneur l'Evesque une lettre circulaire pour les paroisses étrangères, qui, à la seule recommandation de Sa Grandeur, se porteront avec zèle à exercer leur charité, les dons particuliers de différents habitans de la dite paroisse et enfin toutes choses données pour la dite bâtisse et encore un compte des marchés et payements généraux de tout ce qui sera rapport à la dite bâtisse ainsi que des corvées données par les habitans, lesquels comptes seront communiqués à une assemblée générale de la dite paroisse et ensuite renvoyés à Monseigneur l'Evesque, qui en déchargera les syndics.

Fait et passé le présent acte le jour et an que dessus au presbytère de la dite paroisse de Ste-Marie à l'issue de la messe paroissiale et ont signé un certain nombre d'habitans ou ne sachant signer ont fait leur marque ordinaire, qui est une croix, lecture faite suivant l'ordonnance.

(Signés)

(suit la liste de 93 noms de francs-tenanciers)

L'acte ci-dessus fut soumis avec diligence à l'approbation de l'Évêque de Québec, qui l'accorda immédiatement dans les termes suivants⁴ :

« Vu et entendu et approuvé selon sa forme et teneur à Québec dans les appartements que nous occupons au Séminaire des missions Etrangères établies au dit Québec, le dix huitième octobre mil sept cent quatre vingt.»

(Signé) † J. Ol. Evêque de Québec.

Plus tard, le 24 novembre, l'original du procès-verbal d'assemblée fut déposé par M. Taschereau dans le greffe du notaire Miray, où on peut le trouver encore avec toutes les signatures du temps.

Le rôle de répartition qui a dû être dressé alors, ainsi que les comptes des syndics, tant de recettes que de dépenses, ne se trouvent pas dans les archives de la fabrique et on n'en voit pas de trace non plus aux archives diocésaines. Nous ne pouvons donc suivre avec précision la marche des travaux, ni savoir exactement combien ils ont coûté. Mais le livre de comptes de la fabrique donne des indications supplémentaires fort précieuses, et contient trois contrats importants de l'entreprise, où l'on voit le curé et le seigneur comme chefs de ligne, dans la plus parfaite entente : ce sont les contrats pour la maçonnerie, pour les bancs neufs et pour la menuiserie de l'église. Le contrat pour la charpenterie ne devait pas être moins important ; et cependant il n'a pas été consigné dans les archives et nous n'avons pu le repérer dans les greffes de notaires.

Mais, avant de construire, on s'avisa que le terrain n'était pas assez vaste, surtout avec les proportions qu'on donnerait au nouvel édifice, et qu'il fallait une place plus convenable en face de l'église. Il n'y avait alors ni magasin Lacroix, ni rues, ni même de village, mais seulement des champs et des clôtures, et les seules bâtisses des cultivateurs, assez distancées. Ce n'était donc pas compliqué et pas très coûteux de s'adresser au voisin de la terre de la fabrique, Étienne Voyer, fils, et, s'il le voulait bien, obtenir le terrain nécessaire. Ce qui fut fait dès le 5 novembre de la même année 1780, devant le notaire Miray. On acquit ainsi un terrain formant un carré d'environ deux tiers d'arpent de côté, c'est-à-dire la majeure partie de la place de l'église actuelle, plus la lisière correspondante au bord de la rivière. Le prix d'achat était de 180 livres (\$30.00), qui fut acquitté comptant par deux bienfaiteurs, soit le seigneur Taschereau, donnant 60 livres en pur don, et François Bonneville versant le solde de 120 livres, à condition « que la dite fabrique fera acquitter chaque année à

perpétuité une messe basse le premier lundy de caresme ou le premier jour qui sera le plus commode pour le curé, pour le dit Sr François Bonneville et sa famille.» C'était la deuxième messe fondée à la charge de la fabrique; car il y avait déjà celle de la famille Lefebvre, de Beauport, depuis la construction de la chapelle ou première église, en 1754. L'autre messe fondée en faveur du seigneur, lors de la donation de la terre de l'église, en 1746, devait incomber personnellement au curé, bénéficiaire de la donation.

Le premier marché de la construction, celui de la maçonnerie de l'église, fut passé devant le notaire Miray, le 12 novembre 1780. Les entrepreneurs étaient les Sieurs Louis et François Bergevin dit Langevin, le père et le fils, de Beauport. Ils s'engageaient à faire en pierre des champs un corps d'église de 120 pieds de longueur, 48 pieds de largeur et 18 pieds de carré, avec des murs de trois pieds d'épaisseur. De chaque côté du portail ils élèveraient une tour carrée de 12 pieds de côté et 50 pieds de hauteur, entrant de quatre pieds dans le corps de l'église. Il y aurait aussi, comme manière de transepts, deux chapelles latérales en appendice, pour placer des autels de six pieds de longueur. Tous les angles saillants des tours et des chapelles seraient en pierre taillée, le reste fini en crépi. De plus, on marquait un solage d'environ 24 pieds de côté et 2 pieds de hauteur, avec une petite cheminée, pour l'édification d'une sacristie en bois. Tous les ouvriers et matériaux seraient fournis aux entrepreneurs et ces derniers, avec leurs maçons, seraient « logés et nourris pendant tout le temps qu'ils travailleront à la dite maçonnerie et seize pots d'eau-de-vie pour toute la dite bâtisse, et sera fourny aux dits entrepreneurs une voiture pour aller et venir de la pointe de Levi chez Magnan icy travailler à la dite bâtisse pour deux aller et deux venir. . . »⁵. L'eau-de-vie entrait alors dans tous les marchés importants, même pour les églises; rien comme cela pour maintenir l'ardeur des ouvriers ! Les murailles devaient être prêtes pour recevoir la charpente au 15 août 1782, et le portail, les tours, le crépi extérieur, c'est-à-dire tout fini, pour le 15 août 1784. Le prix du marché était de 3,450 livres de vingt sols (soit \$575.00). Personne n'osera prétendre que c'était un compte exorbitant pour le temps de deux hommes dans une entreprise de cette sorte.

Les travaux commencèrent effectivement d'assez bonne heure au printemps de 1781 (On faisait la chaux dans un fourneau bâti sur place). On put procéder bientôt à la bénédiction de la pierre angulaire. A cette occasion, Mgr Briand honora la paroisse Sainte-Marie d'une troisième visite. Voici le procès-verbal de la cérémonie⁶:

« Le trois de juillet mil sept cent quatre vingt un, Nous Jean Olivier Briand, évêque de Québec, etc., etc. Nous étant transporté dans la paroisse Ste-Marie en la Nouvelle Beauce, avons béni solennellement la pierre fondamentale de l'église et l'avons placé du côté de l'évangile dans l'angle du rond-point et de la chapelle, ce en présence de Messieurs Verreau prêtre curé de la dite paroisse, Hubert curé de Québec, Berthiaume de la pointe Levi, madame Veuve Taschereau Dame du dit lieu ; Mr Gabriel Elzéar Taschereau ecuyer seigneur de Ste-Marie, Linière, Joliet et autres lieux, Me Tachereau son épouse, Mlle Tachereau, Mlle Bazin, Mrs François Verreau Capitaine de milice, Louis Crette, marguillier en charge, Louis Grégoire père, François Bonneville, Vincent Comiré syndes de la bâtisse de l'église, et de toute la paroisse en général ».

Entre temps, on avait conclu un second marché, cette fois pour la confection des bancs de la nouvelle église. A l'assemblée pour l'élection d'un nouveau marguillier, au jour des Rois 1781, M. Verreau et le seigneur Taschereau avaient signalé qu'il serait à propos de faire faire les nouveaux bancs à l'avance, afin de pouvoir les louer aussitôt que l'église serait logeable. A cette fin, on avait autorisé le marguillier en charge, Louis Crête, à passer le marché, et cela s'était fait le jour même⁷. C'était Louis Grégoire, un vétéran du métier, qui devait exécuter cette menuiserie, à petites journées ; nous avons déjà vu son nom parmi les syndics chargés de surveiller la construction de l'église. D'après le marché, les bancs devaient être à panneaux, du genre ordinaire d'autrefois, mais sans portes ouvrant sur les allées. Ils devaient mesurer quatre pieds de longueur et trois de largeur, sauf le banc d'œuvre, six pieds par quatre. A moins de maladie ou de décès de l'entrepreneur, tous les bancs devaient être livrés avant la bénédiction de l'église. On fournirait à Louis Grégoire tous les bois et clous nécessaires et on le rétribuerait sur la base de quatre francs (\$0.80) par banc, au fur et à mesure que l'ouvrage serait fait. Même, comme il était déjà vieux, on lui promit que, s'il terminait l'ouvrage, il lui serait chanté « après sa mort aux frais de la fabrique un service de six cierges à la présentation (i.e au catafalque) et quatre à l'autel et deux aux acolythes ». Il faut dire que, dans le passé, la question des cierges était en grande considération ; ils marquaient presque seuls l'importance du service. Enfin, nous voyons par les comptes que Louis Grégoire, pour avoir fait les bancs, fut dispensé de payer pour le sien, à l'entrée dans la nouvelle église, la somme de 6 livres imposée à tous les autres paroissiens.

Comment les travaux progressèrent-ils ? Les précisions manquent, nous l'avons déjà dit. On voit bien, par exemple une quittance des entrepreneurs Bergevin pour le prix de la maçonnerie de l'église, en date du 16

février 1784⁸. Mais leurs travaux pouvaient bien et devaient être finis dès avant cette date. Les autres circonstances nous le prouvent.

En effet, le troisième contrat qui nous reste, pour cette construction, celui de la menuiserie, est daté du 30 janvier 1782. L'entrepreneur est, cette fois, un huron de la Jeune Lorette, François Vincent. On lui confie, entre autres choses, le soin de confectionner quatorze fenêtres et leurs encadrements, un œil de bouc, huit fausses croisées, la grande porte « à panneaux cintrés, et double à l'exception des panneaux du bas qui seront quarés avec le placage aussi figurant la pierre de tail dans le goût du portail de l'Église des Récolets de Québec, les deux petites portes de tours dans le même goût. . . » les marches du grand autel à quatre degrés, la balustrade du sanctuaire (les barreaux tournés lui étant fournis), « deux confessionnaux dans le goût de ceux de l'Église des Jésuites à Québec, le tout faite et parfaite en maître ouvrier d'ouvrage propre et solide, à la charge par M. Taschereau de faire tous les bois nécessaires pour les dits ouvrages, de loger et chauffer de dit François Vincent, lui livrer deux quartiers de vache, un minot de patates, trois cent livres de farine, cinquante livres de lard, huit journées d'un homme, et quatre vingt piastres d'Espagne et dans le cas que le dit François Vincent achette une vache pour se procurer la douceur du lait, M. Taschereau lui promet de lui faire livrer un cent de foin à Saint-Joseph. Fait double et de bonne foi présence d'Étienne Barbeau seul témoins, à Sainte-Marie Nouvelle Beauce, le »⁹.

Comme on le voit, si Monsieur Taschereau n'était pas un notaire, il en connaissait le style et les formules. Quant au sauvage, François Vincent, il savait signer, et c'était quelque-chose dans ce temps-là.

Voilà donc la menuiserie qui va se faire durant l'année 1782 et probablement une partie de 1783. Il en coûtera 80 piastres d'Espagne (la piastre d'Espagne valait 4 chelins, à peu près notre dollar) et aussi plusieurs petites provisions pour l'entretien de Vincent et de sa vache, du moins de celle qu'il a envie de s'acheter, pour se procurer un peu de lait. Et l'on parle ici de livrer le foin à Saint-Joseph. L'entrepreneur avait peut-être là un parent, un ami, où il entendait pensionner la vache, alors que lui pensionnerait chez M. Taschereau et se ferait envoyer du lait . . . en conserve !

Pendant que les syndics s'occupaient des gros travaux du corps de l'église, les marguilliers pourvoyaient aux accessoires avec les deniers de la fabrique. C'est dans les comptes de 1783, le marguillier en charge étant Guillaume Provost, que l'on voit des entrées intéressantes sur ce chapitre¹⁰ :

« Payé à François Vincent Maître ouvrillé pour le tabernacle du maître autel celui de la chapelle Saint-Thomas à droite dans l'église, une partie de la sculpture de celui de la chapelle Saint-Jean de l'autre côté, la chaire en son entier, la boiserie et impériale du banc d'œuvre, et nombre d'autre ouvrage au compte de la fabrique. . . . 754 »

François Vincent eut donc largement à faire dans la construction et l'ameublement de la nouvelle église. Ici, on parle des tabernacles seuls ; les autels paraissent ne pas compter et l'on peut croire qu'ils furent très ordinaires. L'impériale du banc d'œuvre, c'était une sorte de baldaquin comme il s'en voyait couramment autrefois, lorsque les bancs d'œuvre étaient adossés aux murs des églises. Cette installation est encore visible en beaucoup d'endroits.

Le livre de comptes dit ensuite : « Payé à Mr le Vasseur sculpteur et aux Dames de l'Hôpital-Général pour six grands chandeliers, la croix, quatre reliquaires en pyramide, et six petits pots à bouquets, façon, dorure et argenté, l'or et l'argent compris. . . . 566 ».

Ces objets furent confectionnés à Québec ; François-Noël Levasseur, déjà vieux, à ce moment, était retiré à l'Hôpital Général et les religieuses de cette institution, comme les Ursulines, avaient le secret de dorer à sec avec de l'or en feuille, travail qui coûtait souvent plus cher que la sculpture elle-même. Mais voici qu'on a découvert un expédient : « Pour or et argent en livrets acheté pour dorer et argenter les tabernacles, chandeliers, Christs, statues etc. y compris 66 " donné à un alment pour avoir le secret de dorer à l'huile, ne lui ayant fait dorer que deux seul morceaux de sculpture. . . 330 ».

N.B. Le tout a été doré et argenté par Madame Taschereau Mère. Qui était donc cet « alment » qui livra ainsi son secret, sinon un de ces militaires de Hesse-Hainaut qui demeurèrent à la solde de l'Angleterre, en service au Canada, durant toute la guerre américaine ? Des contingents cantonnèrent dans la Beauce pendant plusieurs années, comme on le verra au chapitre des affaires militaires. Ces étrangers ne refusaient pas de mettre à contribution leurs petits talents et plusieurs d'entre eux ont laissé des œuvres de valeur, par exemple les nommés Wolff, de Heer et Berokzy.

Continuons la lecture du livre de comptes : « Niche sur le maître autel, dont la glace a été donnée par Mr Taschereau, et a été faite et brodée par Madame Taschereau Mère ; fournitures achetées : pour bijoux et paillettes en argent. . . idem, plusieurs douzaines diamans non compris ce qu'il y a en extras, qui a été donné par les Dames. . . 138 " 7s.

« Ornaments consistant en une chasuble, deux dalmatiques, une chappe, étoles, etc. pour les jours de grande solennité et qui ont été faits pour le jour de la bénédiction de l'église, fourniture et façon. . . des ornements aux Dames de la Congrégation. . . 1971 " 8s.

« 138 verges de toile, pour surplis pour les chantres et autres grands servants dans le chœur, aussi nappes d'autel et de communion. . . 317" 19s.

« Pour les robes des chantres et autres grands servants dans le chœur, bonnets quarrés et un parement d'autel en noir soixante cinq verges serge et calmande. . . pour façon des bonnets quarrés et rabats, payé à la Joseph Ganier. . . 7 " 10s.

« N.B. à l'exception des sept livres dix sous qui ont été payés à la Joseph Ganier, tous les rabats et bonnets quarrés ont été fait gratis par Etienne Barbeau, les surplis et robes ont été taillés au Domaine et fait par des femmes de bonne volonté dans la paroisse. . . » N'est-ce pas savoureux d'apprendre comment tous les talents et tous les efforts sont mis en commun, de la part de tous et de chacun, même du meunier Etienne Barbeau, à qui nous découvrons un talent inattendu de couturier !

Voici enfin d'autres petits articles plus spéciaux, choisis sur une liste assez longue : une verge de velours cramoisi pour garnir la chaire, une pièce de padoue blanc, une écharpe en tafetas, 18 verges et demie d'indienne « pour faire les couvertures des gradins du maître autel », tapisserie en papier pour six gros fanaux, lustres pour la messe de minuit, boîte pour le trésor, une autre pour les papiers (c'est le ferblantier St-Eloi qui fabrique les quelques derniers articles), une grosse de boutons de cuivre jaune avec vis, pour attacher les nappes de communion à la balustrade, un poêle de tôle pour la sacristie, six Christs en plâtre, deux paniers à pain bénit, etc. Restons-en là pour le détail.

Tout compté, la recette de 1783 dépassa encore la dépense par 1,808 livres et 12 sols. Ce miracle financier avait son explication dans le revenu extraordinaire fait avec les bancs. Sous prétexte qu'ils étaient neufs, on avait d'abord chargé à tous, même aux propriétaires de bancs dans l'ancienne église, la somme de 6 francs, pour couvrir les frais de fabrication. Mais surtout, la vente des 61 bancs supplémentaires placés dans la nouvelle église rapporta une vraie fortune. Il faut dire que les bancs se vendaient relativement cher alors, car ils étaient payés une fois pour toutes, l'équivalent de dix, quinze ou vingt dollars peut-être, suivant les enchères. Dans la suite on n'avait plus qu'à payer la modique rente de 3 livres, ou \$0.50 par année. L'argent sonnante, cependant, était rare dans ce temps-là chez l'habitant moyen. Aussi bien, celui qui était *marguillier* en charge en 1783, Guillaume Provost, fut incapable, vu les arrérages sur la vente

des nouveaux bancs, de rendre ses comptes définitivement avant le premier avril 1788, c'est-à-dire plus de quatre ans en retard.

Dès que l'église fut logeable, on s'empressa d'y entrer et d'en faire la bénédiction. Cette cérémonie eut lieu le 14 septembre 1783, solennité de la fête patronale de la paroisse. Mais si nous en savons la date avec précision, grâce à une entrée au livre de comptes,¹¹ due à l'attention de Gabriel-Elzéar Taschereau, nous ne pouvons ajouter aucun détail, pas même le nom de l'officiant. Bien que l'Évêque ne fût pas là, selon toute apparence, il a dû y avoir un certain concours d'invités. Mais, alors qu'un procès-verbal avait été dressé à la pose de la première pierre, en 1781, cette fois-ci, on n'y a pas pensé ou bien le document a été perdu.

On voit encore, par les comptes des années 1783 et suivantes, qu'une sacristie a été construite en même temps que l'église, tel qu'il avait d'ailleurs été prévu par l'assemblée de paroisse. Le vestiaire s'est enrichi d'un service complet d'ornements sacerdotaux, qu'on a étrennés à la bénédiction de l'église. On a fait faire un beau ciboire neuf par Ranvozyé, et six fanaux de procession. La cloche de l'ancienne chapelle, bénite en 1773, sonne encore les offices et restera en usage durant plusieurs années. Dans l'église il ne paraît pas y avoir d'instrument pour accompagner les chants religieux. Les chantres ont leur place dans le chœur, suivant l'ancienne coutume. Pour être conforme à la rubrique, on leur a fait confectionner, ainsi qu'au petit groupe d'enfants de chœur, un habillement tout-à-fait clérical : robe de serge noire avec rabat de même étoffe bordé de baptiste blanche, surplis de toile blanche, enfin une barrette noire — on disait alors un « bonnet carré ». Plus tard, en 1785, on complètera le costume des chantres par une chape de drap. Les bedaux, car il y en a deux, Ignace Gagnon et François Morisset, ont chacun une robe de drap bleu. Il y a aussi une sacristine, la femme de François Morisset, mais elle ne paraît pas au chœur et la fabrique ne paye pas ses toilettes.

Revenons à l'abbé Jean-Marie Verreau, l'âme dirigeante de tous ces travaux et améliorations. Depuis longtemps, sans doute, voyant le développement des paroisses de la Beauce et la multiplication de ses ouailles, il demandait à son évêque de partager la besogne avec un autre prêtre. Le plus fort de sa sollicitude était requis à Sainte-Marie, à cause des travaux en cours et de la plus grande population. En 1783, Mgr Briand lui enleva les deux paroisses du haut qu'il confia à l'abbé Joseph-Maurice Jean, jusque-là curé de Saint-Gervais. Ce fut le premier curé résident à Saint-Joseph, si on excepte les anciens missionnaires. M. Verreau avait préparé son arrivée, en faisant construire, en 1782, un presbytère neuf près de l'église de Saint-Joseph.

Mais le règne du premier curé de la Nouvelle-Beauce touchait à sa fin, même à Sainte-Marie. En récompense, sans doute, de son dévouement le nouvel évêque de Québec, Mgr d'Esglis le destina à une paroisse plus ancienne et plus considérable, Saint-Thomas de la Rivière-du-Sud, aujourd'hui Montmagny. La lettre de nomination ne se trouve pas dans les archives ; c'est elle qui pourrait nous éclairer davantage sur les motifs de déplacement de M. le curé Verreau. Ce n'était sûrement pas le mécontentement des paroissiens de Sainte-Marie ou de leur seigneur, car l'ordre et la paix avaient régné sans interruption durant son régime. Le curé avait bien souffert des défauts de ses fidèles (quel curé n'en souffre pas ?) et, d'une nature sensible, il s'en était plaint plus d'une fois à son évêque. Mais jamais ces plaintes n'avaient altéré sa patience dans les relations pastorales. La fin de sa vie devait être dans le même ton.

Avant de partir, l'abbé Verreau, toujours soigneux et ordonné, fit approuver les comptes de la fabrique jusqu'à la date où il était possible d'en faire la reddition finale. Il en avait fait une première récapitulation en 1772, depuis le moment de son arrivée dans la paroisse ; il en fit une seconde le 5 septembre 1785, qui le mena jusqu'à la fin de l'exercice de 1782. Celà étant fait, M. Verreau signa son dernier acte aux régistres de Sainte-Marie, le 26 du même mois. Le 20 octobre, il signait son premier acte à Saint-Thomas. C'est là qu'il devait prolonger sa carrière sacerdotale, par un second règne de trente-deux ans, jusqu'à l'âge respectable de 77 ans.

Nous n'avons pas à nous arrêter sur le récit de sa vie après son départ de la Beauce. L'abbé F.-E.-S. Casault, dans ses *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny* (Québec, 1906), pages 192 et suivantes, en a esquissé les grandes lignes, et l'on pourra compléter par les archives de l'Archevêché et de la Rivière-du-Sud. Notons seulement une occasion où M. Verreau a manifesté un bon souvenir à l'égard de ses anciennes paroisses. C'était au printemps de 1789. Après une récolte défec-tueuse, on manquait de grains de semence en certaines localités. Mgr Hubert adressa une lettre pastorale faisant appel à la générosité des curés. « Les pauvres paroisses de Saint-Gervais, de Saint-Henri et de la Beauce, disait-il, sont dans une véritable nécessité »¹². M. Verreau, à titre d'archiprêtre, envoya à l'Évêque la souscription des curés de son district, en y ajoutant la sienne, au montant de trois louis. Mais il notait dans sa lettre : « A Saint-Thomas, on n'a pas de blé de semence, ni d'argent pour plusieurs pour en acheter. Ma paroisse est chargée de pauvres. » Elles étaient rares, dans le temps, les paroisses de campagne où les habitants couchaient sur des écus.

M. l'abbé Verreau mourut le 19 août 1817, et fut inhumé le 22, dans l'église de Saint-Thomas, par M. Jos. Robitaille, curé de Saint-Vallier, en présence de plusieurs prêtres et d'un grand concours de fidèles. Philippe Aubert de Gaspé, qui l'avait connu dans sa jeunesse, écrira plus tard dans *Les Anciens Canadiens*, qu'il avait été un prêtre « d'un zèle inextinguible, aussi indulgent pour les autres qu'il était sévère pour lui-même » .¹³ *Le Canadien* du 23 août 1817, annonçant le décès, exprimait en peu de mots un éloge non équivoque : « Mort à Saint-Thomas, mardi, le 19 du courant, Mr J.-M. Verreau, Curé de cette Paroisse... Prêtre plus respectable par ses vertus que par son âge ».

RÉFÉRENCES

1. 31 George III, Ch. 6.
2. *Gazette de Québec*, à cette date.
3. FSM, Livres de Comptes I, partie III, pp. 18-22.
4. *Ibidem*, page 23.
5. *Ibidem*, pages 26 et 27.
6. *Ibidem*, pages 30 et 31.
7. *Ibidem*, pages 28 et 30.
8. *Ibidem*, pages 33 et 34.
9. *Ibidem*, pages 31 et 32.
10. *Ibidem*, partie I, page 76 et suivantes.
11. *Ibidem*, partie, 1, page 75.
12. Casault, pages 193-194.
13. *Ibidem*, page 213.

CHAPITRE V

Les curés se succèdent *La chicane du presbytère*

Le règne de M. Verreau avait duré dix-neuf ans et avait laissé une trace profonde dans la paroisse. Il était écrit qu'il n'en serait pas ainsi de ses successeurs immédiats, qui, au nombre de cinq, ne devaient pas régner tous ensemble plus de onze années, dont dix de troubles ininterrompus.

Le premier successeur du curé Verreau fut l'abbé Joseph-Maurice Jean, que nous avons déjà vu arriver en 1783, à la cure de Saint-Joseph et de Saint-François. Sainte-Marie avait sans doute plus d'attraits pour lui, puisqu'il l'obtint de l'Évêque comme promotion, en 1785 ; il y signa son premier acte au registre des baptêmes, mariages et sépultures, le 29 septembre. Durant les deux années qu'il avait passées dans les paroisses du haut, il avait reconstruit la chapelle de Saint-François, au centre de la seigneurie de Rigaud. Au cours de l'unique année qu'il fut curé de Sainte-Marie, il ne fit rien de remarquable, du moins qui ait été consigné dans les archives. Ses actes dans les registres sont rédigés avec soin et d'une belle écriture ; il signa son dernier le 25 septembre 1786. Était-ce l'approche d'une tempête qui l'avait fait trembler ? Était-ce seulement le goût du changement qui avait provoqué son départ ? Il s'en alla curé aux Écureuils ; mais ses migrations n'étaient pas à leur terme, puisque sa carrière pastorale devait couvrir en tout pas moins de neuf postes consécutifs.

Le successeur de M. Jean ne devait rester lui-même que deux ans, mais deux ans de règne mouvementé. Il avait comme nom Joseph-François Deguise dit Flamand. Son ordination remontait au 18 décembre 1784 ; mais les répertoires du clergé ne disent pas quel poste il avait d'abord occupé. Le 2 octobre 1786, il était arrivé à Sainte-Marie.

La grande question qui entra aussitôt à l'ordre du jour fut celle de la construction d'un presbytère. Celui qu'on avait alors datait de trente ans. Il pouvait être déjà avarié passablement ; il était surtout trop petit pour

le service qu'on lui demandait. Autrefois, lorsqu'il n'y avait pratiquement pas de villages dans les campagnes, et par conséquent pas d'édifices publics auprès des églises, il était plus important encore d'avoir quelque part un local commun pour tenir les réunions, lorsqu'il s'en présentait, et servir de refuge contre les intempéries, avant et après les offices religieux. C'était ce qu'on appelait la salle des habitants, ordinairement logée sous un même toit avec le presbytère lui-même. Les paroissiens de Sainte-Marie voulaient donc s'organiser de cette manière.

Le dimanche, 15 octobre 1786, après la grand'messe, une assemblée générale de paroisse, convoquée dès le dimanche précédent, par le nouveau curé, se réunit au son de la cloche, pour « délibérer sur la bâtisse en pierre d'un presbytère d'au moins soixante-six pieds de long et trente-six de large, afin d'y trouver un logement convenable pour mon dit Sieur le Curé, une salle commune pour les hommes et un pareillement commune pour les femmes de la paroisse. . . La dite assemblée. . . aurait décidé et décide tous d'une voix unanime, l'offre de trente piastres offertes par Monsieur Taschereau acceptée, que la paroisse contribuerait en outre savoir une piastre par terre de trois arpents de front pendant quatre années, à commencer au onze novembre prochain, une demie toise de pierre par habitant une fois livrée, trois fournées de chaux, Monsieur Taschereau offrant de donner la pierre gratis, le sable proportionné, deux pièces de pin en beau bois de quinze pouces rendues au moulin à scie qui sera marqué et rapporter les planches et madriers sur les lieux, et donner seulement trois journées de corvées par année chacun de son talent pendant trois ans. . . Mon dit Sieur Taschereau et la dite assemblée auroit prié Mon dit Sieur Joseph François DeGuisse, curé de cette paroisse de prendre sous ses ordres et conduite la dite bâtisse, qu'il auroit accepté malgré ses oppositions, pour répondre au désir de la paroisse et pour la soulager, eu égard à son zèle et à sa docilité »¹. L'acte d'assemblée termine en nommant le curé syndic de la construction, et en l'autorisant à faire homologuer la répartition et en poursuivre l'exécution contre quiconque refuserait de contribuer. Le pauvre curé disait qu'il acceptait à contre-cœur. Mais, s'il le faisait seulement pour rendre service, il commettait quand même une grave imprudence ; car, une responsabilité comme celle-là devait presque fatalement compromettre son ministère.

Pour le moment, le nuage n'était pas encore crevé et les procédures légales se poursuivaient sans encombre. Mgr Desglis, le 25 octobre 1786, donna son approbation à l'acte d'assemblée de paroisse et au rôle de répartition dressé en conséquence. M. Deguisse présenta le tout, trois jours plus tard, à la Cour des Plaidoyers Communs de Québec, pour l'homolo-

gation. Suivant la coutume, la Cour en ordonna la publication à la porte de l'église, par trois dimanches consécutifs. Les capitaines François Verreau et Guillaume Provost certifièrent que la publication avait été faite, les 12, 19 et 26 novembre, et qu'il ne s'était trouvé aucune opposition. Sur quoi, la Cour homologua l'acte d'assemblée, le 2 décembre 1786, enjoignant aux paroissiens de s'y conformer².

Mais bientôt la bisbille se mit dans la paroisse et un clan d'opposition se forma. Quelle fut l'étincelle qui alluma l'incendie ? Nous ne le savons pas précisément et nous ne pouvons que conjecturer. Faut de preuve, nous ne pouvons, en tout cas jeter le tort sur le curé. Quelque mauvaise tête, il y en a toujours dans les paroisses, avait sans doute, comme d'habitude, réussi à grouper des adeptes contre le projet. Le premier livre de comptes de la fabrique³ énonce le fait en une formule aussi élégante qu'énumérique, disant « qu'il fut depuis soufflé un feu de discorde qui obligea le syndic (i.e. le curé) à poursuivre plusieurs contribuables et obtenir jugement contre eux en cour des plaidoyers communs, le 30 juin 1787. » C'est donc qu'un certain nombre de paroissiens refusaient de payer le premier terme de répartition ou de contribuer pour les matériaux.

Malgré cette opposition, le parti favorable au projet, encouragé par une lettre du 3 janvier 1787, de Mgr Jean-François Hubert, nouveau coadjuteur de Québec, se proposait de le mettre à exécution. On conclut, le 31 mars, un marché sans seing privé, rédigé par le seigneur Taschereau, où le curé Deguise confiait le contrat de maçonnerie à deux paroissiens, Pierre Boivin et Pierre Marcoux, pour être exécuté dans le cours des trois étés suivants, « entre les saisons des semences et clôtures faites, et les foins ». Les dimensions de la bâtisse, d'après les plans fournis aux entrepreneurs, devaient être de 70 pieds de longueur sur 38 ou 39 de largeur, avec quatorze pieds de carré au-dessus du sol, etc. Mais, après avoir préparé leurs matériaux, au cours du printemps, ces gens hésitaient encore, devant l'opposition irréductible des adversaires, et, dans une déclaration signée par eux, le 17 mai 1787, on s'en remettait au Coadjuteur du sort du projet^{3a}. Apparemment, ils n'en reçurent pas de décision immédiate.

Au nombre des opposants se trouvaient Ignace Ferland, Adrien Langevin, Jean Bilodeau, François Meneu dit Chateaufort, et soi disant, « une grande majorité des habitants de la paroisse Sainte-Marie de la Nouvelle Beauce »⁴. Dans une requête à Mgr Hubert, le 4 octobre 1788, ce parti d'opposition donnait, en effet, sa version de l'affaire. On en voulait à l'ampleur du projet de construction, « chose extraordinaire en ce pays ». Dans le cours de l'été 1787, sans doute lors du jugement qui les avait condamnés, ces gens avaient proposé une construction plus modeste, soit 36

pieds par 30. Ils avaient obtenu une assemblée de délibération sur ce sujet avec le parti adverse ; mais on n'avait atteint aucun accommodement « par les difficultés réitérées alléguées de la part du Curé ». De plus, les mêmes opposants, avant l'hiver, voulurent faire au moins des réparations au vieux presbytère, dont la condition était déplorable ; mais le curé s'y était refusé absolument.

Pour prévenir l'effet de cette requête, le parti favorable au curé et au premier projet en adressait une à l'Évêque, de son côté, à peu près vers le même temps⁵. Ce parti, comprenant les notables : « capitaine et lieutenant de milice, anciens marguilliers et autres soussignés. . . » demandait à l'Évêque s'il pouvait agir malgré l'opposition, vu que les matériaux étaient préparés, que l'acte d'assemblée avait été passé régulièrement, approuvé par les autorités, confirmé même par un jugement de la cour, et que M. Taschereau était en faveur. Parmi les signataires, en très grand nombre, se trouvaient François Verreau, capitaine, Guillaume Provost, François Bonneville, Etienne Barbeau, etc.

Devant le spectacle de cette division irréductible, l'Évêque ne voulut donner raison ni aux uns ni aux autres. Il ne leur répondit même pas. Déjà il avait adopté une décision extrême, devant laquelle on ne reculait pas autrefois : il leur avait enlevé leur curé, les privant de la présence d'un prêtre et de l'exercice public du culte religieux. M. Joseph-François Deguise signa son dernier acte aux registres le 28 août 1788 et partit pour un ciel plus clément. Pendant les deux mois qui suivirent, du moins jusqu'au 27 octobre, on dut recourir à M. Antoine Lamothe, curé de Saint-Joseph, pour l'administration des sacrements en cas de nécessité, pour les baptêmes et les sépultures. Ce devait être un régime plus ou moins intéressant, dans une grande paroisse, dont quelques habitants étaient de la sorte relégués à cinq lieues de distance du prêtre.

L'animosité ayant paru se refroidir, l'Évêque envoya un nouveau curé dans la personne de l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau. Ordonné prêtre le 25 mars 1787, il avait été ensuite employé comme aumônier à l'Hôpital Général de Québec. Il arriva à Sainte-Marie aux premiers jours de novembre 1788.

Entre temps, les opposants avaient porté leur cause en appel. La sentence, prononcée le 5 janvier 1789⁶, ne contribua pas peu à les raffermir dans leurs sentiments, puisque la Cour d'Appel leur donnait raison, en déclarant nulles les procédures et décisions des Plaidoyers communs en cette affaire. La raison principale qui fondait ce jugement, c'était que, depuis le changement de régime, aucune autorité ni aucun tribunal civil n'avait été investi des anciens pouvoirs de l'Intendant, sous le régime

français, en matière de construction et réparation des édifices religieux. La Cour des Plaidoyers communs n'avait aucun pouvoir légal pour homologuer les actes de répartition et en forcer l'exécution. Comme nous l'avons dit déjà, ce n'est qu'en 1791, postérieurement à ces difficultés, que le gouvernement devait passer une loi et former une commission pour la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières.

C'était bien débiter l'année 1789. Effectivement, la dissension monta à son paroxysme. Quant à M. Marcheteau, il paraît avoir été hésitant et maladroit, ce qui n'était pas de nature à améliorer les choses. Au mois de septembre, le 27, Mgr Hubert crut bien faire de se rendre en personne à Sainte-Marie, pour rétablir l'ordre et la paix. « Presque toute la paroisse s'assembla à la sacristie de notre église, et là, Sa Grandeur présente, plusieurs paroissiens jusqu'alors du sentiment du parti de l'opposition à la bâtisse en pierre, faisant réflexion aux troubles qui avaient agité cette paroisse, au temps qu'ils avaient perdu, etc. et encore plus animés d'un esprit de paix et de réconciliation, déclarèrent à Monseigneur qu'ils étaient dans la résolution d'oublier toutes querelles passées et qu'ils allaient bâtir en bois un presbytère de grandeur convenable dans la même place où est le presbytère actuel, ce qui fut appuyé par une protestation unanime de toute l'assemblée. . . »⁷.

De belles dispositions, un succès apparent ; mais le venin de la chicanerie n'était pas neutralisé, tant s'en faut, et reprit bientôt son action néfaste. Dès le 8 novembre, M. Marcheteau écrivait à l'Évêque⁸ : la majorité des paroissiens (il semble que leur nombre augmente) ont renié leur promesse, de l'avis de leur avocat. Il en reste 69 qui sont fidèles et prêts à construire seuls. Mais les adversaires s'opposent à la démolition du vieux presbytère ; ce sont des invectives, des cabales continuelles. « Le plus grand nombre des opposants s'est retiré de la parole donnée à Sa Grandeur, lit-on dans le livre de comptes de la fabrique (page 39), et veulent au préjudice de la tranquillité publique et sur le spécieux prétexte de pauvreté, ne plus bâtir qu'un bout de presbytère pour le Curé et conserver le vieux pour l'usage des paroissiens, ce qui serait perpétuer les dissensions et troubles dans la paroisse, que les réparations continuelles qui seroient à faire sur ce vieux bâtiment, seroient autant d'occasion de murmure, de querelles et peut-être même de bataille. . . »

L'Évêque, qui avait pu se flatter d'avoir rétabli l'ordre, fut on ne peut plus surpris de ce revirement d'opinion. Dans sa réponse du 23 novembre 1789⁹, il écrivit qu'il ne rendrait pas d'ordonnance pour forcer les réfractaires, car il ne pouvait compliquer une affaire déjà portée devant deux

tribunaux. Mais il enlèverait de nouveau le curé de la paroisse et il ne s'arrêterait pas à Sainte-Marie, lors de la visite pastorale, tant qu'on n'aurait pas construit de la manière déjà déterminée. Les innocents devraient souffrir pour les coupables.

M. Marcheteau avait ordre de lire cette lettre au prône ; mais voici le rapport qu'il en fit à l'Évêque, le 28 décembre¹⁰ : La lecture de la lettre n'a fait qu'accentuer la discorde et les cabales. On en rit dès le premier moment dans l'église et on a dit qu'elle était une invention du curé lui-même et qu'on attendrait une ordonnance ou la visite de l'Évêque au printemps. Les voilà qui apportent du bois sur la place. Ils disent que le curé refuse le baptême à leurs enfants. Lui-même est embarrassé, au saint tribunal, pour absoudre ces indignes scandaleux. Pauvre curé ! On l'aurait été à moins.

Puisque l'opposition se montrait irréductible, le parti favorable, toujours composé des notables, y compris le seigneur Taschereau, décida de procéder sans s'occuper des autres et l'année 1790 s'inaugura avec ce tableau d'une moitié de paroisse qui avance pendant que l'autre ne bouge pas. Le 3 janvier, après une annonce en chaire par le curé, qui semble tout-à-fait favorable, une assemblée des intéressés se tient à la sacristie, en présence de M. Taschereau et de témoins spécialement appelés à cet effet, soit, Charles Reussner, chirurgien, Joseph Poulin, capitaine de milice de Saint-Joseph, et Louis Paré de la même paroisse. Les meilleures dispositions sont exprimées dans le procès-verbal de cette assemblée¹¹ : « Nous nous obligeons, nous les soussignés, sans contrainte, et de notre propre et libre volonté en notre privé nom, de bâtir, édifier, et parachever, un presbytère en bois de soixante-cinq pieds de long sur trente de large en la place de l'actuel, sans contraindre ni obliger, en quelque manière que ce soit, aucun de ceux qui n'auront pas signé le présent acte, à payer, fournir, ni contribuer, soit en argent ou autrement et déclarons qu'ils auraient dans le dit presbytère lorsqu'il sera bâti, les mêmes droits de paroissiens qu'aucun de nous soussignés. Engageons et prions au nom de Dieu notre Créateur nos frères co-paroissiens de laisser tout esprit de parti et de trouble et de s'unir à nous en esprit de religion et pour le plus grand avantage de cette paroisse ; déclarons néanmoins qu'il n'est point dans notre intention de faire aucun reproche à quiconque ne souscrira pas à ces présentes et qu'ils seront toujours les maîtres jusqu'à la perfection de cet ouvrage de s'y joindre et d'y fournir pour leur proportion en comparaison des matériaux et corvées. Déclarons que nous avons nommé et choisi pour syndics Louis Crette, François Bonneville, Etienne Grégoire et François Garon, qui auront le pouvoir de nous répartir l'argent, les ma-

tériaux, et les corvées ; que le tout sera fait solidement et proprement mais avec toute l'économie possible.» . Cet acte d'assemblée, signé de plus de soixante-quinze noms, fut, le jour même, adressé à l'Évêque de Québec, avec prière de l'avoir pour agréable et de ne pas priver la paroisse de son curé, ce qui fut accordé. A partir de ce jour, la division paraît s'être effacée graduellement et il n'en fut plus question.

Mais une autre mésentente commença de se faire jour vers le même temps, pour grandir à son tour jusqu'à un degré très aigu, mésentente entre le seigneur et le curé, ce dernier appuyé plus ou moins ouvertement par toute la paroisse. Si l'on excepte la période troublée de 1775, où quelques censitaires, pour des raisons plutôt politiques, s'étaient montrés récalcitrants aux ordres du gouvernement formulés par la bouche du seigneur, c'était bien la première fois, à Sainte-Marie, qu'on régimba contre l'hégémonie des Taschereau. Il faut dire que le seigneur du temps — d'autres seront dans le même cas après lui — avait une très haute idée de sa condition. Il était généreux et bien intentionné, mais il tenait à ses prérogatives et entendait bien qu'on en tint compte. Quand il se mêlait d'une affaire, c'était lui le maître, et à tout prix. Or, il se trouva que le curé Marcheteau n'était pas aussi souple et diplomate que l'auraient commandé les circonstances. Et c'est encore l'affaire du presbytère qui mit le feu aux poudres.

L'incident tient de la comédie et les deux jouteurs engagent la lutte tout en échangeant des marques de courtoisie, comme au temps de la chevalerie. Cependant, le plus beau rôle n'est pas au curé, qui a presque l'allure d'un enfant s'en allant bouder dans son coin. Après l'assemblée du 3 janvier 1790, le seigneur Taschereau avait clairement laissé voir que lui-même conduirait les travaux du presbytère. Quand il arriva à Sainte-Marie, le 18 juin, pour la belle saison, c'était afin de mettre les choses en marche ; M. Marcheteau n'était pas sans le savoir. Le 18 juin était un samedi. M. le Curé, suivant la tradition, sans doute, fit aussitôt une visite de cérémonie au manoir, laquelle visite le seigneur lui rendit, peut-être le même jour. On parla de choses et d'autres. M. le Curé attendait que le seigneur abordât le premier la question de la construction ; le seigneur attendit la même chose du curé et, finalement, personne n'en parla. Le lundi suivant, M. Taschereau envoyait dire au curé que, le lendemain, il faisait abattre le vieux presbytère. Le curé s'empresse aussitôt d'aller protester, exposant son embarras pour son logement et celui de sa famille, il demande un délai de deux jours pour y pourvoir. Le seigneur reste inflexible ; il offre une chambre du manoir au curé ; quant à la famille, c'est à ce dernier d'y voir. Au même moment, des hommes démolissaient

déjà le toit du presbytère. Forcé est donc au curé d'évacuer les lieux en vitesse ; il installe les siens dans une petite boulangerie voisine, et lui-même à la sacristie, puis il laisse faire les choses. C'est lui, du reste, qui raconte candidement ces péripéties, dans une lettre adressée, le 5 juillet 1790, à M. Gravé, vicaire général du diocèse¹². Le seigneur, dit-il, ne manque pas de le mortifier sur sa réserve. Mais il y en a dans la paroisse qui murmurent contre l'ingérence et la conduite cavalière du seigneur. Ce dernier a demandé au curé de permettre les travaux du presbytère le dimanche ; le curé a voulu remettre la chose à la Saint-Pierre (fête chômée, dans ce temps-là), sur quoi le seigneur lui a écrit une lettre peu agréable. En terminant, le curé demandait des conseils et une ligne de conduite.

Ce fut tout à l'opposé, des reproches sévères qu'il reçut du Grand Vicaire, dans sa réponse du 9 juillet¹³. Il blâmait radicalement le curé de ne pas avoir accepté la main tendue du seigneur Taschereau, qui, désintéressé, ne voulait que le bien et la paix dans la paroisse. Isolé ainsi dans ses positions et découragé, M. Marcheteau demanda son rappel. Le 20 septembre 1790, Mgr Hubert lui accordait sa lettre de nomination pour la cure de Saint-Antoine de Tilly, à partir du 1er octobre, avec desserte de Saint-Nicolas. « Rappelez-vous bien, lui disait-il, les avis que je vous ai donnés à votre dernier voyage en ville. Après Saint-Antoine, je ne vous donnerais pas d'autre cure »¹⁴.

Le séjour de M. Marcheteau à Sainte-Marie n'avait pas été plus heureux pour lui matériellement que moralement. Il partait avec des dettes : 33 livres à Bernard Ganier, marguillier, 24 piastres plus 28 livres 16 sols à la chapelle Sainte-Anne. En 1789, alors qu'il aurait dû recevoir 350 à 400 minots de dîme, il n'avait perçu, à cause des troubles de paroisse, sans doute, que 86 minots de blé, 30 d'avoine, 6 d'orge et 6 de pois.

On pourrait croire que le départ du curé ne causa aucun regret. Mais, alors que le seigneur Taschereau, ayant lui-même suggéré son rappel, en témoignait sa satisfaction à l'Évêque, le 8 octobre 1790¹⁵, une requête était adressée par François Verreau, capitaine, au nom « de toute la paroisse assemblée à cet effet », disant la peine que l'on avait « de ne pouvoir jouir d'un bon pasteur plus de deux ans ». On demandait à conserver M. Marcheteau, ou du moins, on ne voulait pas paraître avoir désiré son départ. S'il l'a demandé lui-même, disait-on, « c'est moins notre dureté à son égard que l'empire que l'on a voulu exercer sur lui comme on l'exerce sur nous depuis trop longtemps »¹⁶. C'est ici une expression non équivoque de mécontentement contre le seigneur du lieu, et d'autant plus significative, qu'elle est formulée par le plus digne des censitaires, le capitaine de milice.

Le successeur de M. Marcheteau à Sainte-Marie fut M. Jean-Baptiste Dubord. On ne voit pas quel poste il avait occupé auparavant, étant du reste assez jeune prêtre, depuis seulement le 16 août 1789. Il signa son premier acte aux registres paroissiaux le 2 octobre 1790. On peut se demander, entre parenthèses, pourquoi l'Évêque n'envoyait toujours que des jeunes curés sans expérience. Il faut croire que Sainte-Marie, pourtant la plus belle paroisse de la Nouvelle-Beauce, n'était pas alors encore dans la classe des paroisses importantes du diocèse.

Tout nouveau, tout beau. Sous le règne du nouveau curé, qui avait sans doute des instructions sévères, il y eut une bonne accalmie ; elle dura tout juste une année. D'abord, M. Taschereau dirigea les travaux du presbytère, jusqu'au moment où il fut logeable par le curé. M. Dubord y entra vers Noël 1790. Il restait alors à faire la chambre des habitants. Le seigneur étant retenu à Québec par ses affaires, le printemps suivant, les travaux restèrent suspendus. En septembre 1791, M. Dubord se plaignit du retard. Les syndics allèrent consulter M. Taschereau, qui fut du même avis. Pour remettre les travaux en marche, le curé fit une assemblée de paroisse, le 2 octobre. Les gens protestèrent que leurs charges étaient trop lourdes et prétendirent qu'il devait y avoir un reliquat d'argent dans la construction de l'église et qu'on pourrait l'appliquer au presbytère. C'était attaquer M. Taschereau dans ses œuvres vives, puisqu'il avait été le premier syndic de la construction de l'église. Le compte fut rendu : il ne restait point d'argent. Mais, de ce jour, les relations devinrent tendues entre M. Dubord et le seigneur.

Les travaux du presbytère n'ayant pas avancé en 1791, on avisa d'un autre expédient, l'année suivante, cette fois sans s'occuper de M. Taschereau. Le menuisier Louis Grégoire, en vertu de certaine obligation, devait précisément à la fabrique une somme de 196 livres, 17 sols. Le Curé et l'assemblée des paroissiens furent d'avis que le débiteur serait acquitté, s'il travaillait au presbytère. L'Évêque approuva cette décision et les travaux furent pratiquement terminés à l'automne de 1792¹⁷.

Le ministère de M. Dubord se continua sans incident, sauf en matière de relations avec la famille seigneuriale. De part et d'autre, on conservait la distance. M. Taschereau s'en plaignit plus d'une fois à l'Évêque¹⁸. Il avait en résidence à Sainte-Marie sa vieille mère, plus ou moins malade et incapable d'aller à l'église. M. Dubord se trouvait des raisons pour ne pas aller la voir, alléguant même le témoignage du médecin sur la légèreté de la maladie et l'absence de danger. M. Taschereau finit par aller chercher le curé de Saint-Henri, pour donner les sacrements à sa mère. L'Évêque tâchait d'atténuer les ressentiments. Le 10 octobre 1793,

il écrivit à M. Dubord lui demandant d'être plus condescendant et de ne pas abuser du ministère de la parole ; et, le même jour, au seigneur Taschereau qui s'était plaint, il répondait que le déplacement du curé ne serait pas facile : il était exact dans son ministère et tous les paroissiens y seraient opposés¹⁹.

Le rappel de M. Dubord devait pourtant se produire, en définitive, pour cette seule et unique raison. Lui-même en vint à avoir des inquiétudes de conscience sur toute l'affaire ; M. Taschereau n'accomplissait plus ses devoirs religieux à cause de lui. Le 14 août 1794, il demandait à M. Gravé, vicaire général, si, dans ces conditions, il ne valait pas mieux se faire changer de paroisse²⁰. Et le changement eut lieu, en effet, le 8 octobre 1795. Dans la lettre de transfert, l'Évêque louait son assiduité à faire le catéchisme tous les dimanches²¹. M. Dubord s'en allait curé au Cap-Santé, poste qu'il devait occuper jusqu'à sa mort, le 6 janvier 1814.

Et nous voici avec le cinquième curé de cette décade si tourmentée. C'était M. Joseph Lelièvre dit Duval. Ordonné prêtre depuis le 9 avril 1791, il arrivait un peu plus vieux et avec plus d'expérience que ses prédécesseurs ; il avait été curé de Gentilly depuis 1794. Son premier acte signé à Sainte-Marie le fut à la date du 26 octobre 1795.

Aussitôt après son arrivée, il se buta lui aussi au problème du presbytère, toujours pendant, parce que la construction n'était pas parachevée et que les paroissiens ne voulaient plus payer. Il en écrivait à l'Évêque de Québec, le 15 novembre, disant que le capitaine, au nom de tous, voulait faire porter par la fabrique les déboursés pour les ferrures, clous et matériaux²². L'Évêque lui répondit qu'il pourrait prendre l'argent de la fabrique, après une assemblée régulière. Il le nommait archiprêtre, c'est-à-dire vicaire forain, en termes modernes, et lui disait : « Travaillez à entretenir la paix dans votre nouvelle paroisse »²³. Les archives sont muettes sur la suite de l'affaire, jusqu'au 12 septembre 1796, où une lettre du seigneur Taschereau à l'Évêque²⁴ exprime ses doléances sur le départ de M. Duval et fait de lui un grand éloge. Celui-là était de son goût. Qu'était-il arrivé ? Sans doute encore, du trouble pour le fameux presbytère. Le seigneur insinue qu'un autre curé aura les mêmes désagréments, qu'il n'y aurait que son fils en condition d'y échapper, parce que M. Taschereau ferait à ses frais tout l'aménagement du presbytère. Il est vrai que son fils n'est pas encore prêtre. Mais qu'à cela ne tienne ! il aura 23 ans le 23 octobre ; on pourrait l'ordonner par anticipation, lui faire prendre quelques mois d'entraînement ailleurs, comme vicaire, et pendant ce temps le curé de Saint-Joseph desservirait la paroisse.

Comme on le voit, le seigneur était fort d'accommodement et montrait

beaucoup d'esprit. . familial. Mais l'Evêque ne daigna pas correspondre à ses vœux et le jeune abbé Taschereau, demeurant à ses manuels de théologie, attendit encore un an avant d'avoir une cure, qui ne fut pas celle de Sainte-Marie. Quant à l'abbé Lelièvre dit Duval, après un séjour de moins d'un an dans la paroisse, il y signait son dernier acte le 17 septembre 1796, pour devenir aumônier du régiment Royal Volontaire Canadien. La chicane du presbytère était terminée ; elle avait duré dix ans et coûté au moins quatre curés.

RÉFÉRENCES

1. FSM, Livres de Comptes I, partie I, page 72.
2. AJQ, Playdoyers communs, vol. 5. pp. 246 et 258.
3. Partie III, page 38. — 3a FSM, les trois documents cités dans ce paragraphe ont été rachetés par l'auteur, en février 1956, d'un spéculateur en vieux papiers.
4. AAQ, Ste-Marie I.
5. *Ibidem*,
6. Copie aux archives du Sém. de Québec, Fonds Verreau, carton 13, no 58.
7. FSM, Livres de Comptes I, partie III, p. 38.
8. AAQ, Sainte-Marie I.
9. *Ibidem*, Régistre des lettres, I page 100.
10. *Ibidem*, Sainte-Marie I
11. FSM, Livre de Comptes I, partie III, pages 37 à 43.
12. AAQ, Sainte-Marie I.
13. *Ibidem*.
14. *Ibidem*, Régistre des Lettres I, page 159.
15. *Ibidem*, Sainte-Marie I.
16. *Ibidem*.
17. *Ibidem*, Sainte-Marie I, au 24 juillet 1793 : « Mémoire pour informer Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Québec », de la main de Gabriel-Elzéar Taschereau.
18. *Ibidem*; 3 déc. 1792, 6 oct. 1793.
19. *Ibidem*.
20. *Ibidem*.
21. *Ibidem*.
22. *Ibidem*.
23. *Ibidem*.
24. *Ibidem*.

CHAPITRE VI

M. Villade, prêtre exilé de France, curé de 1796 à 1837

Avec le septième curé de Sainte-Marie, nous aurons parcouru pratiquement tout le premier siècle de l'histoire paroissiale. Ce n'en sera que la petite moitié, mais nous aurons l'impression d'arriver à une période plus voisine de la nôtre, surtout parce que le portrait de M. Villade nous est bien familier. C'est le plus ancien dans la série des curés qui figurent sur les murs de la sacristie. Mais, avant d'en venir à son histoire personnelle, il faut dire quelques mots de cette affaire des prêtres émigrés de France.

Aux jours qui suivirent la conquête du Canada, l'Eglise de la colonie se trouva brutalement sévree du sein nourricier de la mère-patrie. A peine l'Angleterre avait-elle permis, en des formules captieuses, la libre exercice de la religion catholique. Elle avait condamné à l'extinction, en leur interdisant de se recruter, les deux importants corps ecclésiastiques qu'étaient en Canada les Récollets et les Jésuites. Elle avait cependant reconnu l'existence du clergé diocésain et maintenu pour cela dans leurs possessions les séminaires de Québec et de Montréal. Mais c'était une maigre concession, puisque le recrutement des vocations au pays, dans des conditions plus que jamais difficiles, vu la période de dépression, ne pouvait plus recevoir son supplément accoutumé par des sujets français. En effet, le gouverneur Murray, tout sympathique qu'il fût aux Canadiens catholiques, avait posé une barrière infranchissable entre les deux pays. Les Supérieurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris écrivaient à ce sujet, le 28 mars 1765, aux prêtres du Séminaire de Québec : « Nous avons appris par Mr Briand que Mr votre Gouverneur général ne veut pas permettre que l'on vous envoie de France des Ecclésiastiques pour vous aider dans vos fonctions »¹.

Les choses allèrent ainsi, pendant une trentaine d'années, au cours desquelles le petit peuple canadien, par son énergie et sa loyauté, put ga-

gner la confiance du vainqueur et reconquérir une partie de ses libertés. Le recrutement du clergé n'allait pourtant pas au même rythme que l'accroissement du peuple et l'extension de la colonisation. C'était devenu un problème angoissant pour les chefs religieux. Le gouverneur Haldimand suggéra un jour, comme solution, de faire venir des prêtres de la Savoie, alors province du nord de l'Italie ; le projet n'eut pas de suite. « Pour lever tous les obstacles, écrit J.-Edmond Roy, il ne fallut rien moins que la révolution de France. Aussi, depuis 1793, tout prêtre français muni d'un passe-port d'un secrétaire d'État du Roi (d'Angleterre) fut reçu à Québec sans la moindre difficulté »². Le malheur des uns, dit le proverbe, fait souvent le bonheur des autres. La France catholique était secouée d'une crise d'hystérie restée unique de son espèce, la Révolution, qui forçait prêtres et évêques, traqués comme un vulgaire gibier, à se terrer dans des réduits, risquant leur vie à chaque instant pour rester fidèles à leur troupeau, ou bien, par un sort guère plus enviable, à s'exiler à l'étranger, s'ils pouvaient réussir à s'échapper.

C'est ainsi qu'un bon nombre d'entre eux, dès 1792, avaient trouvé refuge en l'île de Jersey et en Angleterre, où ils vivaient misérablement. On cherchait à améliorer leur sort, en même temps qu'à tirer parti des services qu'ils pouvaient rendre. Nous ne pouvons renoncer à citer ici deux documents, qui révèlent les démarches entreprises et les intentions des promoteurs. Le premier est une lettre de Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon, exilé à Londres, aux Directeurs du Séminaire de Québec³:

Londres, 8 déc. 1792,
no 10 Queen Street, Bloomsbury.

Messieurs,

La lettre que j'ai l'honneur de vous écrire en mon nom et au nom de tous mes confrères résidents en Angleterre, au nombre de vingt-un⁴ doit vous être remise par M. l'abbé Desjardins, ancien grand-vicaire d'Orléans, accompagné de M. Rimbeaux, prêtre du diocèse de Bayeux, de M. Gazel, de la maison de Navarre et ancien principal de collège, et de M. de la Corne, ancien capitaine de vaisseau de la Marine royale. Ils sont tous les quatre envoyés aux frais du gouvernement anglais pour préparer les voies à un plus grand nombre principalement d'ecclésiastiques, que la durée de la persécution en France et le défaut des ressources en Angleterre mettroient dans la nécessité de profiter des secours puissants que le gouvernement anglais paroît disposé à leur donner. Il s'agiroit, à l'aide de ces secours, prolongés pendant plusieurs années, de former des établissements qui puissent par la suite leur assurer la plus médiocre subsistance. Notre vœu seroit que ces dignes confesseurs de

la foi puissent en certain nombre se réunir en communautés et y retracer la vie des anciens Pères du désert, en n'interrompant le travail dont leurs bras seroient susceptibles que pour vaquer à la prière. A l'édification ils joindront le zèle et seront toujours prêts, à la voix des supérieurs, à voler au secours des âmes et à travailler à leur salut. Je vous prie de les recevoir avec bonté et charité. Je connais trop bien l'esprit qui règne dans la congrégation des Missions Etrangères pour qu'il me soit nécessaire de vous engager à leur donner, en arrivant, l'hospitalité et vous prier de seconder de tout votre pouvoir les vues de leur mission. Il paroît que les circonstances ont fait changer entièrement la politique et les idées du gouvernement ; au lieu de craindre, comme auparavant, l'arrivée des ecclésiastiques français en Canada, ils paroissent la désirer, bien certains qu'ils ne chercheront pas à détacher d'un gouvernement juste et paisible les anciens français, pour les inviter à adopter un gouvernement barbare et destructeur. Je suis avec respect, Messieurs votre humble et très obéissant serviteur.

(Signé) J. Frs. év. de Léon.

Les Directeurs du Séminaire répondirent, le 5 mars 1793, trois jours après l'arrivée des émissaires. On était enchanté de la venue des trois prêtres et on songeait à utiliser leurs talents, en attendant que leur sort fût fixé. L'Evêque de Québec surtout voyait d'un bon œil la venue possible de plusieurs autres prêtres ; c'était pour son diocèse une manne inespérée.

Les délégués présentèrent à Sir Allured Clarke, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, une lettre de mission du gouvernement anglais et un exposé des suggestions mises à l'étude pour la réalisation du plan. En ce dernier consistera notre second document⁵.

Exposé fait à Son Excellence le Général Clarke, Lieut. Gow. de Sa Majesté Britannique au Bas-Canada, concernant la mission de quatre Français en Canada, aux frais du Gouvernement anglais.

Son Excellence est trop instruite des événements qui ont changé l'état de la France, pendant ces dernières années, pour qu'il soit nécessaire de lui en tracer le tableau.

Ces événements ont causé l'expatriation de la plus grande partie des Ecclésiastiques composant l'ancien Clergé français, ainsi que d'une portion considérable de la noblesse.

Parmi les Empires dans le sein desquels ces deux ordres proscrits ont cherché un azile, l'Angleterre s'est distinguée par une générosité qui servira d'exemple au monde. Les sujets de Sa Majesté Britannique, sensibles et hospitaliers, sont venus au secours de cette foule de fugitifs, et le gouvernement lui-même a pris soin de leurs misères.

Il ne s'en est pas tenu à une protection stérile. Il a pensé que tant de malheureux étrangers, désormais sans patrie, étoient un objet digne de sa sollicitude : et c'est par une suite de ses desseins consolateurs qu'il leur a offert un refuge permanent et tranquille dans les possessions anglaises de l'Amérique Septentrionale.

Un grand nombre des Français et particulièrement du Clergé ayant paru disposé à profiter de cette offre et à passer en Amérique, le Gouvernement Britannique a jugé à propos d'envoyer à l'avance dans le Canada trois ecclésiastiques et un laïc, munis de lettres auprès de Son Excellence, afin d'annoncer la venue probable de leurs frères, de travailler sous la protection de Son Excellence et la direction de Messieurs les Evêques à leur préparer des asiles provisoires et ensuite des établissements stables.

Voici donc l'objet précis de la mission des quatre envoyés : 1^o. De faire connaître dans la Province du Canada les malheurs des ecclésiastiques, victimes de leur fermeté dans leurs principes religieux et de leur fidélité envers leur Prince légitime ; et ainsi de disposer favorablement à leur égard les habitants du pays de toute dénomination.

2^o. De seconder de tout leur pouvoir les vues bienfaisantes du Gouvernement Britannique, en travaillant sous l'inspection du Représentant de Sa Majesté à préparer à leurs frères des places qui leur procurent le double avantage de subsister et d'être utiles.

3^o. De se concerter avec les autorités tant spirituelles que temporelles sur les genres d'emplois auxquels ces réfugiés pourront être appliqués.

La plupart sont propres à l'enseignement, et seront disposés à se dévouer à l'éducation de la jeunesse.

Un bon nombre est versé dans l'agriculture et se livrera volontiers au défrichement des terres que le gouvernement voudra leur concéder. C'est sur cet important article que les envoyés sont spécialement chargés de conférer avec Son Excellence afin de connaître la position et l'étendue des parties de terrain qui seroient offertes aux Ecclésiastiques françois. Comme leur état et leurs habitudes les rapprochent de la vie de communauté, l'on pourroit former des associations de 20, 30 et 40 personnes sur chaque établissement, en les mettant à portée, non d'acquérir des richesses, mais de subsister de leurs travaux, et de contribuer à la prospérité du pays, à peu près comme ont fait les anciens corps religieux.

D'autres enfin, nés pour la vie tranquille et solitaire du cabinet, pourroient se consacrer avec fruit à la culture des sciences et des lettres. Ce sera aux autorités temporelles et spirituelles à considérer dans leur sagesse jusqu'à quel point certaines maisons autrefois occupées, maintenant presque désertes, pourroient être, sous le bon plaisir de leurs titulaires, dirigées vers cet objet.

4^o En un mot, il est prescrit aux quatre envoyés, en attendant l'arrivée de leurs frères, de s'occuper à recueillir soit des chefs, tant civils qu'ecclésiastiques, à Québec et à Montréal, soit des habitants dispersés dans les campagnes toutes les connaissances qui pourroient être utiles au clergé réfugié, et qui pourroient aussi par son moyen le devenir aux habitants :

Tels sont, les renseignements sur la nature et les diversités du sol ; sur le genre des cultures usitées ; sur celles qui négligées jusqu'à ce jour, ou essayées sans succès, pourroient être soumises à de nouvelles tentatives ; sur les productions indigènes : les bois, les mines et sur le climat, les mœurs et les usages.

La partie essentielle de leurs instructions, comme aussi le besoin de leurs oeuvres, les oblige à professer hautement leur soumission aux autorités, leur

fidèle attachement au Gouvernement Britannique, sentiments qui sont communs à tous ces réfugiés. Leurs vœux unanimes (dirigés d'abord vers le salut de leur patrie) ont ensuite pour objet la gloire de cette nation illustre qui sait faire un si noble usage de sa prospérité et qui connaît si bien la dignité du malheur.

50 Comme il est très possible que les maux qui n'accablent pas moins la noblesse que le clergé fassent affluer dans le Canada un nombre considérable de familles nobles, il est prescrit aux quatre envoyés, et notamment au chevalier de la Corne, de conférer avec Son Excellence sur les moyens de favoriser les établissements des colonies d'émigrés au Canada.

C'est pour cela qu'il leur est recommandé de se procurer sous le bon plaisir de Son Excellence, un état par aperçu des terres qui restent à concéder ; d'en dresser un tableau instructif ; de se transporter partout où leur présence pourrait seconder utilement les dispositions libérales du gouvernement et animer la bienveillance des Canadiens.

Et c'est à Monseigneur l'Évêque de St-Pol de Léon que tous les éclaircissements doivent être adressés.

Ces instructions sont le résultat de plusieurs conférences tenues avec quelques Ministres de Sa Majesté Britannique. Elles ont été transmises verbalement à l'un des envoyés (M. Desjardins), dans un comité composé de Messieurs l'Évêque de St-Pol de Léon, Burke, King principal commis de l'office du Secrétaire d'État, et Motz Secrétaire de Mylord Gouverneur. Elles ont été consignées sommairement dans un écrit dressé par Monseigneur l'Évêque de Léon, pour l'usage privé des envoyés — écrit qu'ils sont prêts de communiquer à Son Excellence si elle le désire.

Les envoyés ont touché de la part du gouvernement L- 200 livres sterling pour subvenir aux frais de leur voyage ; et le comité de secours y a voulu joindre une somme de L- 80 livres sterling, pour l'achat du linge, des habits, des livres, cartes et instruments.

Les envoyés terminent cet exposé en témoignant à Son Excellence le désir qu'ils ressentent de voir le clergé français justifier la protection du Gouvernement d'Angleterre.

Ils espèrent que la venue de leurs frères ne causera aucun ombrage en ce pays. Les principes religieux les soumettent et les attachent aux lois et à l'ordre public. On peut d'ailleurs présumer que des hommes qui eussent évité l'infortune, s'ils avaient su composer avec leur conscience, ne sont pas étrangers à tout sentiment généreux ; que ceux qui ont sacrifié tout ce qu'ils avaient au monde pour rester fidèles à leur Roi, seront toujours éloignés de prêcher l'indépendance et la sédition pour prix de l'hospitalité qui leur est offerte.

Québec, 7ième mars, 1793.

(signé) Raimbeaux
Gazel

La Corne
Desjardins

Comme on le voit par les documents cités, les promoteurs du plan d'émigration nourrissaient des vues tout aussi élaborées que leur éloquence était pompeuse et débordante d'argumentation.

Puisque le mouvement était patronné de si haut, en Angleterre, le gouvernement du Canada, comme un fidèle écho, ne pouvait faire autrement que d'approuver et d'agir en conséquence. Aussi bien, l'administration locale s'affaira autour de la question. Le Conseil Exécutif se forma en comité plénier, sous la présidence du juge en chef William Smith. Des lettres furent envoyées à l'Évêque de Québec et aux supérieurs des séminaires et des communautés religieuses d'hommes. Partout on trouva des portes ouvertes et on reçut une réponse de bienvenue. Mgr Hubert, en particulier, se déclara en mesure de placer, dans l'espace d'un an, une centaine de prêtres réfugiés ; en même temps, il commandait dans les campagnes une souscription pour les plus pressants besoins des immigrants à leur arrivée. On avait partout l'impression qu'il en viendrait incessamment des convois imposants.

Ce n'était pourtant qu'un mirage et tous ces grands projets n'aboutirent pas à grand'chose. Comme on lit dans les fables, la montagne en travail enfanta une souris. Mais alors, qu'arriva-t-il ? La suite de cette histoire est racontée au long dans le livre de N.-E. Dionne, *Les Ecclésiastiques et les Royalistes français réfugiés au Canada* (Québec, 1905). Disons seulement que les promoteurs de l'entreprise, en particulier l'évêque de Saint-Pol de Léon, s'étaient emballés de la belle façon sur les sentiments et intentions des milliers de prêtres réfugiés. Ceux-ci ne souriaient pas plus qu'il fallait à l'idée de changer l'exil de l'Angleterre pour l'exil au-delà des mers, avec cela surtout que la perspective du retour en France les incitait à ne pas s'éloigner : d'année en année, de mois en mois, ils entrevoyaient la fin de la Révolution et percevaient les voix du pays qui les appelaient à leurs anciens postes.

Comme question de fait, le nombre des prêtres français qui se résolurent à passer en Canada, pour toute la durée de la Révolution, ne dépassa pas quarante-cinq, d'après un recensement méthodique et sérieux ; dix-sept étaient des Sulpiciens. Sur le total, quelques-uns retournèrent un peu plus tard en Europe, de sorte qu'une quarantaine finirent leurs jours en Canada, quelques-uns à un âge fort avancé. Monsieur Antoine Villade est de ceux-là.

Né à Blois, le 8 septembre 1768, il avait été ordonné prêtre le 7 avril 1792, pour le diocèse du même nom. Quelques mois après, la tempête révolutionnaire se déchaînait dans toute sa fureur et le nouveau prêtre, avec tant d'autres, devait s'enfuir de France pour éviter d'être massacré. Une tradition qui se conserve encore à Sainte-Marie voudrait qu'il eût échappé aux perquisitions en se cachant dans un tonneau, avec le secours de sa ménagère. Nous n'avons rien vu de cela dans les documents et il

est à douter qu'il ait eu déjà une ménagère, étant tout juste ordonné prêtre.

Un détail qui mérite encore d'être signalé, et c'est ici le bon moment, c'est que M. Villade n'était pas connu en Europe autrement que sous le nom de M. Vilain, même longtemps après son départ et jusqu'à sa mort, comme nous aurons l'occasion de le voir. C'est au moment de la traversée ou peu après son arrivée en Canada qu'il changea son nom, à la suggestion paraît-il, de quelque confrère de sacerdoce, craignant que son « vilain » nom ne devint un sujet de risée pour nos goguenards de Canadiens.

M. Antoine Villade fut l'un des cinq prêtres français qui émigrèrent en 1796. Le 13 avril de cette année-là, l'abbé Alary, prêtre du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, réfugié à Londres, écrivait à M. Robert, du Séminaire de Québec⁶ : « Je ne veux pas laisser partir M. Vilin sans ajouter un mot à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le mois dernier ». Il ne dit rien sur ce prêtre, mais écrit en post-scriptum : « Mr de St-Marc, qui vient (en Canada) à ses propres frais paraît un sujet de mérite ». D'où l'on peut déjà conclure que M. Villade était trop pauvre pour payer ses passages. Et ce n'était pas le premier cas du genre ; l'Évêque de Québec avait déjà payé pour d'autres et l'on se fiait sur lui, à Londres, pour faire les avances nécessaires.

Il arriva tout de même, cette fois-ci, un malentendu, assez facile à expliquer par les retards des correspondances. Lorsque les deux prêtres débarquèrent à Québec, l'Évêque en rapporta la nouvelle à son coadjuteur, curé de Longueuil, dans les termes suivants⁷ : « Je viens de recevoir deux prêtres Français que je n'avais pas demandés et que je juge à leur apparence être deux bons sujets. Ce sont Messrs St-Marc et Villade. » C'était d'autant plus notable, cette arrivée inattendue, qu'il en coûtait 100 louis au trésor épiscopal. Mais nous trouvons dans un autre document toute l'explication, au moins pour le cas de M. Villade. C'est une lettre de M. Bourret, sulpicien, à M. Henri Gravé, supérieur du Séminaire de Québec, de Londres, le 8 août 1796⁸ : « Vous aurez vu arriver à Québec, j'espère, M. Vilain, prêtre du diocèse de Blois, que Monseigneur l'Évêque de Saint-Pol de Léon vous a envoyé, et qui est parti de Porthsmouth le 20 d'avril dernier. Les lettres dont il était porteur vous auront appris qu'il était le second des Eccl. fr. que vous demandiez, et que M. Robertson, négt. de Montréal, avait bien voulu avancer les frais de son passage sur la demande que Mgr L'Évêque de Léon et moi lui avions faite, et sur la promesse que Mgr L'Évêque de Québec le lui rembourserait. . . Mgr l'Évêque de Léon avait bien voulu avancer pour le passage de M. Orfroi, le 1er de ces deux prêtres que vous demandiez et qui vous est arrivé le

mois de janvier, 22 £ ou guinées qui ont été remboursées par Monsieur votre frère. . . Vous aurez été obligé de rembourser le prix du passage de M. Vilain.» Le Supérieur du Séminaire de Québec répondit, le 9 novembre 1796, à son correspondant de Londres⁹ : « Ce n'est pas moi, mais Mgr l'Évêque qui a remboursé à M. Robertson les avances faites pour Mr Villain ou Villade » (à noter la mention des deux noms). Ainsi donc, M. Villade, en partant d'Angleterre, était destiné au Séminaire de Québec ; mais l'Évêque, non prévenu de la chose, paya pour son passage et, après ce déboursé, se trouva justifié de le garder pour son diocèse.

Voulons-nous maintenant avoir plus de détails sur les premiers temps de son séjour en Canada ? Allons voir à l'Hôpital Général de Québec, où, sur ordre de l'Évêque, il occupa son premier emploi¹⁰ :

« Nous avions depuis 1793, écrit l'annaliste de cette institution, Mr Pierre Gazelle pour chapelain, mais l'opinion qui s'était introduite en Canada comme ailleurs que la persécution avait cessé en France depuis le 27 juillet 1794, jour auquel le fameux Robespierre avait été renversé, le décida au printemps de cette année (1796) à retourner dans sa patrie. . . M. Antoine Villade, expatrié pour la même cause, le remplaça le 4 juillet en sa qualité de chapelain. Ce digne Ecclésiastique. . . n'était arrivé à Québec que depuis le 28 juin précédent et dans l'état de dénûment le plus complet, ce qui toucha si fort la chère Sr Ste Pélagie, alors hospitalière des Prêtres, qu'après avoir obtenu la permission, elle s'intéressa secrètement auprès de quelques messieurs du clergé avec qui elle était en connaissance et lui procura par ce moyen tout ce dont il avait besoin, du moins le nécessaire, comme livres ecclésiastiques, hardes, linges, etc. Sa santé altérée par tant de privations s'étant un peu remise, Mgr Hubert le nomma le 24 septembre suivant curé de Ste-Marie de la Beauce. Sa reconnaissance pour ces quelques services ne finit qu'avec sa vie et il la témoigna à la chère Sr Ste Pélagie par un présent annuel de 150 " à 200 " . . . Lorsqu'il venait à la ville, il n'oubliait ni l'Hôpital Général ni la Sœur Sainte Pélagie ; et les dons qu'il faisait en ces occasions compensaient au centuple le peu dont il se croyait redevable à notre communauté ».

D'après ce témoignage, M. Villade apparaît déjà comme un homme charitable, fidèle dans sa reconnaissance et constant dans ses amitiés. C'étaient quelques-unes de ses grandes qualités ; nous en aurons tout de suite une autre démonstration.

Peu après son arrivée à Québec, on ne sait par quel concours de circonstances, peut-être par l'entremise de Sœur Ste-Pélagie, M. Villade fit la connaissance d'une dame qui devait jouir de sa confiance et de son intimité jusqu'à la mort. C'était Mme Marie-Louise Amelot, personne instruite et distinguée, veuve de Michel Lépine dit Lalime, depuis le 4 octobre 1795. Son mari, navigateur de métier, était décédé, après une

longue maladie, laissant aux charges de sa veuve une fille unique, Marie-Josephte, âgée de 14 ans, dont elle fut nommée tutrice. Comme la succession était plus fournie de dettes que d'actif, une assemblée de parents l'autorisa à la refuser au nom de la jeune fille, et elle profita elle-même, pour son compte, du droit de renoncer à la communauté de biens, pour s'en tenir à sa dot et au douaire de son mariage. Mais cela entraînait la vente par decret judiciaire de leur maison de famille, située rue Sault-au-Matelot.

Sur les entrefaites, M. Villade fut nommé curé de Sainte-Marie et y amena avec lui la mère et la fille, désormais sans foyer. De quel côté fut déployé le plus grand dévouement, pouvons-nous nous demander ? Car M. Villade avait bien besoin, lui aussi, d'une gouvernante pour son presbytère, et Mme Lalime faisait un gros sacrifice, en quittant la ville pour la solitude étrangère de la Beauce. Le nouveau curé, en tout cas, fut heureux dans son choix ; elle lui fit une gouvernante dépareillée. Docile et conciliant de caractère, comme il était visiblement, assez insouciant des choses et des gens, il eût pu lui-même être satisfait de moins. Mais, si le témoignage universel a encore quelque valeur, Mme Lalime fut une personne estimable au-delà de l'ordinaire. Les curés voisins — ce sont toujours des censeurs rigoureux — de même que tous les prêtres et personnes de société qui avaient une fois passé au presbytère de Sainte-Marie ne tarissaient plus d'éloges et de respects, dans leurs correspondances, pour cette bonne Mme Lalime, cette digne Mme Lalime, etc. Elle en recevait, vraiment, plus que le curé lui-même.

Il est vrai qu'un jour, le prestige vint ajouter à la considération personnelle en sa faveur. Le 15 juin 1801, sa fille Marie-Josephte s'unit en mariage avec Michel Clouet, gros négociant et plus tard député de Québec. C'était l'entrée dans la plus haute société de la ville. Du même coup, M. Villade contracta une amitié des plus profondes avec cet homme remarquable qu'était Clouet. Ce dernier devint à bien dire l'unique fournisseur du curé, ainsi que celui de la fabrique de Sainte-Marie. Échange de lettres, de cadeaux, de visites, rien ne manquait, sauf quelquefois les réponses de M. Villade, qui, sous ce rapport, était fort négligent. Après son mariage, Mme Clouet retourna passer des bouts de saison dans la Beauce, et d'autre part Mme Lalime ne manquait pas d'année sans aller pour quelques jours chez son gendre à Québec, voir sa parenté et faire des emplettes. En toute occurrence, c'était la voiture, ou plus précisément la calèche de M. Villade qui les voyageait.

Faut-il nous surprendre, après cela, de dispositions prises par M. Villade dans un premier testament, dont on trouve mention dans les ar-

L'ABBÉ ANTOINE VILLADE

(1768 - 1839)



chives ? C'était à la date du 30 juillet 1811. Mme Marie-Louise Amelot, veuve de Sr Michel Lépine dit Lalime, était instituée sa légatrice universelle, à charge de payer 300 messes, £ 125 (\$500.00) aux pauvres de la paroisse, £ 250 à Dame Joséphine Stassa d'Anorville, nièce de M. Villade, demeurant à Orléans, France, et £ 250 à Jean-Antoine Naké, son filleul, lorsqu'il serait majeur. Le curé écrivait ensuite : « Que toutes mes hardes et habillements ecclésiastiques soient donnés à un jeune ecclésiastique du Séminaire ; mes chemises et autres linges à mon usage à Jean-Antoine Naké, mon filleul. . . »¹¹

Dans cette course à la mort qu'est notre vie à tous, d'entre M. Villade et Mme Lalime, ce fut celle-ci qui gagna, ou si l'on aime mieux, qui perdit, puisqu'elle mourut la première, à la fin d'avril 1829. Ce fut un grand deuil parmi les amis et connaissances ; un bon nombre de prêtres assistèrent aux funérailles. De la sorte cependant, le testament rapporté ci-dessus ne fut pas exécuté.

Mais qu'était ce nommé Naké, filleul de M. Villade et si haut coté dans sa sollicitude ? Encore une histoire de charité du bon curé. C'était le fils de Godefroy Naké, un des nombreux soldats allemands établis en Canada, après la guerre de 1775. Cet étranger, protestant de religion, avait épousé Marie-Josephte Lecours, qui lui donna trois enfants, avant

de mourir prématurément, vers 1810. L'aîné des trois, Jean-Antoine, né vers 1805, survécut à sa mère. Mais, comme il était aux soins d'un père toujours protestant, M. Villade, qui l'avait tenu au baptême avec Mme Lalime, se crut obligé de pourvoir à son éducation. Bien que nous n'en ayons aucune preuve catégorique, il est fort probable que l'orphelin fut dès lors recueilli au presbytère, comme l'enfant de la maison. Arrivé à l'âge convenable, en 1817, il fut envoyé par M. Villade au Séminaire de Nicolet, et nous voyons, l'année suivante, dans la correspondance de Michel Clouet, que le curé devait faire payer sa pension par l'opulent marchand de Québec, lui-même sans enfant.

Mais le cours classique de Jean-Antoine Naké ne fut pas long ; il fut renvoyé à Sainte-Marie, en février 1819¹². La vocation manquait. . . et sans doute autre chose, comme c'est souvent le cas. Ne faisons pas de jugement téméraire ! Devenu adulte, le protégé de M. Villade fut établi par lui sur une terre de la paroisse, se maria en 1826, et fut, en plus d'un honnête citoyen, l'un des maires de la paroisse et l'ancêtre de tous les Naké qui ont existé et qui existent encore dernièrement dans la région.

Le fait que M. Villade avait dirigé son filleul vers Nicolet pour ses études s'explique par la charité du curé pour les bonnes œuvres. On sait que le Séminaire de Nicolet, fondé vers cette époque par la sollicitude de Mgr Plessis, avait été fortement recommandé par ce dernier à l'encouragement du clergé. M. Villade avait été soumis à cet appel ; et quand la construction de l'édifice du Séminaire fut plus tard décidée, il souscrivit on ne sait pas quelle somme, mais suffisamment pour être considéré en 1826, comme membre de la corporation de cette jeune institution.

Or, la liste des protégés de M. Villade n'était pas terminée. Jean-Antoine Naké n'était ni le premier ni le dernier des enfants que son cœur paternel entourait de protection. Dès 1802, il s'en rapportait à Mgr Plessis, pour lui trouver un garçon qui vint rester dans son presbytère. Et, le 8 octobre, il en recevait cette réponse : « Voici enfin un enfant que je vous envoie nommé François Gourdeau, de bonne race, âgé de neuf ans, dont vous ferez, j'espère, un bon serviteur dans votre **maison**, un clerc pour la messe, et avec le temps quelque chose de mieux. Chargez-vous de son éducation. Elle ne saurait tomber en meilleures mains. . . Madame Lalime veut bien se charger de vous le conduire elle-même »¹³. Ensuite, on n'entend plus parler de ce garçon à Sainte-Marie. Un élève nommé François Gourdeau, sans autre description, **figure** aux livres de comptes du Séminaire de Québec pour l'année 1808-1809, et c'est tout. Il est à présumer que M. Villade ne fut pas plus chanceux avec celui-là qu'avec Naké.

Sur la fin de sa vie M. Villade contribua à l'instruction d'un troisième enfant, avec lequel il fut plus heureux que pour les premiers, bien qu'il n'ait pu voir sur cette terre le couronnement de son rêve charitable. Ce fut Étienne Hicks, enfant d'un autre protestant, le docteur Stephen Hicks, dont il sera question au chapitre des médecins de la paroisse. Né à Sainte-Marie, le 19 juin 1823, l'enfant perdit son père à peine un mois après sa naissance. La mère demeura quelque temps dans la paroisse, puis se transporta à Saint-François du Sud, vraisemblablement comme ménagère de l'abbé Charles-Joseph Primeaux devenu curé de cette paroisse en 1826, après avoir été dix ans curé de Saint-François de Beauce. En septembre 1833, l'orphelin fut placé au Séminaire de Québec par M. Primeaux ; et l'on voit qu'il était convenu avec M. Villade qu'ils paieraient moitié pour moitié la pension de l'étudiant¹⁴. Il en fut ainsi jusqu'à la mort de M. Villade, à l'été de 1839. Le curé de Sainte-Marie se laissait parfois tirer l'oreille par le Procureur du Séminaire ; mais c'était dans son tempérament de ne pas se presser. A sa mort, un arrérage était dû pour la pension et il avait signé une obligation pour autant. La chose fut rappelée par M. Primeaux à l'exécutrice testamentaire¹⁵ et l'on peut croire qu'elle honora les engagements du défunt curé jusqu'au bout, puisque Hicks passa encore trois ans au Séminaire de Québec, pour terminer son cours classique. Il fut finalement ordonné prêtre à Montréal, le 15 février 1846, devint chanoine de la cathédrale de l'endroit, en 1860, et mourut le 12 janvier 1889. Il fut le troisième prêtre originaire de Sainte-Marie.

L'attitude de nombreux membres du clergé canadien à l'égard des prêtres français émigrés avait été dans les débuts assez froide et réservée, pour ne pas dire davantage. Sans doute quelques-uns de ces derniers, par leurs manières, pouvaient-ils y donner occasion. Nous avons une preuve que M. Villade en perçut au moins une fois les échos, plutôt à tort qu'à raison. C'était en 1801. Le curé de Saint-François de Beauce, M. Robin, ayant été frappé par la maladie assez sévèrement, s'empressa, à son rétablissement, d'adresser à son confrère de Sainte-Marie l'épigramme suivante¹⁶ ; « Je pensais que votre charité vous aurait porté à visiter les infirmes, mais j'ai été trompé. M. Lamotte (curé de Saint-Joseph), qui est canadien et non français, a mieux fait : il ne m'a presque pas quitté. » Mais M. Robin souffrait sans doute d'un excès de bile et sa voix sonne à faux dans le concert d'éloges et de compliments qui ne cessa de se faire entendre à l'égard de M. Villade. Ce dernier, on le voit par sa correspondance, était devenu un ami et un confident, parfois un père, pour tous ses voisins, avec lesquels il entretenait des relations suivies, aussi loin que Saint-Charles de Bellechasse, Saint-François du Sud et Saint-Nicolas.

Avec les laïcs aussi, surtout ceux de la belle société, il eut un commerce courtois et fort suivi. Était-ce par suite d'une naissance enviable ou seulement l'effet de ses goûts et d'une éducation raffinée ? Il se plaisait particulièrement parmi les beaux esprits. Sans mépris pour les pauvres et les déshérités, il leur dispensait les réconforts et les aumônes ; sans affectation avec les riches et les gens de considération, il leur ouvrait les trésors de son esprit et de ses bonnes manières. Il y eut à Sainte-Marie, surtout vers la fin de son règne, toute une aristocratie de familles seigneuriales et de familles apparentées, qui, sans les titres et les patrimoines, avaient toutes les allures et les idées de la vieille noblesse française. M. Villade y vécut à son aise et devint comme le soleil recherché de cette belle société. Nous en avons la preuve par les documents qui sont restés de lui. On s'écrivait des petites lettres de cérémonie, à la place des appels téléphoniques inconnus dans le temps ; on s'invitait mutuellement à des réunions de compagnie, où figuraient souvent des amis de Québec ou d'ailleurs. On cultivait alors la vie de société bien plus que de nos jours.

M. Villade avait passé, nous l'avons vu, quelques années d'exil en Angleterre ; mais il semble qu'il n'y avait pas pratiqué la langue anglaise et qu'il ne la parla jamais ou n'osa pas s'y risquer en public. Au début de son ministère, il n'en aurait pas eu besoin. Mais plus tard, quand vint l'immigration irlandaise à Frampton, à Saint-Sylvestre et même à Sainte-Marie, l'anglais eût été très utile. Aussi bien, avant qu'il eût pu obtenir un vicaire bilingue, en 1826, les Irlandais durent chercher ailleurs et trouver des occasions pour obtenir les secours du ministère. En 1824, l'abbé Carroll, vicaire de Saint-Henri, fut autorisé par l'Évêque à les confesser pour leurs pâques¹⁷.

Quand les prêtres émigrés français étaient entrés au Canada, ils n'avaient pas reçu du même coup le droit de citoyenneté. Cette condition précaire, qui permit à bon nombre d'entre eux de retourner plus tard dans leur pays d'origine, demeura pour les autres une sorte de handicap, aussi longtemps que leur situation ne put être légalisée. Cela se produisit seulement le 6 mars 1826, pour M. Villade et neuf de ses confrères, qui, sans doute, avaient fait des démarches dans cette intention. On leur accorda des lettres de dénazion, suivant le droit anglais de ce temps-là ; sans être une naturalisation dans toute la force du mot, cela leur donnait le statut d'étrangers admis officiellement et les droits des citoyens britanniques. Voici un extrait de ces lettres pour M. Villade¹⁸ : " George the Fourth. . . Antoine Villade, a native of Blois in the Kingdom, of France, but now of the parish of Sainte-Marie, Nouvelle Beauce, in our county of Dorchester, in our province of Lower Canada, clerk (an alien born)

that the said Antoine Villade shall and may be a free denizen and liege subject of us, our heirs and successors."

Comme on le voit, **nous** nous sommes attardés, dans ce chapitre, aux détails de la vie privée de M. Villade, autrement dit, à son histoire personnelle. Si l'on considère que c'est sous son règne de 41 ans, que la paroisse de Sainte-Marie a connu le plus grand développement de son histoire, on admettra volontiers qu'il importait de diviser la matière. Il sera question, dans un autre chapitre, des édifices religieux, des affaires de fabrique, de la vie paroissiale proprement dite.

Ailleurs on **attaquera** la question si importante de l'éducation. M. Villade en fut le **promoteur** incontesté dans la paroisse. C'est lui qui fit ouvrir la première école de toute la Beauce et c'est lui qui fonda le vénérable couvent de Sainte-Marie. Nous avons déjà vu qu'il s'intéressa à l'instruction plus avancée de quelques enfants; son exemple et son encouragement furent contagieux dans la région. Après le zèle des âmes et par suite **même de ce zèle**, l'éducation élémentaire fut sa première sollicitude. Il s'en **faisait même** un point d'honneur et un problème de conscience, témoin ce **petit fait**, qu'il nous raconte lui-même ingénument ¹⁹. Une bonne mère de famille n'était pas du tout contente : le curé n'avait pas admis son garçon à la première communion, le jugeant trop ignorant des vérités de la religion et du sacrement de l'Eucharistie. « Ce qui m'occupe le plus, expliquait-il, je suppose que le jeune homme soit obligé de comparaître dans une cour de justice, qu'il soit interrogé sur le serment qu'il va faire et sur les premiers articles de notre religion ; ne pouvant répondre, qu'est-ce qu'on va dire du curé dont il est le paroissien?... Que Votre Grandeur ne croye pas que je ne me suis point donné de peine pour l'instruire, et il m'en a coûté pour en charger d'autres pour lui faire comprendre son catéchisme ; tous l'ont abandonné ». Enfin comme la mère doit porter plainte à l'Évêque, le curé s'en remet à la décision de ce dernier.

Nous signalerons un dernier point de la vie privée de M. Villade : son penchant, pour quoi ne pas dire **même sa passion**, pour les affaires et la spéculation. Il avait dans les veines du sang de commerçant. Nous avons essayé, pour le plaisir de la chose, de détailler le nombre d'actes de vente, d'achat, d'obligations, de quittances, et autres papiers qu'il avait fait faire par l'un de nos vieux notaires ; mais le nombre était trop grand; nous y avons **renoncé**. C'est quelque chose d'incroyable et de déconcertant. De nos **jours**, on serait scandalisé d'un tel manège ; les lois ecclésiastiques s'opposent à cette pratique. Mais autrefois on était plus tolérant, d'autant que **les** prêtres avaient souvent besoin, pour vivre et

soutenir leurs œuvres, de compléter leur maigre revenu par des expédients quelconques. Et l'on allait devant notaire pour toutes espèces de transactions : pour vendre un cheval ou quelques cordes de bois, aussi bien que pour emprunter vingt-cinq ou cinquante piastres. Les gens pourvus d'argent sonnait étaient le petit nombre et il n'y avait pas de banques, encore moins de caisses populaires. Ceux qui cherchaient de l'argent à emprunter s'adressaient aux petits ou gros capitalistes de leur localité, qui prêtaient à bon intérêt, en prenant leurs garanties, et se créaient ainsi un revenu appréciable.

M. Villade était arrivé pauvre ; mais il était habile et clairvoyant en affaires, malgré ses manières plutôt naïves et timides pour le reste. Il eut, comme les autres, des déboires inévitables : certaines de ses créances s'évanouirent en fumée : des démêlés judiciaires vinrent troubler le cours de ses marchés. Mais il avait du flair et savait se défilé. Son ami, Michel Clouet, lui écrivait, un jour, à propos d'une affaire qu'il avait réussi à maîtriser ²⁰ : Je ne pouvais jamais me persuader qu'un habile Français se fût laissé prendre au piège ». En homme honnête et charitable, M. Villade, naviguant sur des eaux si dangereuses, où tant d'autres auraient sombré, réussit pourtant à conserver la somme de confiance et de respect qu'il lui fallait nécessairement pour son ministère paroissial. Ce tour de force, en définitive, ajoute à son portrait un nouveau trait de valeur personnelle.

En 1832, M. Villade, accablé par le soin d'un immense territoire de plus en plus peuplé, reçut le secours d'un second vicaire. L'Évêque lui accorda aussi la permission de dire la messe dans la sacristie, privément et en prenant garde à ménager la décence du saint sacrifice : c'était un privilège inusité dans ce temps-là ²¹.

Plus tard, durant l'hiver 1834-35, le curé fut retenu quelque temps par une maladie. Il se remit cependant ; mais l'Évêque, en bon conseiller, profita de l'événement pour l'exhorter à faire au plus tôt un bon testament notarié. Le jour s'achève, « inclinata est jam dies », lui disait-il ²². Et le conseil était fort opportun, car M. Villade, insouciant par tempérament, pouvait aisément négliger cette précaution si importante dans son cas, lui dont les hérétiques naturels étaient tous en France. Cependant, le curé ne daigna pas encore suivre un conseil si autorisé.

Sa réserve de force et d'énergie allait pourtant en s'épuisant. Le relâchement dans la religion gagnait la paroisse ; des rapports défavorables parvenaient à l'Évêque. En septembre 1836 — il y avait 40 ans que M. Villade desservait Sainte-Marie —, Mgr Signay lui proposa avec délica-

tesse d'abandonner sa cure. La réaction fut celle qu'on rencontre habituellement dans les cas semblables, celle d'un homme qui, d'instinct, se rattache à la vie. M. Villade répondit dans les termes suivants ²³ :

Monseigneur,

Je ne puis me décider à prendre sur moi de vous remettre la démission de ma cure pour cette année. Ce serait alarmer toute ma paroisse et réveiller tous mes créanciers. Je dois dans le moment entre quatre cens louis (i.e. \$1,600.00,) dont trois cents que Monseigneur Plessis me fit emprunter de madame veuve Monjeon, pour m'aider à bâtir la maison des Sœurs de Ste-Marie et dont la demoiselle, qui est ici chez moi, demande le remboursement ainsi que les autres. Comment faire en si peu de temps. Si Monseigneur étant à Ste-Marie m'en eût parlé, il m'aurait évité l'embarras où il veut me jeter. Au contraire on me demande la résignation de ma cure. Je suis occupé depuis le matin jusqu'au soir au tribunal de la pénitence ; on ne peut donc point m'accuser d'avoir aucun souci pour ma paroisse. . . J'espère que Sa Grandeur . . . attendra jusqu'à d'autres circonstances.

Il avait écrit d'abord : jusqu'à l'année prochaine ; mais il raya ces derniers mots, sans doute compromettants pour lui-même.

L'Évêque écouta la protestation du curé, s'excusa et se rendit à la suggestion de remplacer par deux vicaires actifs l'unique auxiliaire de M. Villade dans ce temps-là, un certain M. H. Tétréau, qu'il retirait de la paroisse pour diverses raisons et, soi-disant, parce qu'il appartenait au diocèse de Montréal. Les nouveaux venus furent MM. Alexis-Alphonse Bélanger et Paul Pouliot, celui-ci ordonné prêtre depuis dix jours. Mgr Signay leur faisait bien des recommandations par rapport à la paroisse de Sainte-Marie, « qui a tant besoin, disait-il, d'être visitée dans toutes ses directions, pour en amener la division, et d'être prêchée avec zèle, pour y réveiller dans un grand nombre la piété et la foi un peu languissante ».

A l'été suivant, le 21 juin 1837, l'Évêque passa par Sainte-Marie, pour la visite pastorale. Les forces de M. Villade baissaient toujours et il se laissa persuader de remettre sa cure ; mais il posait comme condition que son successeur lui remettrait chaque année le tiers de toutes les dixmes, pour l'aider à payer ses dettes. Ce n'était pas qu'il fût dans le chemin ; mais pour rencontrer tout de suite ses propres obligations, il lui aurait fallu réaliser ses créances ou vendre les quelques propriétés qui lui restaient. En tout cas, l'Évêque accepta. Sur sa demande, M. Villade signa sa démission, le 15 août ; c'est une autre personne qu'il l'avait écrite, car la main du vieux curé ne pouvait plus écrire ou tremblait trop. Il avait droit aussi à la caisse ecclésiastique ; il se crut autorisé en conscience

à réclamer, pour la première année, une pension de L 60 ²⁴. « Les dixmes de cette année, déclarait-il, ont été en grande partie le patrimoine des pauvres de cette paroisse ». C'étaient, en effet les années où le blé commençait à manquer sérieusement, par suite du fléau des insectes.

Le 14 sept. 1837, Mgr Signay était en mesure d'annoncer à M. Villade que son successeur serait M. Georges-Stanislas Derome-Descarreux, curé de Saint-Pascal ²⁵. Ce dernier s'engagea par écrit, le 5 octobre, à compter à l'ancien curé, tout le temps qu'il vivrait, le tiers des dixmes du territoire desservi, soit, pour lors, Sainte-Marie, Saint-Elzéar, Saint-Bernard et la partie de Sainte-Marguerite relevant de la seigneurie Tasche-reau. L'Évêque laissait cependant à M. Villade les pouvoirs et la qualité d'archiprêtre, ou de vicaire forain, pour un temps indéfini ; il avait reçu des lettres de nomination à cette dignité, depuis le 5 septembre 1818.

On a déjà vu que la première gouvernante de M. Villade, dans son presbytère, avait été Mme Lalime, aidée de sa fille. C'est probablement au mariage de cette dernière, que demoiselle Adélaïde Deneau entra au service du curé, comme servante en second, pour plusieurs années ; elle devait épouser ensuite Jean Grégoire, l'aïeul de M. Léon Grégoire. M. Villade eut ensuite une ménagère nommée Marie Perrault, jusque vers janvier 1829. Enfin, jusqu'à sa mort, il jouit des bons services de demoiselle Luce Guay, qui, par suite des circonstances, devint tout un personnage dans Sainte-Marie. Elle était née à Lauzon, vers 1774, du mariage de Pierre-Jacques Guay et Marie-Josephte Lecours. Le père mort, la mère, aidée de sa fille fut marchande à Sainte-Marie, sous le nom de Veuve Guay, jusqu'à son décès, en mai 1825. Entrée aussitôt au service de M. Villade à l'âge de 51 ans, Luce Guay devait lui survivre, pour s'éteindre seulement à l'âge de 90 ans, le 2 juin 1864.

Après la venue de son successeur, M. Villade se retira, avec sa ménagère, dans une maison qui lui appartenait, sur la terre voisine de celle de l'église, côté sud-est, alors aussi sa propriété. Toujours alerte d'esprit, il continua de périlcliter physiquement. Le nouveau curé, très condescendant, allait le visiter et faire la partie de cartes avec lui tous les soirs. Le vieillard continuait encore d'administrer ses affaires et retardait toujours à rédiger son testament. Se faisait-il illusion sur son état ? C'est bien possible. Mais la mort enfin se présenta à lui le visage découvert, le 2 juillet 1839. Une crise, sans doute, dont la nature n'est pas rapportée, le condamna irrévocablement, à quelques heures d'avis, lui laissant à peine le temps d'expédier ses affaires, encore que bien sommairement. Il avait juste sa connaissance, quand le notaire Bonneville, mandé en hâte,

dans l'avant-midi, rédigea son testament ; le même soir, il entra dans son éternité.

Que penserait-on aujourd'hui de ce testament fait à la dernière extrémité, surtout en l'absence de quelque parent avide d'héritage ? N'est-ce pas, au vrai, la servante Luce Guay qui dicta les dernières volontés du curé ? On lit, en effet, le paragraphe suivant, qui en dit long : « Quatrièmement, donne et lègue le dit testateur à Demoiselle Luce Guay, tous les biens meubles de ménage et effets mobiliers, hardes et linges, argent monnoyé et non monnoyé et tous autres biens meubles et immeubles généralement quelconque qui pourront se trouver lui appartenir au jour et heure de son décès, en quelques lieux, pays et endroits qu'ils puissent se trouver sis et situés et à quelques somme et valeur qu'ils puissent se monter, l'instituant par le présent son testament sa légataire universelle pour de tous et chacun des dits biens en faire, jouir et disposer comme bon lui semblera en toute propriété et à perpétuité. » La même personne était nommée exécutrice du testament et, par conséquent, portait sur sa seule responsabilité et son entière discrétion la charge de remplir les volontés expresses ou présumées du curé défunt.

M. Villade, décédé le 2 juillet 1839, eut ses funérailles le surlendemain, chantées par le curé de Saint-Joseph, M. Louis Poulin, en présence de plusieurs prêtres et d'une très grosse assistance. Le premier curé à mourir dans la paroisse, il fut inhumé à la place d'honneur, suivant l'ancienne coutume, dans le chœur de l'église, près des degrés de l'autel, du côté de l'Évangile.

Les nécrologies des journaux, dans ce temps-là, n'étaient ni fréquentes ni très élaborées. Voici pourtant ce qu'écrivit « *Le Canadien* » du 3 juillet, après l'annonce du décès : « M. l'abbé Villade avait sollicité et obtenu depuis deux ans sa retraite, pour se préparer plus prochainement au redoutable trajet de l'éternité. Il sut par ses aimables qualités et par son urbanité remarquable commander l'estime des premières classes de la société et la confiance générale de son troupeau. Aussi laisse-t-il une mémoire de bénédiction. La paroisse de Sainte-Marie lui doit un établissement des Sœurs de la Congrégation pour l'éducation des jeunes filles. M. l'abbé Villade était originaire de la ville et du diocèse de Blois, et il avait émigré de France en 1792 ».

On pardonne facilement au rédacteur de cet entrefilet ses inexatitudes quant au diocèse d'origine du curé et au motif déterminant de sa démission.

M. Villade n'avait apparemment conservé aucune relation avec sa parenté en France ; il n'en a point de trace dans sa correspondance et il y en aurait certainement, si les choses avaient marché autrement. Seul

le nom d'une nièce apparaissait dans son testament olographe de 1811. A sa mort, il n'en était plus question. Mais il y avait quelqu'un qui suivait de loin la trace du curé, et ce n'est pas une simple coïncidence qui amena des perquisitions, juste après sa mort. Le 23 octobre 1839, le département des Affaires Etrangères, à Londres, écrivait, à Sir Charles Poulett Thompson (Lord Sydenham), gouverneur général du Canada ²¹ :

" Sir :

The Consul General for France has applied to me for information as to the fate of the Reverend Augusto Vilain, formerly of the diocese of Orleans, who was, in 1825, curate of St-Marie de la Beauce near Quebec. I have therefore to request that you will make inquiries after this person and in the event of his death, that you will furnish me with a certificate of the fact, duly attested, together with a statement of the property which he may have left.

I have the honor to be, Sir, your most obedient and humble servant"

(signed) Russell.

(Traduction)

Monsieur,

Le Consul Général de France s'est adressé à moi pour information sur le sort du Révérend Auguste Vilain (mis pour Antoine Villade ; en France, il s'appelait Vilain, comme nous l'avons vu,) jadis du diocèse d'Orléans, qui était, en 1825, curé de Ste-Marie de la Beauce, près de Québec. Je dois en conséquence, vous réquerir de faire enquête au sujet de cette personne, et, en cas de sa mort, de me fournir un certificat de ce fait, dûment attesté, ainsi qu'un état de la propriété qu'il pourrait avoir laissée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très obéissant et humble serviteur,

(Signé) Russell.

Nous retrouvons la suite de cette enquête aux Archives de l'Archevêché de Québec²⁷. Sur « demande faite par un parent de M. Villade » on parle de ses deux testaments et des biens qu'il a laissés. Comme le dernier testament ne donnait aucun détail et qu'il n'y eut aucun inventaire, seule Luce Guay a pu dire approximativement ce qui en était de la succession. On n'a pas mis les choses trop brillantes. Il pouvait lui être dû, à ce qu'on dit, environ L 500 (\$2,000.00), dont grande partie en créances fort douteuses, hypothéquées sur des fonds chargés d'hypothèques antérieures. La succession comprenait environ 300 arpents de terre en superficie, partie dans un sol maigre, couvert de côteaux et de roches, chargés d'obligations au montant de L 24 par année. Le mobilier pouvait s'évaluer à L 100. Telle était toute la fortune laissée par M. Villade.

Luce Guay, par précaution,²⁸ laissa passer plus d'un an, avant d'entamer les procédures pour entrer en sa possession. Le 14 août 1840, elle

adressa une requête aux Juges de la Cour Supérieure²⁸, portant : « Que le dit Messire Antoine Villade n'a point laissé dans cette province aucun parent ou héritier habile à se porter héritier de sa succession ; que d'après les dernières décisions des cours de justice, en cette Province, votre requérante ne peut exercer ses droits comme légataire universelle du dit feu Messire Antoine Villade qu'en obtenant au préalable une délivrance de son dit legs universel tel que requis par la loi ; qu'en conséquence un curateur à la succession vacante... soit nommé... » La permission étant accordée, et tout comme s'il s'était agi d'une tutelle de mineurs, il y eut une assemblée des amis de M. Villade, devant le notaire Bonneville le 24 août 1840, où Richard-Achille Fortier fut élu curateur « aux fins seulement d'accorder à la dite Demoiselle Luce Guay, requérante, délivrance de son legs universel ». . . Le procès-verbal de cette assemblée fut homologué, le 26 août, par le juge E. Bédard. Enfin, pour terminer ces chinoiserie légales, R.-A. Fortier accorda à Luce Guay une « délivrance de legs » devant le notaire Bonneville, le 10 octobre 1840.

Par cette succession un peu étrange, l'histoire de M. Villade se trouve prolongée de toute celle de Luce Guay. Confidente de son maître, elle était en mesure de réaliser les entreprises charitables lancées ou méditées par lui. On la vit, peu de temps après, faire des donations de terrain et d'argent, que s'était sans doute proposées le défunt curé. Elle continua d'occuper la même maison, d'administrer à bon escient les autres biens de la succession, ainsi que les siens propres, accroissant graduellement son avoir jusqu'à sa mort, qui se fit attendre jusqu'à 1864.

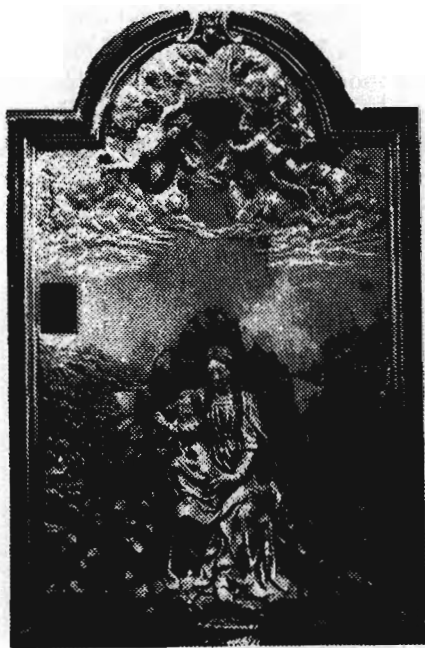
Luce Guay avait fait un premier testament, devant le notaire J.-Bte Bonneville, le 11 août 1855, où elle donnait tous ses biens à l'abbé Alexis-Alphonse Bélanger, ancien vicaire de M. Villade, pour lors missionnaire au Labrador. Pour une raison ou pour une autre, elle se ravisa et, dans un autre testament, sur le point de mourir, elle changea son légataire universel et fit un autre testament d'une teneur aussi surprenante que l'avait été celle du testament de M. Villade. Le notaire Bonneville, en recevant ses dernières volontés, le 4 mai 1864, dut se rappeler ce qui s'était passé, 25 ans auparavant, et sourire dans sa barbe, s'il en avait une. Mais il n'avait qu'à écrire et il écrivit : « Donne et lègue la dite testatrice, au Révérend Messire Michel Forgues, demeurant en la paroisse Saint-Michel, et qui a été ci-devant curé de la dite paroisse de Sainte-Marie, tous les biens meubles de ménage et effets mobiliers, hardes et linges de corps, argenteries, animaux, dettes actives, intérêts, rentes foncières, acquêts, immeubles terrains et tous autres biens tant meubles qu'immeubles. . . l'instituant par le présent son légataire général et universel. . . pour le

tout être employé en œuvres pieuses et charitables en la dite paroisse Sainte-Marie de la Nouvelle Beauce, et comme bon lui semblera et suivant les bonnes intentions de la dite testatrice ». Ainsi donc, tout ce que la vieille ménagère avait pu s'approprier des biens ecclésiastiques, à la mort de M. Villade, elle le rendait avec accroissement à sa première destination.

Conjointement avec M. Forgues, elle avait désigné le curé du temps, M. Louis Proulx, comme exécuteur testamentaire. Il est bien probable que le curé de Saint-Michel s'en remit à son confrère de Sainte-Marie pour la conduite de cette affaire. Quand tout fut éclairci, quand tous les biens furent vendus²⁹ depuis les immeubles jusqu'aux jupes, M. Forgues, celui que Luce Guay avait choisi de préférence comme son légataire universel, nous ne savons trop pourquoi, fit une cession générale de tout l'héritage à la fabrique de Sainte-Marie³⁰. Cela se montait au total respectable de \$6,127.75, partie en argent, partie en obligations, billets promissaires, rentes foncières ou constituées. La principale charge fixe que l'on était convenu d'imposer en retour à la fabrique et que celle-ci acceptait, était la suivante. « D'employer, sous la direction du Curé de la dite paroisse, 1^o annuellement pour le soulagement des pauvres de la dite paroisse Sainte-Marie la somme de quarante piastres courant, et 2^o pour aider à l'instruction et éducation des jeunes garçons et des jeunes filles de la dite paroisse, la somme de quatre-vingt-seize piastres même cours, aussi annuellement. » Cette fondation, la seule que nous connaissions en faveur des élèves pauvres de Sainte-Marie, ayant été faite sans limitation de temps, demeure en force de nos jours ; on pourrait l'appeler la fondation Villade-Guay.

Ceux qui aimeraient revoir encore des souvenirs plus tangibles du curé Villade pourront aller voir, outre son portrait, ainsi qu'une peinture de la Madone venant de lui, dans l'église, et sa tablette funéraire, près d'un autel latéral, une petite broderie de forme ovale, ou plutôt une tapisserie ancienne, conservée à l'Hôpital de la paroisse, représentant la Vierge et l'Enfant, que, suivant la tradition, le prêtre exilé aurait apportée de la vieille France ; elle fut remise à l'Hôpital, lors du grand bazar de 1922, par sa propriétaire, Demoiselle Philomène Provost. Ensuite on ira contempler, à l'arrière de l'église, le haut-relief de bois sculpté que nous appelons la « Madone des Croisades ». Les experts ne s'entendent pas à savoir si l'œuvre est vraiment si ancienne, ou si ce n'est pas plutôt une sculpture canadienne ; elle n'en reste pas moins belle, et c'est un souvenir intéressant et précieux de M. Villade, qui l'avait reçu en cadeau de son ami de Québec, Michel Clouet. Enfin, les antiquaires les plus opiniâtres

pourront se faire montrer la vieille horloge du presbytère et, aux archives de la fabrique, la masse imposante des papiers de M. Villade, sauvés un jour de la destruction par notre ancien vicaire, M. J.-Alphonse Labbé, et qui nous permettent aujourd'hui de refaire son histoire avec autant de profusion.



“ LA MADONE
DES
CROISADES ”

RÉFÉRENCES

1. ASQ, Lettres M, no 123.
2. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Vol. IV, p. 243.
3. ASQ, Lettres T, no 56.
4. Il s'agit de 21 évêques ; car, dans une autre lettre, le même correspondant assure qu'il y avait plus de six mille prêtres exilés en Angleterre.
5. ASQ, Documents F, no 222.
6. *Ibidem*, Pol. XVIII, no 23.
7. AAQ, Lettres, vol. 2, au 27 juin 1796.
8. ASQ, Lettres S, no 60a.
9. *Ibidem*, Lettres S, no 6 bis, pièce 15.
10. *Annales de l'Hôpital Général, 1796*.
11. AAQ, carton Sainte-Marie I.
12. FSM, lettre de l'abbé Leprohon à M. Villade, le 25 février 1819.
13. *Ibidem*, Mgr Plessis à M. Villade.
14. *Ibidem*, M. Primeaux à M. Villade, 30 sept. 1833.
15. *Ibidem*, M. Primeaux à Luce Gauy, 26 nov. 1839.
16. *Ibidem*, M. Robin à M. Villade, 12 sept. 1801.
17. *Ibidem*, deux lettres en mars 1824.
18. Archives d'Ottawa, Série S.
19. AAQ, Sainte-Marie I, lettre à l'Évêque, 15 oct. 1811.
20. FSM, Michel Clouet à M. Villade, 30 avril 1817.
21. *Ibidem*, Mgr Signay à M. Villade, 10 nov. 1832.
22. *Ibidem*, le même au même, 29 fév. et 9 mars 1835.
23. AAQ, Ste-Marie I, 23 sept. 1836.
24. *Ibidem*, Ste-Marie I, 22 août 1837.
25. FSM, lettre à M. Villade, 14 sept. 1837.
26. Archives d'Ottawa, Série G., Vol., 44 page 316.
27. Carton Ste-Marie I, à la date indiquée.
28. AJQ, Tutelles et Curatelles.
29. L'inventaire des biens fut fait, en présence de M. Proulx, par le notaire J.B. Bonneville, le 13 juin 1864, et la vente du mobilier eut lieu le 30, devant le même notaire.
30. AJQ, Notaire E. Lemoine, 28 février 1867.

1917

1917

1917

1917

1917

1917

1917

1917

1917

CHAPITRE VII

L'administration de M. Villade (1796-1837)

Il convient de réunir maintenant dans un seul chapitre plusieurs choses disparates, les unes plus importantes, les autres moins, qui ont trait surtout à l'administration temporelle de la paroisse Sainte-Marie sous le règne de M. Villade. Les livres de comptes de la fabrique sont pour cela la principale source d'information et ce sera notre référence générale.

A la visite pastorale qu'avait faite Mgr Hubert, les 23 et 24 mai 1791, il avait trouvé à Sainte-Marie une grande église de 120 pieds de longueur, toute neuve, à trois autels, et un presbytère de 66 pieds de longueur — le fameux presbytère, on s'en souvient ! — Il avait confirmé 216 personnes ; la paroisse avait 190 feux et donnait en dîme 350 minots de blé, 50 de pois, 20 d'orge et 15 de patates. A Saint-Joseph, la même année, on rapportait encore une vieille chapelle en bois, peu d'ornements sacrés, une population de 120 feux et 450 communicants ; la dîme s'élevait à 250 minots de blé, 200 d'avoine, 25 de pois, 10 d'orge et 10 de patates.

Quand l'Évêque revint, 8 ans après, en août 1799, Sainte-Marie comptait 900 communicants et donnait pour dîme 400 minots de blé, 300 d'avoine, 68 de pois et 15 d'orge ; les chiffres correspondants pour Saint-Joseph étaient : 530 communicants, dîme de 250 minots de blé, 160 en avoine, 16 en pois et 12 en orge. Petites statistiques en passant ¹.

En 1796, l'année de l'arrivée de M. Villade à Sainte-Marie, les comptes donnent une dépense pour achat de clous à plancher et à couverture, indice de quelques réparations en voie de s'effectuer. De plus, on fait, cette année-là, en pierre et en mortier, un grand perron et deux petits, ce qui signifie que l'église avait bien trois portes de sortie.

En 1797, on fait confectionner un dais en moire blanche. Les comptes donnent aussi une dépense pour réparations extérieures : « pour blanchir la couverture de l'église, pour des bardeaux, placer les cloux à plancher et raccommoder les noux le long des clochers. . . pour lambrisser le rond-point de la sacristie », etc. Le blanchissage de la couverture, chose curieuse, se fait à la chaux. C'est la même chose lorsqu'on rafraîchit les murs à l'intérieur : ils étaient finis en crépi.

Après une résolution de fabrique, le 15 avril 1798, on fait des réparations sérieuses aux clochers. Le bardeau et un peu de fer blanc servent de matériaux. On raccommode la charpente et le pont des clochers, « le coq et la croix » ; on replace la cloche (il n'y en avait toujours qu'une seule).

Le 28 juillet 1799, quelques jours avant la visite épiscopale, M. Villade fait préparer intentionnellement un « inventaire des effets de l'église. . . »² Il serait oiseux de reproduire cette longue énumération. Notons seulement les points les plus curieux. Parmi les ornements sacerdotaux, il y en avait qui étaient non pas de soie, mais de laine. Chacun des trois autels avait une tenture ou devant d'autel comme on en met maintenant pour les services ; or, dans la série, il y en avait deux en papier. Il y avait non seulement des robes, mais même des aubes pour les acolythes de l'autel, et, comme on l'a déjà vu, tous les enfants de chœur, une vingtaine, avaient une barrette ou bonnet carré. Le banc d'œuvre était pourvu de deux chandeliers et d'un crucifix. Le pain bénit, toujours à l'honneur, réclamait tout un trousseau : une table pour le couper, avec une nappe garnie de dentelle, deux paniers pour le distribuer et huit étendards pour le décorer, dans les grandes circonstances. En fait de statues : deux anges en plâtre argenté, une Sainte Vierge du même matériel, « un Enfant Jésus et sa boîte », peut-être pour le temps de Noël, car on ne voit rien figurer qui puisse servir à faire une crèche. Ce luxe était encore à venir.

L'année suivante, après une assemblée de paroisse, le 23 mars, dans la chambre commune du presbytère, la fabrique fait construire dans le cimetière un édifice en pierre de 20 pieds par 15, comme chapelle funéraire où l'on déposera les morts avant l'inhumation ; les habitants se sont engagés à fournir les matériaux, entre autres chacun un voyage de pierre convenable, rendu sur le chantier.

En 1801, les marguilliers et capitaines de milice, assemblés le 1^{er} janvier, ayant décidé d'augmenter le nombre de places dans l'église, la fabrique fait faire, par les menuisiers Étienne Grégoire et Jean-Bte Bélanger, une allonge de 10 pieds au jubé existant et des bancs pour ce nouvel espace, pareils à ceux de l'église. Cette même année, on a fait aussi raser le vieux fourneau à chaux qui se trouvait sur la place de l'église ou tout près, et cela depuis le temps de la construction, en 1781, sinon davantage. Du reste, on ne s'en servait plus depuis quelques années, puisque les comptes de la fabrique comportent des achats de chaux et des frais pour la transporter jusqu'à Sainte-Marie.

En 1808, l'église n'avait encore qu'une seule cloche et elle était fêlée. M. Villade se chargea d'abord d'y remédier en l'échangeant pour une neu-

ve à ses propres frais, au prix de 300". Mais cette initiative mit en branle l'idée de mieux munir encore la paroisse sous ce domaine. L'église avait deux clochers, assez fraîchement réparés ; il semble même qu'on avait ajouté un clocheton au rond-point, en 1807. Alors on céda la petite cloche neuve à la chapelle Sainte-Anne et on acheta à Londres un carillon de trois cloches plus respectables, comme suit : une du prix de 1500 " assurance et fret compris, payée par des contributions volontaires de la paroisse ; la seconde, 936 " « payée par gratuite générosité de monsieur Bonnevillle, Capitaine des milices de cette paroisse » ; la troisième, 420 ", payée par le retour de la cloche cédée à la chapelle Sainte-Anne et le surplus par M. Villade. A l'occasion de la bénédiction, le curé et le seigneur donnèrent aussi des étoffes pour faire un ornement sacerdotal complet ; Mme Taschereau et la veuve Lalime, « 36 verges de toile fine et plusieurs pièces de ruban ». Voici maintenant le procès-verbal de la bénédiction des cloches, la deuxième cérémonie du genre à Sainte-Marie³ :

« Le cinq octobre mil huit cent huit par nous archiprêtre soussigné curé de St-Henry de Lauzon, de l'agrément de monsieur le curé de cette paroisse, ont été bénites trois cloches. L'une du poids de quatre cents vingt sept livres net venue de Londres pour la dite paroisse a été nommée Antoinette Louise par Messire Antoine Villade prêtre curé de cette paroisse et madame Louise Françoise Juchereau Duchesnay épouse de l'honorable Gabriel Elzéard Taschereau Ecuyer Seigneur du dit lieu, etc. L'autre du poids de deux cents soixante et onze livres net venue de Londres pour la dite paroisse a été nommée Marguerite Françoise par l'honorable Gabriel Elzéard Taschereau Ecuyer Seigneur du dit lieu et madame Louise Marguerite Amelot veuve Lalime. La troisième, du poids de cent trente six livres net également venue de Londres a été nommée Marie par le Sieur Jean Baptiste Walsh notaire public dans cette paroisse et dame Marie Cloutier épouse du Sieur François Verreau capitaine des milices de la dite paroisse, lesquels ont signé avec nous.

(signé) G. Taschereau,	•	Veuve Lalime
J. Walsh, N.P.		Marie Cloutier
A. Lamothe, ptre		

Mgr Plessis passa à Sainte-Marie pour sa première visite pastorale, les trois premiers jours de juillet 1810. Voici les statistiques rapportées à cette occasion⁴, aussi intéressantes au point de vue agricole qu'au point de vue religieux ; les trois paroisses de la Beauce furent visitées l'une après l'autre :

Ste-Marie, communicants,	1,200 ;	nouveaux confirmés,	274
St-Joseph,	" 775 ;	" "	135
St-François,	" 656 ;	" "	117

La dîme en minots :	blé,	avoine,	pois,	seigle,	orge,	gaudriole
Ste-Marie	750	300	50	5	6	25
St-Joseph	500	130	50	0	0	8
St-François	300	80	20	0	0	0

Le sieur François Desruisseaux, originaire de Ste-Croix et devenu marchand à Sainte-Marie depuis plusieurs années, vint à décéder, le 25 janvier 1810. Il avait promis avant sa mort la somme de 900'' (\$150.00) pour défrayer la confection d'un mur de pierre à l'entour du cimetière. La somme fut versée par sa veuve et les travaux furent faits dans l'été par Joseph Maheux comme entrepreneur, et trois ou quatre ouvriers ; ce mur existe encore en partie, du côté du Couvent.

L'on se souvient qu'en 1777, sous le règne de l'abbé Verreau, un paroissien nommé François Hallé avait cédé à la fabrique, avant de mourir, un petit terrain et une chapelle sous le vocable de saint François-Xavier, situés à quatre ou cinq arpents au-dessus de l'église. Il semble que cette chapelle soit disparue de quelque façon dans la suite ; on n'en entend plus parler. Mais, 35 ans après, voici que le geste se répétera substantiellement, par l'intervention de Louis Parent et de son épouse. Le 27 juillet 1812 (notaire Frs Verreault), ils donnent à la fabrique un petit emplacement pris sur leur terrain, près du chemin, « pour bâtir une chapelle, dans laquelle le service divin et exercice de leur religion ordinaire et accoutumé en leurs autre église et chapelle sera fait. . . ». L'emplacement, de 18 pieds de front sur 30 de profondeur, était situé à la ligne entre les donateurs et leur voisin vers en haut, Hyacinthe Morisset, c'est-à-dire, pour être compris, juste au milieu de la terre de 2 arpents appartenant autrefois à Charles Barbeau, aujourd'hui à Ernest Hébert, soit 10 arpents au-dessus de la terre de l'église. Cette chapelle a été effectivement bâtie, on ne voit pas bien comment ni à quel moment, peut-être par les donateurs eux-mêmes ou par corvées. Elle est indiquée sur deux plans du chemin de la Beauce faits par l'arpenteur J.-P. Proulx, l'un du 20 sept. 1825, déposé au greffe judiciaire de Saint-Joseph, et l'autre du 10 nov. 1845, aux Archives d'Ottawa. Du reste, les anciens ont souvenance de cette chapelle de procession, dans le haut du village, dont ils ont au moins entendu parler.

Avec l'augmentation de la population, il n'y avait plus de place pour attacher les chevaux autour de l'église, le dimanche. Le 3 août 1813 (notaire Frs. Verreault), la fabrique fit un échange de terrain, autorisé déjà par Mgr Plessis, à sa visite de 1810. Elle céda à T.-P.-J. Taschereau, entre le chemin et la rivière, 67 pieds et 3 pouces de front, du terrain acquis

d'Étienne Voyer, en 1780, c'est-à-dire à peu près la place du bureau de poste actuel. L'acquéreur, propriétaire déjà de l'emplacement voisin et de toute l'ancienne terre d'Étienne Voyer, voulait sans doute bâtir plus grand ou dans un plus bel endroit. En retour, il céda à la fabrique un agrandissement à la place de l'église, vers le nord-est, 115 pieds de front sur 63 pieds et 10 pouces de profondeur, ce qui l'augmentait d'un bon tiers et lui donnait sa profondeur actuelle.

Les années 1809 à 1814 furent occupées à l'exécution d'importants travaux de restauration à l'intérieur de l'église. Cet intérieur, depuis la construction, était resté très simple.

En 1809, on commença par acheter de l'Hôtel-Dieu de Québec le vieux rétable qui avait été enlevé de la chapelle des Jésuites, lors de sa démolition récente. Il fut réparé et adapté pour notre église par l'architecte François Baillargé. C'était une belle pièce de sculpture sur bois, non seulement un placard fixé au mur, mais une structure reposant sur quatre ou six colonnes et formant une sorte de baldaquin au-dessus de l'autel. Le fond était arrangé pour recevoir un tableau ; plus tard, en 1836, une lettre de Joseph Légaré à M. Villade montrera que ce dernier avait acheté du peintre un tableau de l'Immaculée Conception, peut-être dans cette intention-là. Le prix d'achat du rétable équivalait déjà à \$140., et les travaux de réfection par l'architecte durent être très considérables, puisqu'ils se montèrent à près de \$800. Ce rétable, qu'en est-il devenu, à la démolition de la vieille église ? C'est une chose que nous ne pouvons dire, avec les renseignements obtenus jusqu'à ce jour.

Les comptes de 1810 révèlent de grosses réparations et une dépense extraordinaire s'élevant au chiffre de 18,925 '' (\$3,154) une somme formidable pour le temps. Malgré les réserves en caisse, le trésor de la fabrique fut vidé et, pour la première fois, on emprunta, soit 5,000 livres du capitaine François Bonneville. Cet argent fut affecté partiellement à parachever le mur d'enceinte du cimetière, à réparer, la couverture de l'église et des clochers, à installer le rétable nouvellement acquis. Mais la plus forte dépense fut celle de la voûte, avec une corniche tout à l'entour. On la refit en entier, en beau bois de pin choisi, avec des motifs de sculpture, étoiles, rosettes, et ouvrages tournés. On finit le tout à la peinture, en couleurs assorties, et en dorure. Ces travaux mobilisèrent plusieurs ouvriers. Le contremaître menuisier fut Louis Grégoire, de Sainte-Marie, payé \$2.00 par jour ; il eut sous ses ordres, tout le temps des travaux, deux ou trois ouvriers étrangers qu'on était allé chercher à Lévis, aux frais de la fabrique. Le maître-peintre, Pierre Moisan, paraît bien avoir été lui aussi un étranger. En plus des passages et du salaire, on leur fournit

la pension et on dut leur organiser une cuisine spéciale, puisqu'il y a, dans les comptes, des dépenses de provisions de bouche, entre autres, deux quarts de lard salé, une quantité plus grande encore de boeuf et d'agneau, du beurre, de la graisse, des œufs, des patates, des tourtes, du thé, du sucre d'érable et puis, selon la tradition, du rhum et d'autres apéritifs. Les travaux paraissent avoir commencé vers la mi-avril; ils durèrent jusqu'à la fin d'octobre. Michel Clouet, de Québec, dont il a déjà été question, était le fournisseur des marchandises.

Le premier ouvrage de François Baillargé, pour le rétable, donna si bien satisfaction, qu'on lui fit faire, en 1811 et 1812, trois autels neufs pour l'église. Baillargé les sculpta à Québec. Ils furent dorés avec soin par les religieuses de l'Hôpital-Général, emballés pour l'expédition par un nommé Charles Marié, et finalement traversés à Lévis sur le bateau passeur d'Augustin Labadie. La fabrique les envoya chercher à la traverse. La même question se pose ici pour les autels que pour le rétable. Que sont-ils devenus? Nous savons, cette fois, qu'ils furent donnés à Saint-Elzéar, en vertu d'une résolution de fabrique, en date du 26 décembre 1852. Les autels latéraux de Saint-Elzéar ont peut-être là le secret de leur origine. Quant au troisième, l'ancien autel principal de Sainte-Marie, il a bien pu se transporter jusqu'à Saint-Bernard, dans des circonstances qu'on n'a pu encore éclaircir. En effet, on retrouve à cet endroit, dans la sacristie, une structure d'autel authentiquement de François Baillargé, dont on ne connaît pas l'histoire.

Il semble que Baillargé contribua ensuite à finir les corniches de l'église. On lui payait encore un compte en 1813 et, dans une lettre à M. Villade, du 12 sept. 1814⁵, il dit qu'il est prêt à « livrer le reste des ornements des rétables », qu'il faudra deux charrettes pour les transporter et une voiture pour conduire de Lévis à Sainte-Marie les ouvriers qui doivent aller les poser, son frère Thomas et un nommé Gauvin.

Mgr Plessis fit sa seconde visite épiscopale à Sainte-Marie du 10 au 12 juillet 1817. C'est à cette occasion, comme on le verra ailleurs, que fut décidée la construction d'un couvent de religieuses. L'évêque, entre autres mesures disciplinaires, défendit « que personne ne passe plus par le sanctuaire à moins d'être en habit de chœur »⁶. Enfin, il enregistra les statistiques suivantes (le revenu de la dîme étant semblable à celui de 1810) :

Sainte-Marie,	communians	1,500,	nouveaux confirmés	388,
Saint-Joseph,	communians	784,	nouveaux confirmés	241,
Saint-François,	communians	654,	nouveaux confirmés	166.

« En mil huit cent-vingt-un, il survint vers le milieu de septembre... un coup de tonnerre qui endommagea tellement la couverture et les clochers,

qu'il fallut quelque temps après, en venir à des réparations coûteuses... Nous eûmes alors recours à Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Québec, qui nous permit de prendre une somme au coffre fort de la fabrique. Cette somme se trouva insuffisante, à raison de ce que les réparations se trouvèrent plus considérables qu'on ne l'avait cru d'abord. On fit une assemblée des notables de la paroisse pour élire des syndics afin de faire exécuter les ouvrages et d'y surveiller... »

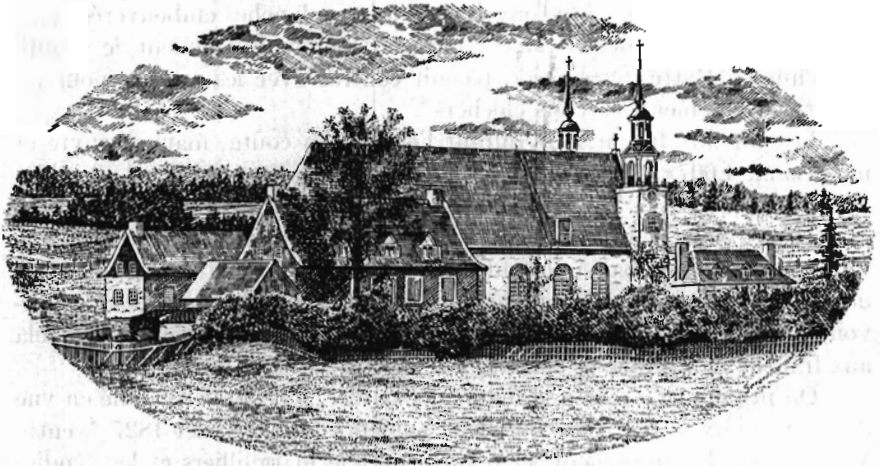
Ainsi s'exprime-t-on au Livre de Comptes⁷. On voit aussi que la première assemblée de paroisse sur cette affaire eut lieu le 2 mai 1824. Il fut rapporté par des experts qu'il fallait réparer au plus vite, pour sauver la charpente, la voûte et l'intérieur de l'église. Il fut convenu que les habitants fourniraient leur quote-part des bardeaux et planches nécessaires. Les syndics élus à cette fin furent Thomas Bilodeau, Etienne Vachon, Etienne Grégoire et Pierre Gagné. Le 25 mai, une deuxième assemblée décidait de faire payer la main d'œuvre par la fabrique, avec la permission de l'Évêque « attendu que l'extrême disette de pécuniaire et l'état d'indigence ou se trouvent la plupart des habitants les mettent dans l'impossibilité absolue de supporter cette dépense... » Enfin, le 7 juin, devant le notaire J.-B. Bonneville, moyennant L 60 courant (\$240), Pierre Gagné et Thomas Bilodeau, menuisiers, s'engageaient par contrat à enlever la vieille couverture en bardeaux de l'église et de la sacristie, à ramasser les clous utilisables, à recouvrir d'abord en planches embouvetées par-dessus les vieilles planches, puis en bardeaux neufs. Finalement, le 17 juillet, Philippe Ratté, ferblantier, passait contrat avec les syndics pour recouvrir entièrement les trois clochers⁸.

Les travaux furent faits durant l'été. Il en coûta, main d'œuvre et matériaux, 4,607²s (\$768.) La reddition de comptes eut lieu le 3 juillet 1825, juste avant la 3ième visite officielle de Mgr Plessis qui, non seulement l'approuva mais ordonna des travaux d'une autre nature : « que le jubé qui existe soit baissé autant que le pourront permettre les panneaux de la grande porte et qu'au-dessus il en soit construit un autre pour y pouvoir placer les Sœurs de la Congrégation avec leurs pensionnaires et cela aux frais de la fabrique et dans le plus court délai... »

On prit tout de même le temps de souffler, puisque le marché en vue de ces travaux ne fut passé que deux ans après, le 28 juillet 1827⁸, entre Vital Rêche, l'entrepreneur, et d'autre part le marguilliers et les syndics (Etienne Vachon, J.-Bte Bilodeau, Pierre Binet et François Caron). Vital Rêche, nouveau venu dans la paroisse, avait été longtemps en société avec des maîtres menuisiers de Québec. Il devait, après un long sé-

jour à Sainte-Marie (1815-1835) aller s'éteindre à New York, le 25 avril 1894, à l'âge respectable de cent ans moins six mois.

Pour le moment, son contrat avec la fabrique spécifiait les ouvrages suivants : 1e) faire dans chacune des tours un escalier tournant de 26 pieds de hauteur ; défaire le vieux jubé et en faire deux neufs de 37 pieds de profondeur, avec devanture en arc rentrant, colonnes et corniches en ordre dorique ; percer dans la muraille des deux tours une porte pour communiquer avec chaque jubé et un ceil de bouc dans la façade ; remplacer par des fonts baptismaux le confessionnal du côté de l'évangile, sur le mur latéral à l'arrière de l'église ; refaire les trois portiques extérieurs avec des pilastres d'ordre dorique ou toscan ; 2e) défaire la vieille sacristie et en bâtir une plus grande en maçonnerie, de 47 pieds par 45, avec 12 pieds de carré, pignon vers le presbytère ; deux confessionnaux et deux buffets dans cette sacristie ; enfin un chemin couvert de six pieds et demi de passage reliant la sacristie au transept nord-est de l'église, avec une porte à percer dans la muraille, sous l'escalier de la chaire. L'entreprise était d'importance ; et pourtant Rêche s'engageait à livrer les jubés et la sacristie logeables pour la fin de novembre de la même année, le reste à la Toussaint 1828. La plupart des matériaux étant fournis par les syndics, l'entrepreneur se contentait de L 350 pour tous ces travaux.



Deuxième église de Saint-Joseph (1790-1864), bâtie exactement sur le modèle de celle de Sainte-Marie (dessin de M. Gérard Morisset, d'après une ancienne photo)

Notons qu'à cette date, dans la vie civile, le louis ou la livre sterling (\$4.00) et le chelin (\$0.20) autrement dit l'argent anglais, étaient devenus la seule monnaie courante au pays. Aux comptes de la fabrique, c'est à l'année 1830, qui ouvre le second registre, qu'on adopte définitivement, cette nouvelle numération, en attendant la venue du dollar contemporain en 1856.

Pour le marché de Vital Rêche, il avait été fait un plan ou croquis des travaux, dont l'original, signé des parties, se trouve conservé avec la minute du contrat, à Saint-Joseph. C'est le seul graphique existant, à notre connaissance, pour l'ancienne église, dont on n'a pas encore trouvé de photographie.

A sa visite épiscopale, Mgr Bernard-Claude Panet, le 11 sept. 1827, approuva le nouveau marché fait avec Vital Rêche et permit, pour éviter une répartition, de prendre dans le trésor de la fabrique jusqu'à L 450. Ce dernier, malgré les grosses réparations des années précédentes, en contenait plus de L 700. Il faut donc conclure que les revenus de la fabrique étaient considérables. En 1825, la population était de 4,000 ; en 1831, elle devait dépasser 5,000. C'était avant les premières divisions de la paroisse.

Le 30 novembre 1828, les marguilliers faisaient rédiger par le notaire J.-B. Bonneville une résolution ou ordonnance pour le bon ordre dans l'église. On y explique que, lors des dernières réparations, dans le but de donner des places à ceux qui n'en avaient pas, on n'avait laissé que l'espace suffisant pour rencontrer deux personnes, dans les escaliers et les allées des jubés. Il est donc défendu de stationner désormais dans ces endroits, sous peine d'amende. Un connétable, payé L 3 par année, fera deux tournées à chaque office et rapportera les infractions au marguillier en exercice, autorisé à poursuivre les coupables en justice. A propos de connétable, notons que le premier à figurer au chiffre des dépenses de la fabrique avait été, en 1819, François Napper, ancien militaire et huissier de son métier. En 1821, il avait été remplacé à son poste par un nommé Charles Parent.

Mgr Joseph Signay vint faire la visite épiscopale, comme coadjuteur de Québec, le 22 juin 1832. Il ordonna en premier lieu que le cimetière fût recouvert de 2½ à 3 pieds de terre, pour épargner la dépense de reculer les murs d'enceinte en vue de l'élargir. Il demanda ensuite l'érection d'un baptistère en arrière de l'église, avec ordre d'y faire les baptêmes du premier mai au premier novembre. Ce baptistère n'avait donc pas été fait en 1827-28 suivant le devis des travaux par Vital Rêche.

Mais M. Villade avait vieilli et, par une négligence explicable, retarda l'exécution de ces ordonnances. Aussi bien, quand Mgr Signay revint, le

21 juin 1837, comme évêque de Québec, il fut obligé de les renouveler, en précisant qu'aucuns deniers de la fabrique ne pourraient toutefois être appliqués à la réparation des édifices religieux, sans une assemblée de fabrique régulièrement convoquée et sans l'approbation des plans et devis par l'Évêque. Il ajoutait, comme mesure disciplinaire, que les anciens marguilliers en retard dans la reddition de leurs comptes dussent mettre les argents qui leur revenaient chacun dans un sac différent, et que tous les sacs fussent déposés dans le coffre de la fabrique, fermant à deux clefs, l'une entre les mains du curé et l'autre entre les mains du plus ancien marguillier non déchargé. Tout cela laisse entendre qu'il y avait une certaine confusion dans les affaires de la fabrique. Mais le vieux curé avait fini son règne et il était sur le point de céder la place.

Nous terminons ce chapitre en présentant brièvement les quelques prêtres qui furent les premiers vicaires de Sainte-Marie. Les vicaires étaient un luxe rare à cette époque et les paroisses qui en jouissaient pouvaient se compter presque sur les doigts de la main. Il est vrai que l'organisation paroissiale n'était pas si ramifiée que de nos jours, mais il est vrai aussi que les curés valides ne pouvaient pas rester les bras croisés. On manquait trop de prêtres pour en semer à tous les vents.

M. Villade fut donc exactement trente ans sans avoir de secours dans sa paroisse, au territoire immense et à la population qu'on a vue plus haut. Le 28 septembre 1826, enfin, Mgr Panet lui écrivait⁹ : « Mgr Montminy vous est destiné comme vicaire pour vous soulager dans votre grande desserte. Ce Mr sait, je crois, assez l'anglais pour pouvoir entendre les confessions des Irlandais et pourra aller faire dans le cours de l'année quelques visites dans les Townships de Frampton et autres qui avoisinent votre paroisse. . . Les honoraires seront de 50 piastres par an avec toutes ses retributions de messes. Vous y ajouterez son blanchissage et raccommodage selon la coutume. . . » L'abbé Louis-Antoine Montminy était né à Québec et venait à peine d'être ordonné. C'était donc son premier poste de vicariat et il n'en eut pas d'autre. Car, il y démontra tant de belles qualités, que l'Évêque, dès l'automne de 1830, le promut curé de Saint-François de Beauce (1830-1837).

Son remplaçant fut un irlandais de naissance, mais qui avait émigré en Canada, comme tant de ses compatriotes, après le premier quart du 19^{ième} siècle. Il avait été ordonné à Québec, en 1829, l'un des premiers prêtres de sa nationalité ; car les Irlandais émigrés, presque tous catholiques pourtant, n'avaient pas amené de prêtres avec eux. L'abbé McHarron fut annoncé comme vicaire à M. Villade, par une lettre de Mgr Panet, du 28 septembre 1830: Chargé expressément de desservir Frampton, il

devait aussi servir à la visite des malades de Sainte-Marie et de Saint-Sylvestre. Mais ce monsieur ne l'entendit pas de la sorte et refusa obstinément ce service supplémentaire. C'était peut-être trop demander de faire accorder un français avec un irlandais. . . M. Villade n'était pas bouillant de caractère et pourtant il le renvoya avant deux mois. Écrivant à son ancien curé, sur les entrefaites (le 26 novembre 1830), l'abbé Montminy, curé de Saint-François, disait en badinant¹⁰ : « Le maccaron était trop sec et trop dur. . . » L'abbé McHarron avait été destiné à la cure de Frampton. Il y fut nommé effectivement le 9 décembre de la même année, avec résidence à Sainte-Claire, en attendant d'avoir un logement de préparé. Mais nous ignorons s'il eut le temps de résider à Frampton en réalité ; car, dès 1831, il était envoyé vicaire dans les provinces maritimes et finissait par retourner en Irlande, en 1838.

Le troisième vicaire fut nul autre que le frère cadet du premier, M. Edouard Montminy. Ordonné à Québec le 12 décembre 1830, il était dès le lendemain envoyé à M. Villade par Mgr Panet, avec la présentation suivante¹¹. « Jeune homme d'un bon caractère, doux, pieux et docile. Il possède assez la langue anglaise pour administrer les sacrements aux Irlandais. . . de Saint-Sylvestre. . . » L'Évêque, en termes discrets, promettait une compensation à la mésaventure qui venait de se dérouler avec le vicaire précédent, et il promettait juste. M. Édouard Montminy, fort estimé, demeura à Sainte-Marie cinq années, pour être ensuite nommé curé ; on le devenait alors avant quinze ou vingt ans de sacerdoce. En 1837, il devait même aller succéder à son frère, à Saint-François de Beauce, et plus tard, victime de son dévouement pour les pestiférés irlandais de la Grosse-Ile, il devait y mourir dans la force de l'âge, en 1847.

En 1832, le 7 ou le 8 septembre, arriva à Sainte-Marie un second vicaire, dans la personne de l'abbé Pierre Huot, fraîchement ordonné prêtre. L'Évêque demandait à M. Villade de l'initier au ministère, mais on voit par ses lettres (1, 6, 7 septembre, et 2 octobre 1832) que la première raison de cette nomination était la desserte régulière de la nouvelle paroisse de Saint-Sylvestre, confiée, à partir de ce moment, au curé de Sainte-Marie. Déjà, par le soin des malades, on soulageait M. Dufresne, curé de Saint-Nicolas, de cette desserte située à 11 lieues de chez lui. Car Saint-Sylvestre s'était formé, surtout avec des Irlandais, non pas comme un appendice à Sainte-Marie mais comme un centre séparé, aux abords du chemin de Craig. Son débouché naturel avait d'abord été par ce chemin vers le fleuve. Mais Sainte-Marie n'était qu'à 12 milles de là et, depuis longtemps, M. Dufresne demandait à être déchargé complètement de la jeune paroisse. En attendant que Saint-Sylvestre, déjà érigé canonique-

ment depuis le 26 novembre 1828, fût capable de faire vivre un curé, l'abbé Pierre Huot, second vicaire de M. Villade pour Sainte-Marie, serait chargé spécialement d'aller faire la mission dans cette desserte tous les quinze jours, avec des facultés très étendues.

Il devait en être ainsi pendant un an, jusqu'à la nomination d'un curé résident à Saint-Sylvestre, le 25 novembre 1833. Alors, l'Évêque rappela le vicaire Huot. Il écrivait en même temps à M. Villade, le 11 février 1834¹² : « Je regrette toujours de diminuer les secours dont vous avez besoin, mais vous êtes compatissant à la misère des autres ; c'en est assez pour me faire présumer que vous vous trouverez content de procurer, par cette privation, du secours à un prêtre qui, seul se trouve chargé de 2,000 communians environ ».

Cependant, sur les plaintes et supplications de M. Villade, l'Évêque lui envoya en retour un abbé Joseph-Hubert Tétreau, de la région de Montréal, qui avait eu par là certaines aventures et qui avait besoin d'un conseiller et protecteur. Le curé de Sainte-Marie lui ouvrit des bras paternels et un toit hospitalier, et on ne voit pas que son séjour dans la paroisse ait été marqué d'aucun incident. Il y resta deux ans et demi, et, la dernière année, il fut le seul vicaire, après le départ de M. Montminy, en octobre 1835. Lui-même, en octobre 1836, fut retiré de la paroisse par l'Évêque de Québec, sous prétexte qu'il devait retourner dans son diocèse, à Montréal.

C'est à ce moment, nous l'avons déjà vu, que, sur les instances de M. Villade pour conserver sa cure encore quelque temps, malgré ses infirmités, l'Évêque lui envoya du même coup, avec des directives bien expresses, deux vicaires jeunes et actifs, dans la personne de MM. Alexis-Alphonse Bélanger et Paul Pouliot. Cependant le règne du second ne dépassa pas le mois de mars 1837, et désormais, surtout après la démission de M. Villade, la présence simultanée de deux vicaires à Sainte-Marie ne se reverra plus, sinon à une période toute récente, plus précisément en 1923.

RÉFÉRENCES

1. Tirées des Cahiers de visites pastorales, Archevêché de Québec.
2. FSM, papiers Villade.
3. Livres de comptes, vol. I, partie 3, p. 51.
4. Visites pastorales, cahier 3, p. 160 et 6, p. 221.
5. FSM, Papiers Villade.
6. AAQ, Visites Pastorales, vol. 7 p. 137 et suivantes.
7. Vol. I, partie I, p. 197 et suivantes.
8. Arch. judiciaires de Beauce, Notaire J.-B. Bonneville.
9. FSM, Papiers Villade. 10. *Ibidem.* 11. *Ibidem.* 12. *Ibidem.*

CHAPITRE VIII

M. Georges-Stanislas Derome, huitième curé, 1837-1845

Le nouveau curé que nous avons vu arriver à Sainte-Marie, le 1er octobre 1837, en remplacement de M. Villade, démissionnaire, était l'abbé Georges-Stanislas Derome-Descarreaux. Le surnom de famille Descarreaux ne lui a jamais servi en pratique. Il était né à Montréal, le 19 mai 1802, de François Derome-Descarreaux et de Marguerite Cummings-Duncan. La nationalité de sa mère a pu lui procurer les avantages du bilinguisme et lui préparer ainsi la venue dans la Beauce, où le nombre des Irlandais à desservir était alors fort appréciable. Il avait fait ses études classiques vraisemblablement à Montréal, puis sa théologie à Québec, de 1822 au 5 février 1826, date de son ordination. L'Évêque l'avait gardé à Québec comme vicaire à la Cathédrale ce qui donne à croire qu'il fondait sur lui de belles espérances. On sait par ailleurs qu'il avait un grand talent pour la prédication. Puis, de 1830 à 1837, il avait été curé à Saint-Pascal de Kamouraska. Il arrivait donc à Sainte-Marie âgé seulement de 35 ans. Et pourtant, dès le 6 octobre, quelques jours après sa promotion, il était nommé archiprêtre, ou vicaire forain de son district¹.

Un de ses premiers soins fut de faire clore les comptes de fabrique encore ouverts depuis plusieurs années antérieures. M. Villade s'était laissé arriérer, dans les derniers temps. Dès la fin de 1839, son successeur était presque à flot.

En dépouillant le livre des comptes, pour l'administration de M. Derome, on trouve, comme dépenses extraordinaires, pour l'année 1838 : des tentures et rideaux rouges pour les fenêtres et le premier jubé ; le peinturage du rétable et des deux jubés ; une croix de procession et deux chandeliers d'acolytes " en fer double argenté " ; une horloge pour la sacristie. On constate en outre un déboursé de dix louis au peintre Légaré, pour dernier paiement du tableau du maître-autel. Nous ne pourrions dire de quel tableau il s'agissait, si nous ne savions par ailleurs que,

en 1863, le curé du temps fit refaire seulement le cadre de ce même tableau, pour l'adapter à l'église neuve ; c'est donc le même que nous avons actuellement au-dessus de l'autel, jusqu'à preuve du contraire, un grand tableau de l'Assomption de la Vierge.

Le 25 mars 1838, M. Derome convoqua une assemblée des marguilliers pour passer un contrat avec le sculpteur Thomas Berlinguette, aux fins de confectionner une chaire et un banc d'œuvre, au prix de 175 louis. Au printemps et à l'été 1839, l'entrepreneur venait installer ces objets à Sainte-Marie, et la fabrique devait fournir encore pour cinq mois et neuf jours de pension des ouvriers employés à cet ouvrage². Si l'on demande encore ce que sont devenues dans la suite des pièces de mobilier aussi coûteuses et qui devaient être fort jolies, nous répondrons que la chaire ne revint pas dans l'église actuelle, mais fut vendue à la chapelle Sainte-Anne, en 1859, au prix de \$100.00. et, quand la chapelle fut reconstruite, en 1891, on donna cette chaire et d'autres pièces de mobilier à l'église de Courcelles, qui venait de passer au feu. Quant au banc d'œuvre, il fut accommodé pour la nouvelle église et ce fut lui qui y demeura jusqu'à l'installation des bancs actuels, en 1917.

Par suite de l'ordonnance 2 Victoria, ch. 26, la fabrique décida, le 20 décembre 1840, de faire enregistrer au greffe de la Cour du Banc du Roi, à Québec, ses titres de propriété et un arpentage de ses terrains, qui dut être fait pour la circonstance. Le 8 janvier 1841, neuf documents furent ainsi enregistrés ; il en coûta 3 louis et 10 chelins.

Il n'y avait pas encore de chemin de croix dans l'église à l'arrivée de M. Derome. Dès la même année, avec l'approbation de l'Évêque, il prit l'initiative d'une souscription paroissiale pour couvrir les dépenses de cette fin. La souscription donna 15 louis³. Aucun autre déboursé pour cela au livre des comptes ; ce fut donc à peu près le prix des quatorze "tableaux" du chemin de la croix, sans doute bien modeste, mais qui fut inauguré en grande pompe. L'indult de Mgr Signay était daté du 30 octobre 1840 ; la bénédiction eut lieu le 17 décembre, présidée par M. Derome lui-même, en présence de sept autres prêtres invités, jusqu'au curé de Saint-Michel, M. N.-C. Fortier.

C'est en 1840 pareillement que le curé, faute de pouvoir agrandir le cimetière, fit souscrire 80 louis par les paroissiens et fit plusieurs corvées, pour le relever de six pieds au-dessus de son niveau antérieur⁴. Il fit aussi, vers le même temps, des travaux de parachèvement à la chapelle Sainte-Anne ; nous en reparlerons dans un autre chapitre.

A titre de curiosité, signalons que, vers 1840, le premier bedeau recevait \$50.00 de salaire par année, et les Religieuses du Couvent se conten-

taient de \$30.00 pour le lavage et entretien des linges et ornements sacrés. Nous sommes loin, évidemment, de ce temps-là.

Enfin, la plus retentissante initiative de M. Derome, dans le domaine des améliorations fut l'achat d'un orgue. Qu'avions-nous avant lui? Tout au plus un harmonium, à ce qu'il semble. En mai 1841, le curé écrivait à son grand ami, M. C.-F. Cazeau, secrétaire de l'Évêché : " Actuellement encore, je roule une souscription de L 200 pour avoir une orgue, et je réussirai." Il avait déjà 100 louis de collectés⁵. *Le Bulletin des Recherches historiques* (vol. 42, pp. 7 à 9) nous fournit des éclaircissements sur l'origine de cet orgue. Vers les 1830, travaillait à Montréal, dans le métier de facteur d'orgues, un nommé Charles-Auguste Fay, breton de naissance, et gendre d'un autre facteur d'orgues, Jacques Jacotel, lui aussi d'ascendance française. Durant les troubles de 1837, celui-là chercha pour son industrie une région plus tranquille et se transporta à Sainte-Geneviève de Batiscan, où le curé F.-X. Côté lui confia la confection d'un orgue, en février 1838. Ce fut sans doute pour l'artisan une porte d'entrée dans le district de Québec.

A quel moment précis fut entrepris par lui l'orgue de Sainte-Marie, nous ne saurions dire. Mais nous savons, par les *Mélanges religieux* de 1842 (vol. V, p. 107) que l'orgue fut inauguré en novembre de cette année-là. Une lettre signée " Canadien " et datée à Sainte-Marie, le 17 novembre, est éloquente, malgré sa concision. Nous avons raison de croire que M. Derome lui-même en est l'auteur. En voici un extrait :

" Il ne sera pas sans intérêt pour le public religieux, d'annoncer l'inauguration qui vient d'être faite d'un orgue dans l'église de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce. Nous devons à la justice de faire connaître avec quels soins consciencieux et désintéressés le facteur M. Fay, trop peu connu dans notre district, a perfectionné son ouvrage, qui, au dire de M. Lécuyer, organiste distingué, venu exprès de Québec pour en faire l'épreuve, peut rivaliser avec ce qui vient d'Europe en ce genre. La paroisse de Sainte-Marie aura l'honneur de l'initiative dans celles du district de Québec (je ne parle pas de la ville, et j'excepte encore l'église des Dames de l'Hôpital Général, où l'on peut juger de la capacité du même artiste). Aujourd'hui que l'on s'applique dans tous nos collèges à donner aux élèves le goût de la musique et à leur en enseigner les principes, on peut espérer qu'il se formera des musiciens pour les paroisses qui auront le bon goût de suivre ce premier exemple."

L'orgue installé, il fallait un organiste. Comme il ne pouvait guère s'en trouver dans la localité, M. Derome dut faire appel à ses connaissances de Montréal, puisqu'il obtint de cette ville un nommé Georges-H. Louis. Son apparition officielle date du 25 juin 1843, alors qu'une assem-

blée de fabrique décidait de l'engager, au salaire annuel de 20 louis. L'organiste, jeune célibataire, logea chez Pierre Chassé, le père du notaire J.-N. Chassé ; il devait finir par épouser sa fille Marie-Josephite, le 10 oct. 1848⁶.

Le grand événement religieux du pastorat de M. Derome fut la fameuse retraite de Mgr de Forbin-Janson, du 5 au 15 août 1841. On sait par ailleurs l'immense popularité et l'envergure apostolique sans pareille de ce célèbre prédicateur français, durant son séjour en Canada, en 1840-41. Il se présentait sous l'appellation de Sa Grandeur Mgr Charles-Auguste-Marie Joseph, comte de Forbin-Janson, Évêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine. Ce nom seul eût suffi pour en imposer à notre naïve population ; mais les talents, heureusement, soutenaient le lustre des titres. Mgr de Forbin-Janson avait déjà créé sa renommée dans le pays, par ses retraites. Dans le district de Montréal, il avait fait fureur. A Saint-Hilaire de Rouville, une croix monumentale de 100 pieds de hauteur était à se dresser sur la montagne et devait être inaugurée sous peu, dans une démonstration d'une splendeur inouïe.

Quel fut le motif déterminant de sa venue à Sainte-Marie ? Y fut-il invité par le curé ou envoyé par l'Évêque du diocèse ? Toujours est-il qu'on l'y attendait et qu'on avait la promesse de sa venue depuis six mois. Notons que le grand prédicateur ne prêchait pas seulement pour une paroisse, mais pour des régions entières. La Nouvelle-Beauce était une région bien distincte, depuis sa fondation, et Sainte-Marie était alors le centre le plus peuplé et le plus développé ; d'où vraisemblablement, la raison de ce choix.

Il existe, à part les nouvelles des journaux contemporains, deux narrations manuscrites de cette retraite, par le curé de Sainte-Marie, l'une au livre des délibérations de la fabrique et l'autre, beaucoup plus élaborée, aux archives de l'Archevêché de Québec. Nous réservons cette dernière pour la donner en **appendice. Il suffira ici d'un résumé des cérémonies.**

L'ouverture de la retraite se fit le jeudi, 5 août, par le précurseur de l'Évêque, un abbé **Labbé**. Monseigneur arriva de Québec le samedi, vers les huit heures du soir, accompagné de deux prêtres. Bien que prévenue à peine deux heures auparavant, par des volées de cloches, la population se trouva fort nombreuse sur la place de l'église, pour acclamer l'auguste visiteur attendu depuis si longtemps. On avait érigé un arc de triomphe au bas du village, avec l'inscription : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Le prélat monta aussitôt en chaire et prononça une vibrante allocution sur le thème de cette inscription. Le lendemain, amende honorable devant le Saint Sacrement. Le mardi, rénovation des promesses du

baptême, avec acclamations par la foule. Le jeudi, 12 août, plantation solennelle d'une croix-souvenir, à l'endroit approximatif où on l'a relevée en 1944, dans le haut du village ; à cette cérémonie, les témoins sérieux estimèrent la foule à 10,000 personnes. Retour en procession jusqu'à l'église, où 1,200 personnes prononcèrent leurs promesses dans la Société de Tempérance. Enfin, départ de Mgr de Forbin-Janson, le même jour au milieu d'une ovation extrêmement touchante. Les retraitants, venus de toutes les paroisses, avaient été si nombreux qu'on eut jusqu'à 19 prêtres en même temps pour entendre les confessions, et que plusieurs durent continuer après la fin de la retraite. On donna la communion à 7,500 personnes, chiffre phénoménal pour le temps. Le dimanche de clôture, qui était la fête de l'Assomption, eut lieu la consécration à la Sainte Vierge. *Les Mélanges religieux* (vol. 2, p. 182) la mentionnent en ces termes : " On avait préparé pour cette circonstance une procession splendide, dans les rangs de laquelle on voyait défiler plus de 200 jeunes personnes du sexe habillées en blanc, en tête desquelles marchait le pensionnat des Sœurs de la Congrégation : toutes ces demoiselles portaient à la main les unes de riches étendards, les autres d'élégantes bannières, et étaient suivies de six autres jeunes personnes portant une belle statue de la Sainte-Vierge sur un léger brancard, orné avec élégance."

A son passage, Mgr de Forbin-Janson avait confirmé 224 personnes. Moins d'un an après, le 22 juin 1842, Mgr Signay, en visite pastorale, en confirma encore 469 ; la paroisse était populeuse et les familles bien peuplées d'enfants. N'est-ce pas en 1843 qu'on a atteint le sommet fort enviable de 377 baptêmes ? Et l'année s'était inaugurée par une cérémonie de dix mariages simultanés le même matin.

Mgr Signay laissa au curé diverses recommandations touchant le mobilier religieux. La principale demande était celle d'un tabernacle neuf pour le maître-autel. Dans ce temps-là qui disait tabernacle entendait en même temps toute la table d'autel, les gradins et leurs motifs décoratifs. La recommandation de l'Évêque fut-elle exécutée ? A ce sujet, les comptes de fabrique sont muets.

Une dépense de cette envergure devrait cependant y avoir laissé quelque trace. Il est donc à peu près certain qu'on garda encore les trois tabernacles sculptés par François Baillargé en 1811 et 1812. puisque le changement recommandé, nous le verrons se réaliser très peu de temps après, soit en 1851.

La même année 1842, le 10 septembre, Mgr Flavien Turgeon vint à Sainte-Marie ordonner prêtre l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau, fils de l'honorable Jean-Thomas Taschereau et de dame Marie Panet. C'était

non seulement la première ordination dans la paroisse, mais même le premier prêtre né à Sainte-Marie. Il n'avait alors que 22 ans et demi et l'on avait eu besoin d'une dispense d'âge canonique. Plusieurs prêtres assistaient à l'ordination du futur premier cardinal canadien.

Le curé Derome avait trouvé comme vicaire, en arrivant à Sainte-Marie, l'abbé Alexis-Alphonse Bélanger. Ses successeurs furent, au cours de brefs séjours : l'abbé Antoine Langlois, en septembre 1839 ; l'abbé André-Amable Marcoux, en octobre 1843 ; enfin, l'abbé Léon Provancher, en octobre 1844. le célèbre naturaliste canadien. Nous n'avons à donner qu'une note d'appréciation sur le premier d'entre eux ; elle est attribuable au curé lui-même, écrivant à l'Évêque, le 21 décembre 1839 : " Monseigneur, je ne puis m'empêcher de faire connaître à Votre Grandeur le goût et le zèle de M. Langlois, vicaire de Sainte-Marie, pour tout ce qui regarde le saint ministère. Il exerce avec une patience angélique, les enfants de chœur, au chant et aux cérémonies, instruit même dans la lecture ceux d'entr'eux qui ont des dispositions pour le chant. Il a renouvelé complètement le chœur et réformé les anciens chantres. Il joint à cela toutes les autres vertus et qualités aimables d'un homme bien élevé, qui fera l'honneur du clergé dans le pays " ⁷. M. Antoine Langlois était encore dans la ferveur de sa jeunesse, il est vrai, ayant été ordonné le 1er mai 1838 ; mais rien ne porte à supposer que, dans la suite, les pronostics sur son compte ne se soient pas réalisés : au contraire, après son départ de Sainte-Marie, il passa presque tout le reste de sa vie dans le service des missions de la Colombie canadienne et de San Francisco.

Les deux dernières années de M. Derome à Sainte-Marie ne furent marquées d'aucune œuvre digne de mention. Le fait qui reste seulement à rapporter, c'est la mésentente grandissante entre lui et les notables du village, trouble qui devait amener son départ. Contrairement à M. Villade, qui avait des goûts aristocratiques, M. Derome se mit plus au niveau du peuple qu'à la hauteur des familles seigneuriales et de leurs alliées ; naturellement, le peu de cas fait de celles-ci devait provoquer des froideurs et, de mal en pis, dégénérer en hostilité déclarée. Dans ces sortes de misères sociales, il y a généralement des torts des deux côtés : M. Derome ne semble pas avoir été tout-à-fait sans reproche.

Au mois d'août 1843, le curé écrivait à son grand ami M. Cazeau ⁸ :

" Depuis 5 ans que je suis sur un volcan, enfin... il a éclaté. L'assemblée de mes dévots notables s'est faite, et après 92 griefs, on demande mon rappel. Ma foi, j'aurais bien signé mon rappel avec eux sans tant de cérémonies. Ils s'imaginent que je suis attaché à la Beauce — où il y a beaucoup d'ouvrage, peu de revenus et plus de déplaisirs que d'agrément. Ils ont juré de

m'envoyer d'ici et je vois bien qu'ils gagneront et qu'il me faudra laisser ma petite chapelle Sainte-Anne que j'ai habillée complètement, mon orgue et mes bons habitants des concessions. Quelques braves sont venus me demander à s'assembler eux aussi et à présenter une requête, je le leur ai bien défendu. Je crois que tous mes habitants en masse se présenteroient, s'ils avoient vent de cette nouvelle. Ils n'en savent rien et j'aimerois mieux qu'ils l'ignoreroient toujours. . .

P.S. Donne-moi un petit coin dans le district des Trois-Rivières, où je vivrai ignoré et tranquille.

P.S. Je viens de voir une députation nombreuse de mes bons et braves habitants, qui ont appris le manège de mes nobles. Indignés et peiné, malgré moi, ils sont en dessein de présenter une contre-requête et plusieurs me disent, en pleurant (c'est littéral) qu'ils ne trouveront pas 10 têtes contre moi. . . J'ai fait du bien dans la paroisse et ces bons habitants le savent ; ils savent en outre que si j'avois voulu fréquenter les cercles de mes nobles, si je les avois plus ménagés dans mes discours, si je ne les avois pas forcés de payer leurs dettes à la fabrique, je les aurois tous pour moi. . .”

La requête des notables avait été envoyée à l'Évêché dans la première quinzaine d'août 1843, par Pierre-Elzéar Taschereau, premier seigneur de Sainte-Marie. Monseigneur ayant fait répondre par son secrétaire, le 31 du même mois, que le mémoire n'était pas assez circonstancié et ne justifiait pas l'institution d'une enquête pour le déplacement du curé⁹, Richard-Achille Fortier, au nom des opposants, envoya un second mémoire, au début de septembre. L'Évêque, cette fois, se laissa impressionner, résuma les accusations et les transmit au curé, avec prière de se justifier¹⁰. On prétendait, en particulier, que ce dernier rencontrait souvent certaines dames et se montrait avec elles un peu trop familier.

M. Derome, plus agacé, mêla du vinaigre à son encre, et nous ne nous sentons pas l'audace de reproduire toutes ses expressions. “ Encore des griefs et des résolutions, écrivit-il au Secrétaire de l'Évêché. Ils l'ont dit, la tête partira ; et le nom de seigneur leur sera ôté, s'ils ne gagnent pas. . . Ils veulent bien se contenter d'une promesse de Mgr. que je partirai l'an prochain. C'est toujours un triomphe pour eux. . .

Qu'on interroge donc mon vicaire, toujours avec moi, toujours témoin de toutes mes actions, toujours dans mes veillées, etc. Il n'a rien vu de tout cela et rit de toutes ces accusations. . . ”¹¹.

Dans une autre lettre, à l'évêque, le 19 septembre 1843, le curé avait effectivement promis sa démission : “ J'ai remis ma cure dans les mains de Votre Grandeur pour l'année prochaine et j'ai hâte que ce moment arrive, et je plains d'avance mon successeur¹² ”. L'affaire se prolongeait donc d'un an.

M. Derome n'était pas bien conséquent avec lui-même. Malgré ses

protestations de désintéressement, il était visiblement attaché à Sainte-Marie et il prenait des arrangements pour retarder son départ. Il se faisait si bien illusion qu'il encourageait implicitement la masse des paroissiens à travailler pour le garder, et cela creusait encore le fossé entre les deux partis. Mieux eût valu qu'il fût parti dès le début des hostilités.

L'année de grâce s'écoula sans autres développements. Mais, à l'approche de l'échéance, qui était la Saint-Michel, date traditionnelle pour les changements de curés, le stratagème se répéta presque de point en point, sauf que les paroissiens prirent l'initiative, en envoyant à l'Évêché une délégation en faveur du maintien du curé et, pour plus de chances de succès, en mettant leur cause entre les mains d'un avocat de Québec. Ils n'aboutirent qu'à un refus catégorique¹³. Le parti des notables ne manqua pas d'agir de son côté, en rappelant à l'Évêque la promesse de départ du curé. Mais, sur les entrefaites, M. Derome avait dû se rendre en personne près de l'Évêque et l'avait persuadé de le maintenir encore un an en fonctions, vu que l'intérêt de sa réputation réclamait " qu'on ait prouvé contre sa conduite des faits qui nécessitent son déplacement " ¹⁴. Ce fut la décevante réponse reçue par les notables, qui durent se résigner encore une année.

A l'autre échéance, celle de septembre 1845, le petit jeu des années précédentes se répéta encore : double requête du notaire J.-N. Chassé, au nom des paroissiens, pour garder le curé ; à l'entendre, ce dernier prétendait devant eux qu'il n'avait jamais donné sa démission et qu'il devait partir contre son gré¹⁵. Contre-requête d'Elzéar-H. Duchesnay, au nom des seigneurs, de nouveau en émoi : " Le nouveau curé n'aura pas été ici quinze jours, écrit-il, que le calme sera rétabli " ¹⁶.

M. Derome, cette fois, n'intervint pas. A la demande de l'Évêque, il avait annoncé son départ, avait vendu certains effets et préparé ses malles. Il était toujours désireux de se réfugier dans un " petit coin " du district des Trois-Rivières, pour des raisons de famille, ayant tous ses parents et amis du côté de Montréal. Effectivement, l'Évêque lui signa, le 15 septembre 1845, une lettre de nomination pour la cure de Saint-Pierre les Becquets. M. le curé Derome quitta la paroisse le 29 du même mois, après huit ans de ministère.

En agréant la décision de son départ, l'Évêque l'avertissait : " De grâce, empêchez les paroissiens de Sainte-Marie de revenir à la charge pour vous garder " ¹⁷. Les tiraillements précédents justifiaient la recommandation, et le curé aurait dû observer cette élémentaire convenance. Mais il y manqua jusqu'après son départ, laissant toujours les paroissiens sous une fausse impression ; peut-être était-il enivré et aveuglé lui-même

par la satisfaction de voir ses ouailles lui manifester leur attachement. Une lettre qu'il écrivit à Antoine Garant, huissier, le 27 janvier 1846, remerciait les paroissiens de leur bon souvenir et leur déclarait candidement qu'il serait prêt à retourner à Sainte-Marie, si Mgr y consentait. Cette lettre et d'autres semblables furent colportées dans la paroisse, au dire de M. Forgues, le nouveau curé¹⁸.

Le résultat, presque inconcevable, fut la préparation d'une nouvelle requête monstre, datée du 28 mai 1846, pour le retour de M. Derome. Le promoteur, ou du moins le rédacteur, en fut le notaire Antoine Cauchy, qui réussit à recueillir les marques ou signatures de 275 chefs de famille¹⁹. On n'avait pourtant aucun grief à présenter contre le nouveau curé. Et, comme la requête se trouvait être d'une souveraine indécatesse à son égard, le notaire Cauchy ne se le fit pas cacher par le Secrétaire de l'Évêché, qui débouta sèchement les suppliants de leur demande²⁰.

M. Derome demeura curé à Saint-Pierre les Becquets jusqu'en 1849, puis il fut transféré aux Grondines, qu'il desservit jusqu'à sa mort, arrivée à Québec, le 11 novembre 1858. Il fut inhumé aux Grondines.

Nous terminons ce chapitre en communiquant l'appréciation que faisait dans ses mémoires, à propos de M. Derome, la Supérieure du couvent, Sœur Saint-Pierre d'Alcantara : " C'est Mr Derome, écrit-elle, qui était curé pendant ma première année ; il y avait du pour et du contre. Quant à nous, nous étions heureuses sous lui. Il était bien disposé pour le couvent. Nous avons bien versé des larmes à son départ ; il nous semblait que nous faisons une perte irréparable. Mr Derome est un homme de grand talent. Excellent prédicateur, bon catéchiste, bon confesseur et zélé pour l'éducation des enfants "

APPENDICE

Compte-rendu de la retraite de 1841

Mon cher ami¹

Tu me demandes une narration succincte des exercices de la retraite qui vient de se terminer à Sainte-Marie de la Beauce. Je ne puis me mettre à la hauteur de mon sujet et je ne devrois m'exprimer que par élans et par exclamations ; car tout est enthousiasme. Cependant je te parlerai du moment où Mgr de Nancy entra dans le village et je dirai aussi quelques mots sur ce qui se passa le jour de son départ.

Je reçus ta lettre le samedi, 14 du courant² deux heures, peut-être, avant l'arrivée de Sa Grandeur c. à. d. sur les six heures du soir. Mr Labbé captivoit l'attention de la foule nombreuse par sa parole forte et puissante ; j'attendis la fin de son discours, pour annoncer à l'auditoire que nous retarderions

la bénédiction du très S. Sacrement de quelques instans, à raison de l'arrivée prochaine et inattendue de Mgr de Nancy qui avait avancé de deux jours son départ de Québec. Ma parole fut comme un fluide électrique qui, tout à coup, souleva cette nombreuse assemblée comme un seul homme, et dans un instant, cavaliers et fantassins font voler la poussière en courant au-devant du Prélat; et la masse du peuple d'attendre autour de l'église avec une sainte curiosité le moment désiré où elle verrait cet envoyé de Dieu qui leur était annoncé depuis six mois de promesses. Le jour disparaissait, et cependant la foule augmentoit toujours, par le bruit des cloches qui, de temps en temps, appeloient le peuple au beau spectacle qui devoit bientôt nous réjouir tous.

Ce ne fut qu'après huit heures que le bon. Evêque débarqua au presbytère, ravi de voir ce peuple nombreux prosterné à ses pieds et lui demandant avidement sa bénédiction. On n'eut pas la peine de lui proposer d'entrer dans l'église, il le demanda lui-même et, dans un clin d'œil, l'église fut illuminée tout fut préparé et la foule impatiente, la bouche béante, dans le plus profond silence, eut la consolation d'entendre de la bouche du st Evêque la plus pathétique improvisation que j'aie entendu de ma vie. Il faut te dire qu'à l'entrée du village au bout de cette belle plantation d'érables que tu connois, on avoit eu le temps d'élever un arc de triomphe avec cette inscription : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Mgr l'avoit lue, et ce furent les paroles de son texte. . . Il acceptoit cette invitation. Il en reconnoissoit toute la vérité ; il en pénétoit toute la force et tout le sens. Il en admiroit le choix avec reconnaissance. Il en concluoit des heureuses dispositions de la paroisse à écouter l'envoyé du Seigneur. Après toutes sortes de bonnes paroles, il invoqua, par une prière fervente, la bénédiction du ciel sur les riches et sur les pauvres, sur les grands et sur les petits, glosant, paternellement, sur les uns et sur les autres et nous donna à tous en général, après l'avoir demandée au ciel pour chacun en particulier, la bénédiction épiscopale et solennelle.

Imagine une foule nombreuse et avide d'entendre le st Evêque, le jour avancé, ou plutôt la nuit même, le temple à demi illuminé, et le prélat en haut de la chaire à peine vu ; une voix fatiguée et tremblante d'émotions vives un silence parfait ; et tu comprendras combien le moment étoit solennel et le spectacle religieux. Le chant du cantique joyeux : Bénissons à jamais entonné par la voix mélodieuse des dames et répété avec enthousiasme par tout le peuple, termina cette belle fête, cette belle entrée de Mgr de Nancy. Oh ! toute ma vie je me rappellerai cette belle soirée ! Jamais spectacle n'a laissé dans mon âme une joie si parfaite, une satisfaction si douce ! Le bon Evêque en étoit tout ému ; et les poignées de mains qu'il me donnoit, dans la joie de son cœur, pénétoient jusqu'au fond de mon âme et me remplissoient d'amour et de respect pour sa personne sacrée. . .

Ab uno disce omnes. Tu peux juger par ce jour d'enthousiasme religieux ce qu'a produit la parole et les cérémonies touchantes de tous les jours de la retraite. La foule étoit toujours la même et les confessionnaux étoient littéralement encombrés. L'amende honorable, la rénovation des promesses du baptême et le cri mille fois répété : A Jésus-Christ pour toujours, tous ces exercices, si touchants et si propres à réveiller la foi, ont fait verser bien des larmes et quelquefois même ont fait pousser des sanglots.

Jeudi, jour du départ de Sa Grandeur, s'est faite la bénédiction solennelle

d'une croix, précieux souvenir de la retraite. D'après le coup d'œil de Mgr, accoutumé à ces grandes assemblées et d'après l'idée générale des messieurs du clergé, on pouvoit croire qu'il y avoit pas moins de 10,000 personnes réunies et prosternées au pied de la croix. Après la bénédiction Mgr fit au peuple un précis de toutes les instructions qu'il leur avoit données pendant la retraite, lui fit encore répéter : A Jésus Christ pour toujours, et annonça son prochain départ. Alors Mr Elzéar Taschereau lui demanda la permission de l'adresser, ce qu'il fit en ces termes³ :

Monseigneur,

C'est un devoir bien doux et bien agréable pour nous, d'avoir à féliciter votre Grandeur sur les succès bien assurés de tous les travaux apostoliques que vous venez de terminer dans cette vaste paroisse. Vous en avez été le premier témoin, et votre cœur qui ne cherche que le bien vous dit en ce moment que vos peines et votre sollicitude toutes paternelles n'ont pas été à pure perte. Votre nom, Mgr, sera longtemps béni par les citoyens de la Beauce. Oh, que votre mémoire leur sera chère !!! Votre noble cœur peut jouir pleinement du bonheur d'avoir fait des heureux, par la divine semence que vous avez répandue dans tous les esprits, par le renouvellement bien apparent de la foi, de la religion, j'ose dire, de la piété et de la ferveur, que vous avez opéré dans cette vaste partie du diocèse. *Quod fructum suum dabit in tempore suo.* Il ne nous reste, Mgr, qu'à vous témoigner notre vive reconnaissance, et prier le ciel que, pour le bonheur de tant d'autres, il daigne vous accorder de longs et d'heureux jours.

La réponse fut pleine d'honnêteté : " J'accepte d'un bon cœur les sentiments de reconnaissance par une bouche bien digne de les représenter ". Le bon prélat avoit lui-même administré en ce beau jour le sacrement de l'Eucharistie à Mr Taschereau accompagné de tout ce que le village a de marquant. La réponse entraîna de nouvelles recommandations au bon peuple de la Beauce, d'être fidèles à leurs engagements et à toutes leurs bonnes résolutions, et bientôt on entendit les cris répétés : Vive Mgr de Nancy ! Honneur à Mgr de Nancy ! Vive Mgr de Nancy ! et la foule reprit le chemin de l'église au chant du *Te Deum*. Rendu sur son trône, Mgr proposa à l'assemblée les règles de la Société de Tempérance, et 1,200 personnes prononcèrent avec lui, à haute voix, les engagements de la dite société.

Le moment le plus touchant fut celui de son départ. Il eut peine à se rendre à sa voiture : le peuple n'étoit plus autour de lui, mais bien sur lui. On ne se contentoit plus de demander sa bénédiction, mais on la ravissoit. L'un baisoit la bague, l'autre la main ; une foule touchait ses habits avec confiance, et le bon Évêque souriait avec bonté, à toutes ces marques de vénération. Il étoit déjà loin et les yeux étoient encore fixés sur le chemin qui l'avoit vu disparaître.

Voilà, mon cher ami, le récit fidèle des cérémonies touchantes qui nous ont fait passer ces jours de travaux avec la rapidité de l'éclair. . .

G.S. DEROME, PIRE

RÉFÉRENCES

- 1 AAQ, reg. M., 71 ro.
- 2 FSM, livre de compte II, pp. 90 et 91.
- 3 AAQ, cartable Sainte-Marie I, no 148.
- 4 *Ibidem*.
- 5 *Ibidem*.
- 6 Archives judiciaires de Beauce, Contrat de mariage devant Cauchy, not., 7 oct. 1848.
- 7 AAQ, cartable Sainte-Marie I, no 135.
- 8 *Ibidem*. No 157.
- 9 *Ibidem*, Registre des Lettres 20, p. 419.
- 10 *Ibidem*, pp. 438 et 439.
- 11 *Ibidem*, Sainte-Marie I, no 158.
- 12 *Ibidem*, Lettres 21, p. 50.
- 13 *Ibidem*, pages 76 et 77.
- 14 *Ibidem*, p. 92.
- 15 *Ibidem*, p. 279, et Sainte-Marie I, no 171.
- 16 *Ibidem*, Sainte-Marie I, no 165.
- 17 *Ibidem*, Lettres 21, p. 284.
- 18 *Ibidem*, Sainte-Marie I, no. 176.
- 19 *Ibidem*, no. 184.
- 20 *Ibidem*, Lettres 21, p. 442, 4 juin 1846.

Notes de l'appendice

- 1 M. l'abbé Derome à M. l'abbé Ch.-F. Cazeau, secrétaire de l'archevêché de Québec ; AAQ, cartable Sainte-Marie I, no 151.
- 2 L'auteur a eu ici une distraction : ce samedi devait être le 7. Le récit lui-même a été rédigé, on peut en conclure, vers la fin d'août 1841.
- 3 M. Pierre-Elzéar Taschereau était le seigneur de Sainte-Marie.